

# ÉVALUATION DU COMPORTEMENT DES DÉTAILLANTS FACE À CERTAINES RESTRICTIONS DE L'ACCÈS AU TABAC CHEZ LES JEUNES

Rapport final des résultats : 2009

Préparé pour :



Santé Health  
Canada Canada

Direction des substances contrôlées et de la lutte au tabagisme  
Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs  
Rapport final

Numéro du contrat : H4133-081900/001/SS



# Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Sommaire exécutif .....</b>	<b>6</b>
CONTEXTE .....	6
PRINCIPALES CONSTATATIONS.....	9
1. <i>Loi sur la vente de tabac aux mineurs : comportement des détaillants face aux dispositions interdisant la vente de tabac aux mineurs (Tableaux A et B).....</i>	<i>9</i>
2. <i>Loi sur la vente de tabac aux mineurs : conformité aux dispositions sur l'affichage relatif à l'âge et aux risques pour la santé (Tableaux C et D).....</i>	<i>16</i>
3. <i>Conformité aux dispositions sur l'étalage des produits du tabac (Tableau E).....</i>	<i>19</i>
<b>Introduction .....</b>	<b>21</b>
PRÉFACE .....	21
OBJECTIFS DE L'ÉTUDE .....	22
MÉTHODOLOGIE.....	23
ÉTENDUE.....	26
ÉCHANTILLON.....	26
PONDÉRATION DE L'ÉCHANTILLON .....	28
COMPRÉHENSION DU RAPPORT.....	28
<b>Section 1.0 – Ventes de tabac aux mineurs .....</b>	<b>30</b>
1.1 RÉSULTATS NATIONAUX .....	30
1.1.1 Résultats nationaux selon l'âge du mineur .....	32
1.1.2 Résultats nationaux selon l'âge du commis .....	33
1.1.3 Résultats nationaux selon le sexe du mineur.....	34
1.1.4 Résultats nationaux selon le sexe du commis.....	36
1.1.5 Résultats nationaux selon la proximité d'une école ou d'un centre commercial .....	36
1.1.6 Résultats nationaux selon le moment de la visite.....	37
1.1.7 Résultats nationaux selon la présence d'adultes dans le magasin.....	38
1.1.8 Résultats nationaux selon la catégorie de commerce.....	39
1.2 RÉSULTATS SELON LA VILLE/PROVINCE/RÉGION.....	40
1.2.1 Résultats régionaux selon l'âge du mineur .....	47
1.2.2 Résultats régionaux selon l'âge du commis .....	50
1.2.3 Résultats régionaux selon le sexe du mineur.....	52
1.2.4 Résultats régionaux selon le sexe du commis.....	54
1.2.5 Résultats régionaux selon la proximité d'une école ou d'un centre commercial .....	56
1.2.6 Résultats régionaux selon le moment de la visite.....	58
1.2.7 Résultats régionaux selon la présence ou non d'adultes dans le magasin.....	60
1.2.8 Résultats régionaux selon la catégorie de commerce.....	62
<b>Section 2.0 – Affichage de l'avis sur l'âge ou sur les risques pour la santé .....</b>	<b>64</b>
2.1 CONFORMITÉ GÉNÉRALE – NATIONAL .....	66
2.2 CONFORMITÉ SELON LA CATÉGORIE DE COMMERCE .....	67
2.3 CONFORMITÉ GÉNÉRALE SELON LA RÉGION .....	70
2.4 CONFORMITÉ À LA LOI SUR L'AFFICHAGE SELON LA COMPOSANTE LÉGISLATIVE PROVINCIALE .....	73
2.5 « AUTRES » AFFICHES SUR LE TABAC, Y COMPRIS CELLES DU PROGRAMME « PIÈCE D'IDENTITÉ ».....	73
2.6 CONFORMITÉ AUX DISPOSITIONS SUR L'ÉTALAGE DES PRODUITS DU TABAC .....	77
<b>Conclusion .....</b>	<b>79</b>

# **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

---

## **INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES**

<b>Tableau A –</b>	<b>Pondéré – Résultats de la conformité aux dispositions sur la vente de tabac aux mineurs par ville/province/région – 2009.....</b>	<b>14</b>
<b>Tableau B –</b>	<b>Pondéré – % de détaillants refusant la vente, par région – Résultats tendanciels* .....</b>	<b>15</b>
<b>Tableau C –</b>	<b>Pondéré – Conformité aux dispositions sur l’affichage – Régions rapportant les plus hauts et les plus faibles taux de conformité des détaillants – 2009 .....</b>	<b>17</b>
<b>Tableau D –</b>	<b>Pondéré – Conformité des détaillants aux dispositions obligatoires sur l’affichage relatif au tabac – 2009.....</b>	<b>18</b>
<b>Tableau E –</b>	<b>Pondéré – Tous les magasins – Conformité aux dispositions sur l’étalage des produits du tabac.....</b>	<b>20</b>
<b>Tableau i –</b>	<b>Répartition nationale des échantillons selon l’âge et le sexe des enquêteurs adolescents .....</b>	<b>25</b>
<b>Tableau ii –</b>	<b>Répartition des échantillons par catégorie de commerce – 2009 .....</b>	<b>29</b>
<b>Graphique 1 –</b>	<b>% de détaillants refusant la vente aux mineurs : National – Tous types de magasins* .....</b>	<b>30</b>
<b>Graphique 2 –</b>	<b>Pondéré – Tendance à la conformité et % des détaillants demandant une carte d’identité : National – Tous types de magasins* .....</b>	<b>31</b>
<b>Tableau 1 –</b>	<b>Pondéré – Résultats quant à la demande d’une preuve d’âge – 2002-2009 : National – Tous les magasins .....</b>	<b>31</b>
<b>Graphique 3 –</b>	<b>Pondéré – Résultats de la conformité selon l’âge du mineur : National – Tous les points de vente – % de détaillants refusant la vente de tabac aux mineurs ...</b>	<b>32</b>
<b>Tableau 2 –</b>	<b>Pondéré – Résultats quant à la demande de preuve d’âge selon l’âge du mineur – 2009 : National – Tous les magasins .....</b>	<b>33</b>
<b>Graphique 4 –</b>	<b>Pondéré – National – Tous types de magasins – % de détaillants refusant la vente aux mineurs selon l’âge du commis .....</b>	<b>34</b>
<b>Tableau 3 –</b>	<b>Pondéré – Résultats quant à la demande de preuve d’âge selon l’âge du commis – 2009 : National – Tous les magasins .....</b>	<b>34</b>
<b>Graphique 5 –</b>	<b>Pondéré – % des détaillants qui refusent de vendre – Résultats par sexe du mineur – Résultats tendanciels.....</b>	<b>35</b>
<b>Tableau 4 –</b>	<b>Pondéré – Résultats quant à la demande de preuve d’âge selon le sexe du mineur – 2009 : National – Tous les magasins .....</b>	<b>35</b>
<b>Tableau 5 –</b>	<b>Pondéré – Indicateurs de conformité selon le sexe du commis – National – Tous les magasins – Tendanciel.....</b>	<b>36</b>

## **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

---

Tableau 6 –	Pondéré – Indicateurs de conformité selon la proximité des écoles et des centres commerciaux – Tous les magasins – Tendanciel .....	37
Graphique 6 –	Pondéré – % de détaillants non disposés à vendre du tabac selon le moment de la visite – National – Tous les magasins – 2009.....	38
Graphique 7 –	Pondéré – National – % de détaillants refusant la vente lorsqu'en présence (ou non) d'adultes.....	39
Graphique 8 –	Pondéré – % des détaillants refusant la vente de tabac aux mineurs selon la catégorie de commerce – National – Tendanciel .....	40
Tableau 7 –	Pondéré – % de détaillants refusant la vente, par région – Résultats tendanciels* .....	45
Tableau 8 –	Pondéré – Résultats de la conformité par ville/province/région – 2009 .....	46
Tableau 9 –	Pondéré – Résultats de la conformité par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre selon l'âge du mineur – 2009.....	49
Tableau 10 –	Pondéré – Résultats de la conformité par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre selon l'âge du commis – 2009 .....	51
Tableau 11 –	Pondéré – Résultats de la conformité par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre selon le sexe du mineur – 2009.....	53
Tableau 12 –	Pondéré – Résultats de la conformité par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre selon le sexe du commis – 2009 .....	55
Tableau 13 –	Pondéré – Résultats de la conformité par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre du tabac selon la proximité d'une école ou d'un centre commercial – 2009 .....	57
Tableau 14 –	Pondéré – Résultats de la conformité par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre selon le moment de la visite – 2009.....	59
Tableau 15 –	Pondéré – Résultats de la conformité par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre selon la présence ou l'absence d'adultes dans le magasin – 2009.....	61
Tableau 16 –	Pondéré – Résultats de la conformité par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre du tabac, par catégorie de commerce – 2009 .....	63
Graphique 9 –	Pondéré – National – % des détaillants se conformant à l'affichage en vertu des lois fédérale et provinciales sur le tabac – Tous les types de magasins .....	66
Graphique 10 –	Pondéré – National – % des détaillants se conformant entièrement à l'affichage par catégorie de commerce – Tendanciel.....	67
Tableau 17 –	Pondéré – Conformité entière par catégorie de commerce – % des détaillants apposant toutes les affiches dans tous les emplacements comme requis – 2009 .....	69

---

## **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

---

Tableau 18 –	Pondéré – % de conformité des détaillants quant à l’affichage par région – Tous les types de magasins – Résultats de 2009 comparativement à ceux de 2008 .....	72
Tableau 19 –	Pondéré – Conformité des détaillants aux dispositions obligatoires sur l’affichage relatif au tabac – 2009.....	75
Tableau 20 –	Non pondéré – Observations des affiches « autres » relatives au tabac et de l’avis « Pièce d’identité » – 2009 .....	76
Tableau 21 –	Conformité aux dispositions sur l’étalage des produits du tabac – 2009 .....	78

## Sommaire exécutif

### Contexte

Le présent rapport résume les résultats de la dernière enquête indépendante concernant la conformité des détaillants face aux principaux aspects de la législation canadienne sur la vente de tabac aux mineurs. Les lois régissant la vente du tabac au Canada sont incluses dans la *Loi sur le tabac* du gouvernement fédéral et dans la législation provinciale équivalente. Depuis 2004, la société Conseils CRG (antérieurement le Groupe de recherche corporative) a recueilli des données indépendantes sur la conformité des détaillants aux dispositions régissant la vente de tabac aux mineurs à l'intention de Santé Canada. L'étude est menée depuis 1995.

La portée et la démarche de cette étude ont évolué au fil des ans, mais sont directement liées au concept original d'étude. Afin d'assurer la continuité et de conserver autant que possible les mêmes mesures de base établies au cours des années précédentes, Conseils CRG a choisi d'utiliser les méthodes de recherche sur le terrain et de communication de données similaires à celles des années précédentes. Les notes indiquent où et quand des changements méthodologiques ont été effectués, de même que des conseils sur la façon d'interpréter les données.

Des équipes de recherche composées d'un jeune Canadien (de 15, 16 ou 17 ans) et d'un adulte (de plus de 19 ans) ont visité des établissements qui vendent du tabac dans 30 villes des dix provinces canadiennes. Les mineurs devaient tenter d'acheter un paquet de cigarettes de marque populaire, mais refusaient la transaction si le détaillant était disposé à le leur vendre. Les adolescents devaient mentir sur leur âge s'ils étaient interrogés à ce sujet. Ils ne possédaient toutefois aucune carte d'identité et n'avaient rien fait pour changer leur apparence. Les observateurs adultes devaient superviser les mineurs et recueillir des données sur l'affichage obligatoire conforme à la législation sur le tabac, ainsi que sur l'étalage de produits du tabac aux points de vente. Chaque membre de l'équipe travaillait de manière autonome.

Les mineurs devaient demander un paquet de cigarettes d'une marque donnée, soit *du Maurier King Size* dans toutes les provinces, sauf au Québec où ils devaient demander un paquet *Export A*. Si ce produit n'était pas disponible, ils devaient demander un paquet de cigarettes *Player's King Size*.

Cette année, les mineurs devaient signaler si les détaillants leur suggéraient d'autres marques ou types de produits du tabac au cours de la tentative d'achat. D'après les résultats, seulement 13 détaillants sur 5 502 (soit moins de 0,3 % d'entre eux) ont suggéré un autre type ou marque de produit du tabac.

## **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

---

Quatre catégories de commerce ont été échantillonnées : les dépanneurs sous bannière, les stations-service/postes d'essence, les marchés d'alimentation et les dépanneurs indépendants. Les pharmacies ont été exclues de l'étude pour une quatrième année consécutive. La raison principale de l'exclusion est le fait qu'au cours des dernières années, la plupart des provinces ont interdit la vente de tabac dans les pharmacies, et même dans celles où la vente est toujours permise, les pharmacies ont tendance à cesser volontairement la vente de tabac et de produits connexes au tabac. Trouver assez de pharmacies à échantillonner devenait ainsi de plus en plus difficile. L'échantillon de pharmacies étant relativement petit et ayant peu d'incidence sur le taux de conformité à l'échelle nationale, celles-ci ont été exclues de l'étude.

En 2009, des recherches sur le terrain ont été réalisées dans chacune des 30 villes considérées dans ce rapport afin de déterminer l'univers statistique des détaillants de chaque catégorie de commerce. L'univers statistique était défini comme les détaillants de produits du tabac faisant partie d'une des quatre catégories de commerce et exerçant leurs activités dans les limites géographiques de la région métropolitaine de recensement (RMR) ou la région de recensement (RR). Les résultats de cette recherche ont permis de restructurer le plan d'échantillonnage et de redistribuer l'échantillon en fonction de la ville et de la catégorie de commerce afin d'assurer la représentativité en fonction des conditions du marché actuelles.

En tout, 5 502 commerces ont été visités dans 30 villes canadiennes dans le cadre de l'étude. Les études menées depuis 2002 portent sur ces mêmes villes.

En Saskatchewan et au Manitoba, les détaillants étaient jugés non conformes s'ils disposaient d'affiches autres que celles imposées par la loi, en raison de différentes modifications des lois qui sont entrées en vigueur en 2005.

À Terre-Neuve-et-Labrador, le gouvernement a fourni de nouvelles affiches indiquant l'âge minimal aux établissements vendeurs des produits du tabac accessibles aux personnes âgées de moins de 19 ans. Ainsi, après une brève interruption de deux ans, le volet de l'enquête sur la conformité aux dispositions sur l'affichage relatif aux produits du tabac a repris à St. John's (T.-N.-L.).

L'interdiction de l'étalage de produits du tabac est maintenant en vigueur dans toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador. Par conséquent, les résultats de notre enquête sur la présence de publicités aux PDV ont été soustraits de l'étude. Néanmoins, les résultats de l'enquête sur la conformité aux dispositions sur l'étalage de produits du tabac sont présentés dans l'étude de cette année.

Les observations relatives au programme *Opération carte d'identité* ont également été soustraites du rapport de cette année. En effet, le nombre de ces observations a diminué au cours des deux dernières années. Nous avons plutôt relevé la présence d'autres affiches ayant trait aux restrictions relatives à l'âge et aux dangers du tabac, y compris celles du populaire programme « *Pièce d'identité* » soutenu par l'Association

## **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

---

canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA). Nous n'avons pas fait état de la disposition à vendre ou non des produits du tabac en présence des avis du programme « *Pièce d'identité* ».

On a demandé aux mineurs d'observer si d'autres produits du tabac, tels que le tabac à mâcher, le tabac à priser, les cigares à l'unité, les cigarillos et les cigarettes aromatisées étaient offerts. Toutes les autres données évaluées dans le cadre de l'étude de cette année ont été recueillies et consignées de la même manière que dans le cadre des études précédentes.



## **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

---

### **Principales constatations**

#### **1. Loi sur la vente de tabac aux mineurs : comportement des détaillants face aux dispositions interdisant la vente de tabac aux mineurs (*Tableaux A et B*)**

Les taux de conformité nationaux des détaillants à l'égard de la vente de tabac aux mineurs ont dépassé l'objectif de la stratégie fédérale de la lutte contre le tabagisme (SFLT), soit un taux de conformité de 80 % ou plus en 10 ans pour la 6<sup>e</sup> année consécutive. Le taux actuel est de 84,3 %.

À l'échelle nationale, l'écart entre la proportion des détaillants refusant de vendre des cigarettes à des Canadiens mineurs (84,3 % en 2009) et les résultats de l'année dernière (85,9 %) est non significatif d'un point de vue statistique. Ce chiffre est pondéré (c.-à-d. que les données brutes ont été extrapolées pour refléter les résultats que nous aurions obtenus si tous les commerces des 30 villes avaient été visités au lieu de se limiter à un échantillon). En utilisant la règle empirique, 95 % des éléments ont un paramètre se situant entre deux écarts types de la moyenne de ce paramètre dans un contexte de distribution normale. Par conséquent, les résultats ont une précision de +/- 2 points à un niveau de confiance de 95 %. Cela signifie donc que tout écart se situant à +/- 2 points des résultats de cette année n'est pas statistiquement significatif alors que tout résultat au-delà de cette portée est statistiquement significatif. À l'échelle nationale, le faible écart entre les années 2008 et 2009 est statistiquement non significatif; cependant, 22 des 30 villes ont connu un changement significatif par rapport à l'année dernière.

Il importe de faire preuve de prudence en appliquant le niveau national de confiance, et par la suite, la marge d'erreur, dans la comparaison des résultats des sous-catégories, c.-à-d. par catégorie de commerce, par région, entre cette année et l'année dernière. Le niveau national de confiance est employé pour permettre une large marge d'erreur et n'est pas conçu pour être appliqué aux sous-catégories ou à de plus petits échantillons. Les niveaux de confiance peuvent changer dans le cas de petits échantillons de sous-catégories puisque les écarts types peuvent également varier en raison de l'unicité de la répartition des échantillons autour de la moyenne.

Conformément au pourcentage de détaillants refusant de vendre des produits du tabac aux mineurs, le nombre de détaillants exigeant une carte d'identité a diminué légèrement, passant de 84,1 % en 2008 à 83,2 % en 2009. Les résultats quant aux détaillants demandant une pièce d'identité et refusant la vente (c.-à-d., qui sont conformes) sont comparables à ceux de l'année dernière (98,0 % en 2008 et 97,7 % cette année).

En 2008, pour la première fois, la disposition des détaillants à vendre du tabac aux mineurs diminuait en fonction de l'âge du mineur. En 2009, cependant, la relation entre

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

le taux de conformité et l'âge était comparable à ce qu'on avait observé avant 2008, c'est-à-dire que la disposition du détaillant à vendre du tabac diminuait à mesure que l'âge du mineur diminuait. L'enquête a montré que la tendance des détaillants à refuser la vente de produits du tabac aux mineurs était 15,6 % supérieure dans le cas de mineurs de 15 ans comparativement aux mineurs de 17 ans (*Graphique 3*).

Les taux de conformité selon l'âge du mineur sont semblables à ceux de l'année dernière lorsqu'une pièce d'identité est demandée par le détaillant; ils sont de 98,7 % dans le cas de mineurs de 15 ans, de 95,8 % dans le cas de mineurs de 16 ans et de 98,1 % dans le cas de mineurs de 17 ans. Les taux de refus de vendre lorsqu'une pièce d'identité n'est pas demandée sont beaucoup plus élevés dans le cas de mineurs de 15 ans (63,8 %) que chez les 16 et 17 ans (15,8 % et 8,1 %, respectivement), ce qui indique une corrélation directe entre la demande d'une pièce d'identité et le taux de conformité (*Tableau 2*).

Les taux de conformité ont été les plus élevés lorsque le commis faisait partie du groupe d'âge des « 25 + mais pas d'âge mûr » (85,4 %) (*Graphique 4*).

L'écart entre les dispositions à vendre des cigarettes aux adolescentes et aux adolescents était statistiquement non significatif ( $\Delta$  1,3 %). Cette année, les détaillants ont refusé légèrement plus souvent de vendre aux mineures qu'aux mineurs (85,0 % contre 83,7 %) (*Graphique 5*).

Il n'existe aucun écart significatif ( $\Delta$  0,3 %) entre les proportions de commis de sexes masculin et féminin refusant la vente de tabac aux mineurs. Les commis de sexe masculin ont refusé la vente dans 84,5 % des cas, tandis que les commis de sexe féminin l'ont refusée dans 84,2 % des cas. Globalement, la disposition des commis de sexe masculin à demander une pièce d'identité a augmenté de 1,9 % (une variation non significative d'un point de vue statistique) par rapport à 2008, tandis qu'elle a diminué de 86,7 % en 2008 à 82,8 % en 2009 chez les commis de sexe féminin. Aucun écart statistiquement significatif n'a été relevé entre les proportions de commis de sexes masculin et féminin exigeant une carte d'identité et refusant la vente (les femmes ont obtenu 98,1 % l'année dernière et 97,5 % cette année, tandis que les hommes ont obtenu 97,9 % l'année dernière et 97,8 % cette année) (*Tableau 5*).

Les détaillants situés près d'une école ou d'un centre commercial étaient moins susceptibles de vendre du tabac aux mineurs par rapport aux détaillants situés ailleurs en 2009. Les résultats indiquent un écart statistiquement significatif quant aux taux de conformité (87,2 % à proximité d'une école ou d'un centre commercial et 83,1 % ailleurs). Les détaillants situés ailleurs (non à proximité d'une école ou d'un centre commercial) ont présenté des taux de conformité inférieurs par rapport à l'année dernière, passant de 85,4 % en 2008 à 83,1 % en 2009 ( $\Delta$  2,3 %) (*Tableau 6*).

Les taux de conformité ne se sont pas révélés significativement différents en fonction de l'heure à laquelle était effectuée la visite, à l'exception des visites effectuées après

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

18 h (78,3 %). La disposition des détaillants à vendre des cigarettes augmente d'environ 7 % après 18 h, comparativement à la moyenne des trois autres catégories. Les taux de conformité relatifs aux autres heures de visite variaient entre 85,0 % et 86,6 %, soit un écart de seulement 1,6 % (*Graphique 6*).

Comme en 2008, les taux de conformité étaient plus élevés en présence d'adultes (85,8 %) qu'en leur absence (81,7 %). Cependant, on a signalé une diminution de 2,0 % du taux de conformité en présence d'adultes comparativement à l'année dernière (*Graphique 7*).

En 2009, le taux de conformité le plus élevé relevé parmi les quatre catégories de commerce étudiées dans ce rapport a été celui des dépanneurs sous bannière. Il était de 89,2 %, en baisse par rapport à l'année dernière (91,9 %). Parmi les catégories de commerce, les marchés d'alimentation se situent au deuxième rang en termes de conformité (84,6 %) et les stations-service/postes d'essence au troisième rang (84,3 %). Le taux de conformité des dépanneurs indépendants demeure le plus faible, soit de 82,4 %. Cependant, ce taux n'est pas significativement différent de la moyenne nationale (84,3 %) d'un point de vue statistique.

Bien que le taux de conformité national a varié de façon non significative par rapport à l'année dernière, 22 des 33 régions ont connu une amélioration (remarque : les améliorations n'étaient pas toutes statistiquement significatives). Six régions ont connu une augmentation importante (à deux chiffres) de leur taux de conformité par rapport à l'année dernière, et trois autres ont présenté une baisse notable.

Ces régions sont :

Régions du Canada affichant des hausses notables (à deux chiffres) comparativement à l'année dernière :

- Sydney  $\Delta$  16,3 %
- Moncton  $\Delta$  14,3 %
- Charlottetown (Î.-P.-É.)  $\Delta$  14,3 %
- Brandon  $\Delta$  13,3 %
- Montréal  $\Delta$  13,1 %
- Sudbury  $\Delta$  11,8 %

Régions affichant des baisses notables (à deux chiffres) comparativement à l'année dernière :

- Chicoutimi/Jonquière  $\Delta$  -28,1 %
- Saskatoon  $\Delta$  -17,7 %
- Toronto  $\Delta$  -11,2 %

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

La dernière étude comporte des données encourageantes, notamment :

- 18 des 30 villes visitées ont affiché des taux de conformité équivalents ou supérieurs à la moyenne nationale de 84,3 %. Dans l'ordre décroissant, on trouve :

Ville	2008	2009
Medicine Hat	94,0 %	100,0 %
Bathurst	91,5 %	100,0 %
St. Catharines	97,7 %	99,6 %
Charlottetown	84,5 %	98,8 %
Windsor	100,0 %	98,7 %
Campbell River/Courtenay	95,8 %	98,6 %
St. John's (T.-N.-L.)	97,4 %	97,5 %
Ottawa	94,1 %	96,9 %
Sydney	80,0 %	96,3 %
Brandon	81,8 %	95,1 %
Red Deer	89,9 %	94,6 %
Sudbury	82,7 %	94,5 %
Kelowna	92,1 %	94,1 %
Vancouver RMR	92,3 %	94,0 %
Kingston	94,2 %	93,4 %
Thunder Bay	96,9 %	90,6 %
Montréal	76,7 %	89,8 %
Fredericton	82,5 %	86,8 %

- la liste comprend six villes qui ne faisaient pas partie de la liste de l'an dernier des villes ayant enregistré les taux de conformité les plus élevés : Charlottetown (Î.-P.-É.), Sydney, Brandon, Sudbury, Montréal et Fredericton;
- Bathurst et Medicine Hat ont obtenu un résultat parfait correspondant à un taux de conformité de 100 %;
- parmi les 21 régions où des points de vente étaient visités par des mineurs de 15 ans, seules deux régions ont obtenu un résultat inférieur à 80 %; quatorze régions ont obtenu des taux de 90 % à 99 % et cinq ont obtenu 100 %;
- parmi les 24 régions où des magasins étaient visités par des jeunes de 16 ans, les détaillants de quatre régions ont affiché des résultats inférieurs à 80 %, les détaillants de six régions ont obtenu des résultats de 80 % à 90 %, les détaillants de neuf régions ont obtenu des résultats de 90 % et 99 %, et les détaillants de cinq régions ont obtenu 100 %;

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

- parmi les 29 régions visitées par des jeunes de 17 ans, 11 régions ont affiché des résultats inférieurs à 80 %. Les détaillants de quatre régions ont obtenu des résultats de 80 % à 90 %, les détaillants de 12 régions ont obtenu 90 % à 99 %, et les détaillants de deux ont obtenu 100 %; le résultat le plus faible pour ce groupe d'âge a été signalé à Chicoutimi/Jonquière (40,6 %);
- les commis du groupe d'âge des « 25 + mais pas d'âge mûr » étaient moins disposés à vendre du tabac aux mineurs. Lorsque le commis est à peu près du même âge que le mineur, le taux de conformité au plan national chute à 82,1 %. Le taux de conformité (84,2 %) des commis plus âgés que le mineur, mais âgés de moins de 25 ans est équivalent à la moyenne nationale de 84,3 %. Cette année, les commis d'âge mûr affichent le taux de conformité le plus faible à l'échelle nationale (79,4 %);
- une proportion égale d'hommes et de femmes ont participé à cette étude. Contrairement à l'année dernière, les résultats montrent que les commis sont plus disposés à vendre du tabac à des mineurs qu'à des mineures. Cependant, cet écart est non significatif (taux inférieur de 1,3 % dans le cas des mineurs). Les régions affichant les taux de conformité les plus faibles quant à la vente à des mineurs de sexe masculin ont été Chicoutimi/Jonquière (40,6 %), Sherbrooke (57,1 %) et Saskatoon (60,6 %). La région affichant le taux de conformité le plus faible quant à la vente à des mineurs de sexe féminin était Sherbrooke (60,4 %);
- cette année, les taux de conformité affichés par les commis de sexes féminin et masculin n'étaient pas différents; les commis de sexe masculin ont affiché un taux de conformité de 84,4 % tandis que ce taux était de 84,2 % pour les commis de sexe féminin. Les quatre villes où l'écart entre les taux de conformité des commis de sexes féminin et masculin était le plus important (à deux chiffres) étaient Sherbrooke ( $\Delta$  37,5 %; supérieur chez les commis de sexe féminin), Chicoutimi/Jonquière ( $\Delta$  26,5 %; supérieur chez les commis de sexe féminin), Saskatoon ( $\Delta$  16,9 %; supérieur chez les commis de sexe féminin), Toronto ( $\Delta$  11,0 %; supérieur chez les commis de sexe masculin) et Red Deer (10,0 %; supérieur chez les commis de sexe masculin);
- les détaillants situés à proximité d'une école ou d'un centre commercial étaient moins susceptibles de vendre des produits du tabac aux mineurs (87,2 %) que les détaillants situés ailleurs (83,1 %). Contrairement aux années précédentes (depuis 2006), l'écart est statistiquement significatif en 2009. Les régions avec des points de vente situés à proximité d'une école ou d'un centre commercial qui ont connu une diminution du taux de conformité de plus de cinq pour cent par rapport à l'année dernière étaient Regina ( $\Delta$  -24,3 %), Chicoutimi/Jonquière ( $\Delta$  -18,1 %), Saskatoon ( $\Delta$  -13,9 %), Brandon ( $\Delta$  -9,1 %) et Sherbrooke ( $\Delta$  -8,5 %);

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau A – Pondéré – Résultats de la conformité aux dispositions sur la vente de tabac aux mineurs par ville/province/région – 2009

Région	% refusant la vente (respectant la loi)	% acceptant la vente (contrevenant à la loi)	% demandant une pièce d'identité	% demandant une pièce d'identité et refusant la vente	% demandant une pièce d'identité et acceptant la vente	% ne demandant pas de pièce d'identité et acceptant la vente *
NATIONAUX	84,3%	15,7%	83,2%	97,7%	2,3%	81,6%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	97,5%	2,5%	96,5%	100,0%	0,0%	70,8%
CHARLOTTETOWN (I.-P.-É.)	98,8%	1,2%	97,5%	100,0%	0,0%	50,0%
NOUVEAU-BRUNSWICK	85,4%	14,6%	86,5%	95,9%	4,1%	81,0%
BATHURST	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	SO
FREDERICTON	86,8%	13,2%	84,0%	93,9%	6,1%	50,7%
MONCTON	80,8%	19,2%	81,8%	98,8%	1,2%	100,0%
SAINT JOHN	82,1%	17,9%	86,3%	92,7%	7,3%	84,5%
NOUVELLE-ÉCOSSE	80,3%	19,7%	79,4%	99,6%	0,4%	94,4%
HALIFAX	73,8%	26,2%	72,6%	99,4%	0,6%	94,1%
SYDNEY	96,3%	3,7%	96,3%	100,0%	0,0%	100,0%
QUÉBEC	85,1%	14,9%	86,1%	97,1%	2,9%	89,4%
CHICOUTIMI JONQUIÈRE	61,4%	38,6%	64,3%	94,1%	5,9%	97,5%
MONTRÉAL	89,8%	10,2%	90,6%	97,3%	2,7%	83,1%
QUÉBEC	79,5%	20,6%	80,2%	98,3%	1,7%	96,7%
SHERBROOKE	58,8%	41,2%	61,4%	90,9%	9,1%	92,2%
ONTARIO	80,8%	19,2%	78,9%	97,8%	2,2%	83,1%
KINGSTON	93,4%	6,6%	93,4%	100,0%	0,0%	100,0%
OTTAWA	96,9%	3,0%	96,5%	98,3%	1,7%	38,0%
ST. CATHARINES	99,6%	0,4%	96,2%	100,0%	0,0%	11,1%
SUDBURY	94,5%	5,5%	89,1%	100,0%	0,0%	50,0%
THUNDER BAY	90,6%	9,4%	94,2%	95,0%	5,0%	80,1%
TORONTO	73,3%	26,7%	71,2%	97,1%	2,9%	85,6%
WINDSOR	98,7%	1,3%	96,7%	100,0%	0,0%	40,0%
MANITOBA	78,4%	21,6%	76,5%	95,9%	4,1%	78,8%
BRANDON	95,1%	4,9%	95,1%	100,0%	0,0%	100,0%
WINNIPEG	76,5%	23,5%	74,4%	95,3%	4,7%	78,3%
SASKATCHEWAN	80,8%	19,2%	76,5%	93,9%	6,1%	61,7%
REGINA	81,3%	18,7%	68,9%	94,5%	5,5%	48,0%
SASKATOON	80,4%	19,5%	82,4%	93,5%	6,5%	80,6%
ALBERTA	83,3%	16,7%	83,0%	98,0%	2,0%	89,5%
CALGARY	81,6%	18,4%	84,2%	98,6%	1,4%	94,3%
EDMONTON	80,4%	19,6%	80,3%	96,8%	3,2%	85,8%
MEDICINE HAT	100,0%	0,0%	79,0%	98,3%	1,7%	93,5%
RED DEER	94,6%	5,4%	93,0%	100,0%	0,0%	66,7%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	94,3%	5,7%	89,7%	98,8%	1,2%	45,4%
KELOWNA	94,1%	5,9%	82,5%	100,0%	0,0%	33,9%
CAMPBELL RIVER COURTENAY	98,6%	1,4%	97,2%	100,0%	0,0%	51,5%
VANCOUVER RMR	94,0%	6,0%	89,8%	98,6%	1,4%	47,2%
VANCOUVER 1	97,4%	2,6%	83,5%	99,5%	0,5%	13,1%
VANCOUVER 2	92,9%	7,1%	95,2%	96,6%	3,4%	79,6%
VANCOUVER 3	84,7%	15,3%	84,2%	99,4%	0,6%	93,5%
VANCOUVER 4	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	SO

\* Cette colonne indique le pourcentage de ceux qui n'ont pas demandé de pièce d'identité et qui ont accepté de vendre du tabac.

SO indique que tout les détaillants on demandés pour une pièce d'identité.

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau B – Pondéré – % de détaillants refusant la vente, par région – Résultats tendanciels\*

Région	Résultats de 1996	Résultats de 1997	Résultats de 1998	Résultats de 1999	Résultats de 2000	Résultats de 2002	Résultats de 2003	Résultats de 2004	Résultats de 2005	Résultats de 2006	Résultats de 2007	Résultats de 2008	Résultats de 2009	Changement statistiquement significatif 2008 contre 2009 +/- 2% (oui / non)
NATIONAUX	60,5%	67,3%	61,0%	69,7%	69,8%	71,2%	67,7%	82,3%	80,8%	81,7%	85,9%	85,9%	84,3%	non
ST. JOHN'S (I.-N.-L.)	58,4%	83,4%	79,6%	52,4%	87,8%	98,2%	67,2%	70,3%	98,4%	88,3%	100,0%	97,4%	97,5%	non
CHARLOTTETOWN (I.-P.-É.)	34,3%	72,9%	77,9%	86,0%	86,0%	75,6%	74,8%	91,9%	90,1%	94,0%	97,1%	84,5%	98,8%	oui
NOUVEAU-BRUNSWICK	84,8%	58,0%	40,7%	42,1%	72,7%	81,6%	78,7%	72,6%	84,1%	84,6%	86,8%	82,4%	85,4%	oui
BATHURST	38,7%	60,0%	22,6%	60,3%	95,4%	59,1%	78,7%	97,2%	84,2%	77,4%	91,1%	91,5%	100,0%	oui
FREDERICTON	89,5%	49,3%	39,8%	30,2%	79,9%	84,9%	86,3%	75,7%	94,3%	97,8%	99,0%	82,5%	86,8%	oui
MONCTON	SO	SO	SO	SO	SO	98,5%	82,8%	86,8%	61,1%	69,6%	98,1%	66,5%	80,8%	oui
SAINT JOHN	87,6%	61,5%	42,7%	45,9%	67,1%	73,1%	70,2%	48,4%	99,0%	94,5%	65,3%	90,9%	82,1%	oui
NOUVELLE-ÉCOSSE	89,8%	64,1%	69,3%	73,3%	70,9%	63,8%	89,7%	79,3%	84,5%	83,7%	88,9%	75,7%	80,3%	oui
HALIFAX	SO	57,4%	62,2%	84,5%	76,8%	54,1%	92,8%	71,8%	80,5%	78,0%	87,4%	73,6%	73,8%	non
SYDNEY	98,1%	80,5%	86,5%	45,3%	52,2%	86,1%	82,3%	93,8%	92,5%	94,6%	91,7%	80,0%	96,3%	oui
QUÉBEC	28,8%	45,4%	48,7%	65,2%	47,0%	57,0%	36,6%	76,5%	70,4%	68,3%	79,3%	76,7%	85,1%	oui
CHICOUTIMI	14,3%	49,0%	47,9%	72,2%	64,5%	80,4%	67,8%	91,3%	90,7%	44,1%	46,1%	89,5%	61,4%	oui
JONQUIÈRE	27,9%	45,4%	62,0%	69,3%	63,2%	54,2%	32,5%	67,0%	69,5%	70,4%	83,3%	76,7%	89,8%	oui
MONTREAL	33,8%	44,8%	25,1%	57,3%	18,5%	58,4%	49,7%	78,0%	68,3%	77,0%	78,3%	78,2%	79,5%	non
QUÉBEC	45,9%	45,0%	47,5%	69,4%	41,1%	87,1%	33,8%	86,8%	73,3%	53,0%	95,2%	52,9%	58,8%	oui
SHERBROOKE	73,3%	69,4%	62,0%	79,1%	83,7%	74,8%	76,3%	83,9%	77,1%	82,0%	89,4%	89,2%	80,8%	oui
ONTARIO	SO	SO	SO	SO	SO	88,7%	90,1%	93,8%	94,4%	100,0%	84,9%	94,2%	93,4%	non
KINGSTON	46,5%	72,1%	55,5%	84,3%	68,6%	97,6%	90,5%	95,8%	91,0%	92,0%	90,4%	94,1%	96,9%	oui
OTTAWA	SO	SO	SO	SO	SO	77,1%	80,4%	81,5%	86,5%	85,8%	93,5%	97,7%	99,6%	non
ST. CATHARINES	61,1%	80,2%	79,7%	84,1%	59,6%	66,7%	82,4%	80,0%	88,1%	86,1%	80,3%	82,7%	94,5%	oui
SUDBURY	SO	SO	SO	SO	SO	96,2%	87,6%	84,0%	66,5%	83,7%	81,9%	96,9%	90,6%	oui
THUNDER BAY	77,3%	67,9%	62,4%	78,5%	87,5%	67,8%	70,3%	75,0%	69,7%	75,0%	89,9%	84,5%	73,3%	oui
TORONTO	93,2%	86,5%	63,0%	73,0%	60,0%	97,9%	100,0%	91,8%	94,2%	98,5%	87,9%	100,0%	98,7%	non
WINDSOR	76,8%	72,1%	67,7%	83,7%	78,9%	65,2%	90,5%	64,5%	72,0%	89,7%	74,7%	75,0%	78,4%	oui
MANITOBA	69,3%	47,2%	79,8%	92,6%	84,5%	84,9%	73,9%	66,7%	77,2%	86,1%	88,9%	81,8%	95,1%	oui
BRANDON	76,9%	72,3%	67,5%	83,6%	78,8%	63,6%	91,8%	64,2%	71,6%	90,0%	73,3%	74,3%	76,5%	oui
WINNIPEG	77,8%	66,9%	73,8%	78,9%	81,4%	93,4%	81,7%	76,5%	96,0%	88,3%	89,4%	94,8%	80,8%	oui
SASKATCHEWAN	SO	58,6%	72,5%	70,7%	80,1%	95,2%	73,0%	93,0%	92,9%	84,5%	90,8%	90,9%	81,3%	oui
REGINA	SO	74,6%	75,2%	85,9%	82,6%	91,9%	89,0%	64,4%	99,0%	91,5%	88,2%	98,1%	80,4%	oui
SASKATOON	68,6%	80,3%	75,4%	73,6%	67,3%	87,0%	83,2%	91,8%	84,7%	90,2%	87,1%	86,9%	83,3%	oui
ALBERTA	55,9%	82,6%	82,6%	63,2%	63,0%	95,0%	82,4%	91,7%	90,3%	96,9%	83,3%	85,9%	81,6%	oui
CALGARY	78,7%	78,1%	68,2%	85,4%	71,7%	79,6%	81,0%	89,6%	78,4%	83,9%	89,6%	86,9%	80,4%	oui
EDMONTON	93,4%	69,4%	62,5%	6,6%	95,6%	89,9%	95,4%	98,4%	88,8%	90,5%	96,9%	94,0%	100,0%	oui
MEDICINE HAT	SO	SO	SO	SO	SO	81,3%	100,0%	100,0%	78,3%	81,1%	92,7%	89,9%	94,6%	oui
RED DEER	74,0%	77,7%	60,3%	59,3%	75,3%	69,3%	84,2%	91,5%	91,8%	83,6%	82,4%	92,5%	94,3%	non
COLOMBIE-BRITANNIQUE	53,6%	82,9%	87,6%	98,2%	63,8%	100,0%	93,3%	95,7%	94,1%	96,4%	78,3%	92,1%	94,1%	non
KELOWNA	100,0%	94,5%	86,8%	98,2%	85,1%	97,6%	89,8%	84,5%	78,5%	93,1%	93,5%	95,8%	98,6%	oui
CAMPBELL RIVER	74,0%	77,5%	59,6%	58,2%	75,4%	65,5%	83,2%	91,8%	92,8%	81,9%	82,1%	92,3%	94,0%	non
COURTENAY	SO	SO	SO	SO	SO	62,2%	81,4%	93,3%	87,1%	69,3%	76,0%	90,1%	97,4%	oui
VANCOUVER RMR	SO	SO	SO	SO	SO	63,8%	89,3%	93,5%	96,2%	96,2%	84,4%	93,3%	92,9%	non
VANCOUVER 1	SO	SO	SO	SO	SO	71,3%	81,1%	98,6%	94,3%	87,1%	86,6%	94,8%	84,7%	oui
VANCOUVER 2	SO	SO	SO	SO	SO	72,3%	81,4%	70,2%	98,2%	100,0%	96,9%	94,3%	100,0%	oui
VANCOUVER 3	SO	SO	SO	SO	SO	72,3%	81,4%	70,2%	98,2%	100,0%	96,9%	94,3%	100,0%	oui
VANCOUVER 4	SO	SO	SO	SO	SO	72,3%	81,4%	70,2%	98,2%	100,0%	96,9%	94,3%	100,0%	oui

\*N.B. : Les années d'étude 1995-2000 étaient composées de 25 villes et 2002-2009 comprenaient 30 villes. Les villes supplémentaires étaient Moncton, NB, Kingston, ON, St. Catharines, ON, Thunder Bay, ON, et Red Deer, AB. Ces changements ont eu un impact sur les résultats pour les provinces d'Alberta, d'Ontario et du Nouveau Brunswick.

SO = Sans objet, c.-à-d. la région n'a pas fait objet d'une enquête pour établir les taux de conformité durant l'année représentée.

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver



## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

### 2. Loi sur la vente de tabac aux mineurs : conformité aux dispositions sur l'affichage relatif à l'âge et aux risques pour la santé (*Tableaux C et D*)

Le pourcentage de détaillants qui respectent rigoureusement les dispositions sur l'affichage obligatoire de l'âge minimal pour acheter du tabac et des messages relatifs à la santé était de 75,6 %. Ce résultat est le plus élevé depuis 2002 et constitue une augmentation significative par rapport à l'année dernière (64,8 %). Cette donnée correspond au pourcentage pondéré des détaillants de toutes les villes visitées qui étaient entièrement conformes aux dispositions sur l'affichage que nous avons évaluées.

La conformité totale est mesurée par l'observation des affiches obligatoires et, au Manitoba et en Saskatchewan, par l'absence des affiches non autorisées. Au Québec, l'affiche fédérale **ou** l'affiche provinciale informant des risques pour la santé doit être présente.

À Terre-Neuve-et-Labrador, les restrictions relatives à l'âge et à l'affichage sont celles prévues par la législation provinciale. L'âge minimum requis à Terre-Neuve-et-Labrador est 19 ans. Les avis en question ont été créés et mis en vigueur cette année dans cette province.

En 2009, aucune observation n'a été faite à propos de l'emplacement ou de la langue des affiches, l'étude s'étant plutôt concentrée sur la présence des affiches appropriées.

Les augmentations les plus importantes (c'est-à-dire à deux chiffres) ont été observées dans 11 régions et varient de 11,7 % (Sydney) à 83,4 % (Charlottetown). Parmi les autres régions, on compte : Moncton, Regina, Bathurst, Saskatoon, Montréal, Chicoutimi/Jonquière, Calgary, Red Deer et Kelowna. Ces villes se situent dans différentes provinces et sont régies par diverses lois sur le tabac.

Une baisse de la conformité aux dispositions sur l'affichage par rapport à 2008 a été notée chez les détaillants de six villes. Les baisses les plus significatives (à deux chiffres) ont été relevées dans les villes suivantes :

- Fredericton                       $\Delta$  -49,0 %
- Sudbury                             $\Delta$  -33,0 %
- Ottawa                               $\Delta$  -18,9 %
- Brandon                            $\Delta$  -16,5 %
- Saint John                         $\Delta$  -14,6 %
- Sherbrooke                        $\Delta$  -11,5 %

Le tableau ci-dessous dresse la liste des régions enregistrant les taux de conformité aux dispositions sur l'affichage les plus élevés et les plus faibles. Dix-huit villes ont obtenu un taux de conformité au-dessus de la moyenne; le pourcentage de magasins



## **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

en conformité totale y était supérieur à la moyenne nationale (75,6 %). St. John's (T.-N.-L.), Bathurst et Red Deer ont obtenu des taux de conformité de 100 % aux dispositions sur l'affichage.

Tableau C – Pondéré – Conformité aux dispositions sur l'affichage – Régions rapportant les plus hauts et les plus faibles taux de conformité des détaillants – 2009

Villes rapportant les plus hauts taux de conformité aux dispositions sur l'affichage (75,6 % ou plus)		Villes rapportant les plus faibles taux de conformité aux dispositions sur l'affichage (sous la moyenne nationale 75,6 %)	
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	100,0%	HALIFAX	13,7%
BATHURST	100,0%	SAINT JOHN	34,6%
MEDICINE HAT	100,0%	FREDERICTON	37,0%
RED DEER	98,2%	SUDBURY	38,2%
CALGARY	98,0%	CHICOUTIMI JONQUIERE	41,3%
REGINA	97,1%	SHERBROOKE	45,4%
EDMONTON	96,9%	KELOWNA	60,3%
KINGSTON	96,6%	QUÉBEC	63,9%
WINDSOR	95,3%	SYDNEY	64,5%
SASKATOON	92,6%	VANCOUVER RMR	67,2%
CAMPBELL RIVER COURTENAY	91,5%	TORONTO	68,9%
WINNIPEG	87,6%	OTTAWA	70,6%
MONTRÉAL	85,9%	THUNDER BAY	75,4%
MONCTON	83,7%		
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)	83,4%		
ST. CATHARINES	79,1%		
BRANDON	78,3%		

Le risque de non-conformité est plus élevé quand plus d'une affiche est obligatoire. Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, par exemple, la loi exige que trois affiches différentes soient apposées. En Saskatchewan et au Manitoba, l'affichage d'autres avis sur les restrictions relatives à l'âge et aux risques pour la santé est interdit et peut représenter un manquement de la part du détaillant même si les dispositions fédérales et provinciales à cet égard sont respectées.

# Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau D – Pondéré – Conformité des détaillants aux dispositions obligatoires sur l'affichage relatif au tabac – 2009

**Comment interpréter ce tableau**

Les pourcentages dans la colonne nommée "Entière conformité" indiquent les détaillants signalant chaque enseigne exigé dans la région montrée et, dans le cas de la figure nationale, à travers toutes les régions dans le pays.

Région	Présence des enseignes			Entière conformité
<b>NATIONAUX</b>				75,6%
<b>Terre-Neuve</b>	Ensigne A (Avis de restriction d'âge)			
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	100,0%			100,0%
<b>L'Île-du-Prince-Édouard</b>	Ensigne A (Avis de danger pour la santé)	Ensigne B (Affiche sur l'âge min. et exigence de pièce d'id. avec photo)		A et B
CHARLOTTETOWN	96,9%	84,9%		83,4%
<b>Nouveau-Brunswick</b>	Ensigne A (Avis de restriction d'âge)	Ensigne B (Avis de danger pour la santé)	Ensigne C (Avis de restriction d'âge)	A et B et C
NOUVEAU-BRUNSWICK	94,0%	82,7%	68,6%	58,9%
BATHURST	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
FREDERICTON	85,7%	63,3%	59,5%	37,0%
MONCTON	99,0%	99,0%	83,7%	83,7%
SAINT JOHN	92,9%	74,7%	47,9%	34,6%
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Ensigne A (Avis de danger pour la santé/Avis de restriction d'âge)	Ensigne B (Avis de danger pour la santé/Affiche sur l'âge min. et exigence de pièce d'id. avec photo)	Ensigne C (Avis de danger pour la santé/Affiche sur l'âge min. et exigence de pièce d'id. avec photo)	A et B et C
NOUVELLE-ÉCOSSE	74,4%	65,1%	38,2%	28,3%
HALIFAX	64,8%	60,4%	21,6%	13,7%
SYDNEY	98,1%	76,6%	79,4%	64,5%
<b>Québec</b>	Ensigne A (Avis de danger pour la santé/Avis de restriction d'âge)			A
QUÉBEC	78,0%			78,0%
CHICOUTIMI	41,3%			41,3%
JONQUIÈRE	85,9%			85,9%
MONTRÉAL	63,9%			63,9%
SHERBROOKE	45,4%			45,4%
<b>Ontario</b>	Ensigne A (Avis de danger pour la santé/Avis de restriction d'âge)	Ensigne B (Avis de restriction d'âge)		A et B
ONTARIO	88,9%	76,2%		71,3%
KINGSTON	97,8%	97,6%		96,6%
OTTAWA	95,7%	72,8%		70,6%
ST. CATHARINES	92,5%	86,2%		79,1%
SUDBURY	70,0%	56,4%		38,2%
THUNDER BAY	84,0%	80,1%		75,4%
TORONTO	87,2%	74,1%		68,9%
WINDSOR	97,3%	96,0%		95,3%
<b>Manitoba</b>	Ensigne A (Fédérale-Avis de restriction d'âge)		Présence d'autres enseignes non-autorisées affichés	A
MANITOBA	86,7%		30,5%	86,7%
BRANDON	78,3%		2,4%	78,3%
WINNIPEG	87,6%		33,7%	87,6%
<b>Saskatchewan</b>	Ensigne A (Avis de danger pour la santé/Affiche sur l'âge min. et exigence de pièce d'id. avec photo)		Présence d'autres enseignes non-autorisées affichés	A et absence de non-autorisées
SASKATCHEWAN	94,6%		15,0%	94,6%
REGINA	97,1%		13,1%	97,1%
SASKATOON	92,6%		16,4%	92,6%
<b>Alberta</b>	Ensigne A (Fédérale - Avis de restriction d'âge)			A
ALBERTA	97,7%			97,7%
CALGARY	98,0%			98,0%
EDMONTON	96,9%			96,9%
MEDICINE HAT	100,0%			100,0%
RED DEER	98,2%			98,2%
<b>Colombie-Britannique</b>	Ensigne A (Avis de danger pour la santé)	Ensigne B (Avis de danger pour la santé/Affiche sur l'âge min. et exigence de pièce d'id. avec photo)		A et B
COLOMBIE-BRITANNIQUE	80,4%	81,7%		68,3%
KELOWNA	84,1%	60,3%		60,3%
CAMPBELL RIVER	95,8%	95,7%		91,5%
COURTENAY	78,9%	82,6%		67,2%
VANCOUVER RMR	63,9%	75,3%		50,8%
VANCOUVER 1	93,8%	81,6%		77,3%
VANCOUVER 2	80,7%	92,8%		76,6%
VANCOUVER 3	80,6%	87,4%		71,5%
VANCOUVER 4				

Vancouver 1: Vancouver, Richmond  
 Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster  
 Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock  
 Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

### 3. Conformité aux dispositions sur l'étalage des produits du tabac (*Tableau E*)

Une réglementation provinciale interdisant la publicité et l'étalage des produits du tabac a été adoptée dans toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, où l'étalage des produits du tabac en vente est encore autorisé. Par conséquent, nous avons cessé les observations sur la publicité au PDV dans le cadre de cette étude. De nouvelles réglementations interdisant l'étalage de tout produit du tabac dans les établissements accessibles aux mineurs ont été édictées dans 9 des 10 provinces (à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador). En 2009, la conformité aux dispositions sur l'étalage des produits du tabac a été évaluée et consignée pour la première fois.

Le taux de conformité aux dispositions sur les étalages de tabac est de 94,8 % à l'échelle nationale; cette évaluation a été réalisée dans toutes les villes sauf St. John's (T.-N.-L.). Quatre villes ont affiché un taux de conformité de 100 % : Moncton, Brandon, Charlottetown (Î.-P.-E.) et Bathurst.

La ville présentant le taux de conformité le plus faible a été Regina (70,7 %). Toutes les autres villes ont obtenu des résultats supérieurs ou égaux à 80 %.

À l'échelle nationale, le refus de vendre du tabac à des mineurs n'est que légèrement inférieur chez les détaillants *en non-conformité* aux dispositions sur les étalages de tabac (81,7 %), comparativement aux détaillants en conformité (84,1 %).

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau E – Pondéré – Tous les magasins – Conformité aux dispositions sur l'étalage des produits du tabac

Région	% aux dispositions sur l'étalage des produits du tabac (respectant la loi)	% refusant la vente (respectant la loi)	Conformément à la loi sur l'étalage des produits du tabac et refusant la vente	Ne conformement pas à la loi sur l'étalage des produits du tabac et refusant la vente
NATIONAUX	94,8%	84,3%	84,1%	81,7%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	SO	97,5%	SO	SO
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)	100,0%	98,8%	98,8%	0,0%
NOUVEAU-BRUNSWICK	93,5%	85,4%	85,2%	89,6%
BATHURST	100,0%	100,0%	100,0%	0,0%
FREDERICTON	83,6%	86,8%	87,3%	84,3%
MONCTON	100,0%	80,8%	80,8%	0,0%
SAINT JOHN	92,0%	82,1%	81,0%	100,0%
NOUVELLE-ÉCOSSE	96,9%	80,3%	81,7%	35,5%
HALIFAX	96,0%	73,8%	75,7%	29,5%
SYDNEY	99,1%	96,3%	96,2%	100,0%
QUÉBEC	97,5%	85,1%	85,0%	87,7%
CHICOUTIMI				
JONQUIÈRE	99,1%	61,4%	61,1%	100,0%
MONTRÉAL	97,3%	89,8%	89,5%	100,0%
QUÉBEC	99,2%	79,5%	79,7%	38,1%
SHERBROOKE	93,3%	58,8%	60,0%	43,0%
ONTARIO	94,2%	80,8%	80,5%	85,7%
KINGSTON	89,4%	93,4%	92,6%	100,0%
OTTAWA	92,6%	96,9%	96,8%	100,0%
ST. CATHARINES	97,1%	99,6%	99,6%	100,0%
SUDBURY	99,1%	94,5%	94,5%	100,0%
THUNDER BAY	93,1%	90,6%	92,5%	66,0%
TORONTO	94,1%	73,3%	72,8%	81,3%
WINDSOR	96,7%	98,7%	98,7%	100,0%
MANITOBA	97,6%	78,4%	78,1%	87,5%
BRANDON	100,0%	95,1%	95,1%	0,0%
WINNIPEG	97,3%	76,5%	76,2%	87,5%
SASKATCHEWAN	83,1%	80,8%	80,0%	84,8%
REGINA	70,7%	81,3%	79,2%	86,3%
SASKATOON	92,8%	80,4%	80,5%	79,7%
ALBERTA	90,7%	83,3%	85,6%	59,6%
CALGARY	87,0%	81,6%	88,2%	55,5%
EDMONTON	93,7%	80,4%	81,2%	71,4%
MEDICINE HAT	89,4%	100,0%	81,1%	61,2%
RED DEER	98,8%	94,6%	96,5%	0,0%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	95,3%	94,3%	94,1%	98,1%
KELOWNA	92,8%	94,1%	93,6%	100,0%
CAMPBELL RIVER				
COURTENAY	91,6%	98,6%	98,4%	100,0%
VANCOUVER RMR	95,8%	94,0%	93,8%	97,5%
VANCOUVER 1	94,7%	97,4%	97,2%	100,0%
VANCOUVER 2	97,1%	92,9%	92,7%	100,0%
VANCOUVER 3	95,4%	84,7%	84,5%	88,7%
VANCOUVER 4	96,5%	100,0%	100,0%	100,0%

SO = Il n'y a pas de restrictions sur l'étalage des produits du tabac dans cette province.

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

## Introduction

### Préface

Cette enquête est la plus récente d'une série d'études annuelles visant à évaluer le comportement des détaillants face aux restrictions d'accès au tabac pour les jeunes imposées par les lois canadiennes sur le tabac. Santé Canada fait appel à des chercheurs indépendants depuis 1995 afin de réaliser de telles études.

La *Loi sur le tabac* du gouvernement fédéral établit un nombre minimal de normes au Canada qui interdisent la vente de produits du tabac aux mineurs. Parmi les dispositions principales, la *Loi* stipule qu'il est illégal pour les détaillants de vendre des produits du tabac à des individus de moins de 18 ans et propose une défense fondée sur la diligence voulue pour les détaillants qui exigent que leur clientèle présente une preuve d'identité avec photo confirmant leur âge. La *Loi* restreint également la diffusion de publicité et établit des exigences minimales obligatoires en matière d'affichage aux points de vente.

Chaque province possède ses propres règlements interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs. Ces règlements sur l'affichage peuvent imposer des contraintes plus strictes que les dispositions fédérales minimales quant à l'étalage des produits du tabac, imposer des exigences en matière d'affichage qui diffèrent des dispositions fédérales et peuvent, par exemple, prévoir l'interdiction de la vente des produits du tabac aux jeunes de plus de 18 ans. En effet, en vertu de lois locales, il est interdit aux détaillants de toutes les provinces sauf le Québec, le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan, de vendre des produits du tabac à toute personne de moins de 19 ans.

Comme c'était le cas l'année dernière, l'Alberta, le Manitoba et le Québec étaient les dernières provinces où les détaillants de tabac étaient évalués par rapport aux dispositions fédérales minimales, et ce, malgré la mise en application de la loi provinciale sur le tabac au Québec il y a plusieurs années. Les observateurs de ces trois provinces ont reçu la consigne de surveiller la conformité des détaillants selon les dispositions de la *Loi sur le tabac* du gouvernement fédéral en matière d'âge et d'affichage. Tout autre type d'affichage a été relevé, le cas échéant.

En mars 2002, la loi sur le tabac de la Saskatchewan *Tobacco Control Act* est entrée en vigueur et a interdit l'étalage aux détaillants. Depuis lors, toutes les provinces sauf Terre-Neuve-et-Labrador ont adopté leur propre réglementation interdisant l'étalage de produits du tabac dans les établissements accessibles aux mineurs. La loi exige des vendeurs qu'ils utilisent une armoire de rangement avec rideau placée derrière le comptoir pour « cacher » les cigarettes, les cigares et le tabac à mâcher ou alors qu'ils interdisent l'accès à leur magasin aux mineurs.

## **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

---

Les interdictions touchant la publicité et la promotion des produits du tabac, de même que l'étalage des produits du tabac dans la plupart des provinces, ont entraîné le retrait de la publicité au point de vente (PDV) précédemment permise en vertu de la *Loi sur le tabac*. Par conséquent, nous avons décidé de mettre un terme au volet de l'enquête traitant de la publicité au point de vente et de le remplacer par l'évaluation de la conformité aux dispositions sur l'étalage de produits du tabac.

La présente étude a été conçue de façon à permettre la comparaison directe avec les résultats de l'an passé et dans la mesure du possible, avec des données semblables recueillies dans les années antérieures. Par conséquent, les données actuelles peuvent être comparées avec une fiabilité statistique aux résultats antérieurs. Lorsque des ajustements à l'échantillon ont été apportés ou lorsque des changements à la loi ont exigé des modifications aux exigences du travail, les différences affectant la tendance historique ont été notées aux endroits appropriés dans le présent document.

### **Objectifs de l'étude**

L'objectif fondamental de Santé Canada dans le cadre de cette étude est de maintenir et d'améliorer la santé et la sécurité des jeunes Canadiens. Les données recueillies au cours de cette étude sont présentées strictement à titre informatif et pour des fins d'évaluation et non pour des fins de mise en application.

Les travaux sont d'une grande importance dans le contexte de la Stratégie fédérale de la lutte contre le tabagisme (SFLT). La SFLT incorpore les récentes initiatives du gouvernement fédéral dans la lutte contre le tabac au Canada. Parmi ces initiatives, notons des plans décennaux précis et ambitieux pour la lutte contre le tabac, y compris l'objectif d'accroître la conformité des détaillants à 80 % avec la loi sur la vente des produits du tabac aux mineurs. La SFLT inscrit l'évaluation annuelle en cours sur la conformité des détaillants comme l'un des cinq objectifs à atteindre au cours des prochaines années. Les résultats de la présente enquête se fondent sur les résultats des mesures annuelles des comportements des détaillants depuis 1995 et permettent l'établissement de nouveaux points de référence auxquels les futures enquêtes pourront être comparées.

Les deux objectifs principaux pour cette année sont les suivants :

1. surveiller le comportement des détaillants en ce qui concerne les ventes de produits du tabac aux mineurs en vertu des dispositions de la *Loi sur le tabac* et des lois provinciales, y compris les aspects législatifs touchant l'affichage obligatoire des restrictions relatives à l'âge et aux dangers du tabac pour la santé, et
2. surveiller la présence ou l'absence d'étalages de produits du tabac.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

Pour chacun de ces objectifs, les chiffres estimatifs suivants ont été recueillis :

1. Législation sur la vente du tabac aux mineurs et les restrictions imposées à la publicité sur le tabac :
  - le nombre et le pourcentage de détaillants qui refusent de vendre du tabac aux mineurs;
  - le nombre et le pourcentage de détaillants qui exigent des cartes d'identité comme la loi le prescrit;
  - le nombre et le pourcentage de détaillants qui présentent les affiches obligatoires sur les restrictions relatives à l'âge et aux dangers du tabac pour la santé;
  - le nombre et le pourcentage de détaillants qui présentent toutes ces affiches aux endroits prescrits par la loi; bien que l'emplacement n'ait pas été pris en considération pour la conformité; et
  - le nombre et le pourcentage de détaillants qui sont en conformité partielle ou en non-conformité totale avec les dispositions des lois fédérales et provinciales en matière d'affichage, y compris les provinces dans lesquelles certaines affiches n'ont pas l'autorisation d'être apposées, avec une indication sur le nombre et le pourcentage de détaillants qui présentent des affiches selon le type.
2. Étalage de produits du tabac :
  - le nombre et le pourcentage des établissements ne respectant pas la réglementation sur l'étalage des produits du tabac.

L'*Opération carte d'identité* n'a pas fait l'objet d'observations cette année, car la mise en application de ce programme mis sur pied par les fabricants de tabac s'est atténuée au cours des dernières années. Les détaillants ont en revanche soutenu d'autres initiatives, comme le programme *Pièce d'identité* mis de l'avant par l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA).

### Méthodologie

Des équipes de deux observateurs ont été formées et sont composées d'un mineur (de 15, 16 ou 17 ans) et d'un adulte de plus de 19 ans. Ces équipes ont visité 5 502 commerces choisis au hasard dans 30 villes et villages partout au Canada. La phase préparatoire de cette enquête a démarré en avril 2009 par une analyse de l'« univers statistique » des détaillants répondant à la définition d'établissement vendeur de tabac dans chaque ville. Cette étape a été ajoutée cette année dans le but de bonifier le plan

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

d'échantillonnage et d'assurer sa représentativité en fonction des conditions actuelles du marché. En effet, il s'agit d'un facteur important pour la pondération des données.

Les magasins ont été visités au cours d'une période de 13 semaines, soit du 6 juillet au 5 octobre 2009.

Les membres des équipes entraient dans chaque magasin à des moments différents. Ils ne donnaient aucune apparence de se connaître. Chacun avait des tâches particulières à accomplir :

- le jeune adolescent chercheur devait jauger la disposition des détaillants à lui vendre des produits du tabac en tentant d'acheter un paquet de 20 ou 25 cigarettes d'une marque donnée. Aucun des adolescents chercheurs n'avait de cartes d'identité. Au cours des visites, les adolescents qui tentaient de se procurer des cigarettes ne fournissaient aucune information mensongère sauf pour leur âge. Au moment où le détaillant leur demandait leur âge, les adolescents répondaient qu'ils avaient 18 ans ou 19 ans, selon l'âge minimum requis pour se procurer des cigarettes dans cette province. En aucun cas les adolescents n'ont fait d'achats. Nous leur avons fourni des consignes précises pour se sortir d'une situation de vente; et
- le membre majeur de l'équipe de recherche devait superviser son jeune partenaire et procéder à l'inspection visuelle des lieux du commerce afin de constater et d'enregistrer la conformité de l'affichage avec la *Loi sur le Tabac* ou les lois homologues provinciales, y compris la présence de tout autre avis relatif au tabac ou ayant trait à l'âge minimal et aux risques pour la santé. Ces personnes devaient également recueillir des données sur la conformité aux dispositions en matière d'étalage de produits du tabac.

Afin d'arriver à mesurer l'influence que peuvent avoir l'âge et le sexe sur la disposition des détaillants à se conformer aux lois sur la vente aux mineurs, les visites étaient organisées de façon à observer les exigences nationales minimales suivantes :

- les visites dans les magasins ont été effectuées par des adolescents des deux sexes dans des proportions égales; et
- environ la moitié des magasins ont été visités par des adolescents de 17 ans, et l'autre moitié par des adolescents de 15 et 16 ans.

Ces objectifs sont identiques à ceux des enquêtes menées depuis 1998.

Le *Tableau i* présente les taux de réponse nationaux selon l'âge et le sexe des enquêteurs adolescents, et ce, pour l'étude en cours et pour celles des années précédentes depuis 2002.



## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

Tableau i – Répartition nationale des échantillons selon l'âge et le sexe des enquêteurs adolescents

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taille de l'échantillon (nombre de magasins visités)	5.550	5.452	5.516	5.561	5.605	5.588	5.598	5.502
Masculin	49,4%	49,6%	49,7%	50,1%	50,0%	50,3%	50,1%	49,9%
Féminin	50,6%	50,4%	50,3%	49,9%	50,0%	49,7%	49,9%	50,1%
15 ans	23,7%	23,8%	24,7%	26,6%	25,5%	25,5%	25,5%	25,8%
16 ans	29,3%	29,4%	24,4%	26,5%	26,4%	26,3%	26,0%	25,4%
17 ans	46,9%	46,8%	50,9%	46,9%	48,1%	48,2%	48,6%	48,8%

Nous avons tenté de respecter les mêmes objectifs pour chacune des villes et des catégories de commerce. Cependant, nous avons remarqué cette année, comme ce fut le cas dans le passé, que dans certaines villes et pour certains types de magasins, il y avait un nombre d'échantillons de magasins insuffisant pour accueillir un nombre mixte de garçons et de filles pour chaque groupe d'âge. Lorsque cette situation s'est présentée, l'échantillon a été distribué à un ou des adolescents dont l'âge et le sexe ont été déterminés à l'avance. Les distributions ont été attribuées afin de correspondre aux critères utilisés lors de la dernière étude de ce type, en 2008.

## **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

---

### **Étendue**

Les magasins de détail de 30 centres urbains ont été visités. Au moins une ville de chaque province du Canada figure sur la liste de toutes les villes.

### **Échantillon**

Un échantillon national de détaillants a été sélectionné à partir des meilleures estimations qui soient à travers chacune des villes de notre liste. Pour l'étude la plus récente, un tout nouvel échantillon a été constitué aléatoirement à partir des résultats de l'analyse de l'univers statistique réalisée en mai et juin 2009.

L'univers statistique comprenait tous les détaillants qui vendent des produits de tabac *et* qui autorisent l'accès de mineurs à leur établissement. L'objectif de l'analyse de l'univers statistique était de proposer des moyens de constituer un nouveau cadre d'analyse tenant compte de la réglementation actuelle et de la distribution actuelle de la population en fonction de la catégorie de commerce.

La population ou « base d'échantillonnage » qui a permis de constituer l'échantillon était composée des catégories de commerce suivantes, tout comme les bases d'échantillonnage des années précédentes :

- dépanneurs sous bannière;
- stations-service/postes d'essence;
- marchés d'alimentation;
- dépanneurs indépendants.

Comme ce fut le cas pour les quatre dernières années, les pharmacies ont été retirées de l'échantillon en raison du nombre croissant de provinces qui interdisent la vente de tabac dans ces établissements et du nombre de ces derniers qui en interdisent volontairement la vente dans les provinces où cela est toujours permis. L'échantillon est maintenant redistribué parmi les quatre autres catégories de commerce.

Un nombre croissant de marchés d'alimentation se convertissent en magasins à grande surface comportant une pharmacie dans leur aire de détail. Par conséquent, ces commerces abandonnent la vente de produits de tabac, conformément à la réglementation de la plupart des provinces; la proportion des marchés d'alimentation dans la population statistique est donc en baisse. Comparativement à la base d'échantillonnage précédente, la distribution des détaillants éventuellement visités a légèrement varié en fonction de la catégorie de commerce. La proportion des dépanneurs sous bannière, des stations-service/postes d'essence et des marchés d'alimentation a diminué, tandis que celle des dépanneurs indépendants a augmenté.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Catégorie de commerce	Répartition de l'échantillon – 2008	Répartition de l'échantillon – 2009
Dépanneurs sous bannière	19 %	17 %
Stations-service/postes d'essence	32 %	31 %
Marchés d'alimentation	17 %	12 %
Dépanneurs indépendants	32 %	39 %

Les échantillons ont été déterminés à l'aide de procédures statistiques définies comme par les années passées afin de sélectionner les échantillons la première fois dans chaque ville. Pour chacune des villes et chacune des catégories de commerce, la base d'échantillonnage a été organisée et distribuée de façon géographique selon les codes postaux. La base a ensuite été divisée en sous-strates dont le minimum requis était d'un échantillon par sous-strate, puis un magasin a été choisi au hasard pour ensuite être apparié à chacune des sous-strates.

Dans l'ensemble des villes pour l'étude de 2009, notre objectif d'échantillonnage était d'apparier les distributions par ville de façon à respecter le plus possible celles établies dans les années précédentes. Les échantillons ont été établis afin d'assurer la représentation de la région métropolitaine de recensement (RMR) des plus grandes villes. Pour Vancouver, il a été demandé que des mesures statistiquement fiables soient fournies pour l'ensemble de la RMR ainsi que séparément pour chacun des quatre différents territoires de la santé. Pour ce faire, un suréchantillonnage a été nécessaire.

Les quatre régions de santé de la grande région métropolitaine de Vancouver ont été définies par les frontières des communautés comme suit :

Région 1	Région 2	Région 3	Région 4
Vancouver	Burnaby	Delta	North Vancouver
Richmond	Coquitlam	Surrey	West Vancouver
	Port Moody	Langley	
	Port Coquitlam	North Delta	
	Maple Ridge	White Rock	
	Whonnock		
	Pitt Meadows		
	New Westminster		

Une fois le travail de terrain amorcé, certains magasins choisis pour l'échantillon étaient fermés ou ne vendaient plus de tabac. Devant ces faits, les magasins ont été remplacés par d'autres établissements de vente au détail de même type situés dans le voisinage du magasin visé à l'origine. Lorsque des magasins de remplacement du même type que ceux vendant du tabac n'ont pu être trouvés, le commerce de l'échantillon original était remplacé par un autre d'une autre catégorie présent dans la même région.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

À la fin de l'étude, nous avons effectué des visites complètes dans 5 502 magasins. Ces magasins étaient géographiquement bien dispersés, de façon à respecter nos objectifs préétablis. Le *Tableau ii*, à la fin de cette section, indique le nombre réel de visites effectuées au Canada.

### Pondération de l'échantillon

En raison de l'échantillon aléatoire stratifié, soit quatre catégories de commerce par région, les données brutes de notre échantillon de magasins ont été pondérées statistiquement afin de refléter la distribution de l'ensemble des commerces à l'intérieur des 30 collectivités et, ainsi, les provinces et partout dans le pays. Les données pondérées sont une estimation des conditions que nous aurions probablement trouvé si nous avons visité tous les magasins de détail des 30 villes au lieu des seuls magasins inclus dans notre échantillon. En aucun cas n'y a-t-il eu tentative de projeter ces résultats au-delà de l'univers de détail des zones urbaines échantillonnées.

Sauf indication contraire, tous les pourcentages présentés dans ce rapport sont des résultats pondérés.

*REMARQUE : Les lecteurs tentant de reproduire les pourcentages pondérés à l'aide des données sur les échantillons bruts obtiendront des résultats différents de ceux généralement indiqués dans le rapport.*

### Compréhension du rapport

Cette étude ne vise pas à évaluer le rendement des divers paliers de gouvernement. Elle est conçue pour dégager, à l'échelle nationale, des estimations raisonnables sur la conformité des détaillants aux lois sur la vente de tabac, selon des conditions particulières. Les données régionales sont utiles à la compréhension des tendances nationales, mais la prudence est de mise si l'on veut comparer les régions entre elles.

Pour des raisons pratiques, il n'a pas été possible d'imposer à toutes les villes les mêmes contrôles quant à l'âge et au sexe des adolescents, ce que nous avons fait à l'échelle nationale. *Cette différence influera sur les résultats des régions.* Au niveau régional, les résultats devraient servir à d'autres fins :

- débattre des meilleures pratiques entre les régions;
- faire un suivi du progrès et de l'orientation générale de la conformité des détaillants aux législations sur le tabac au cours des 14 études menées depuis 1995;
- dégager, à partir des résultats nationaux, les variables motivant le comportement des détaillants; et
- considérer des façons d'appliquer ces leçons dans les provinces.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau ii – Répartition des échantillons par catégorie de commerce – 2009

Région	Toutes catégories de magasins	Dépanneurs sous bannière	Stations-service/postes d'essence	Marchés d'alimentation	Dépanneurs indépendants
NATIONAUX	5502	958	1717	677	2150
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	194	24	49	14	107
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)	75	16	21	11	27
NOUVEAU-BRUNSWICK	296	39	90	31	136
BATHURST	35	0	14	5	16
FREDERICTON	76	7	24	8	37
MONCTON	89	19	32	8	30
SAINT JOHN	96	13	20	10	53
NOUVELLE-ÉCOSSE	349	44	105	16	184
HALIFAX	242	27	69	12	134
SYDNEY	107	17	36	4	50
QUÉBEC	917	133	212	142	430
CHICOUTIMI					
JONQUIÈRE	108	13	31	14	50
MONTRÉAL	372	50	65	52	205
QUÉBEC	332	53	91	61	127
SHERBROOKE	105	17	25	15	48
ONTARIO	1438	324	412	172	530
KINGSTON	86	15	25	11	35
OTTAWA	239	55	93	34	57
ST. CATHARINES	239	83	49	22	85
SUDBURY	110	14	43	10	43
THUNDER BAY	79	20	34	3	22
TORONTO	533	100	142	79	212
WINDSOR	152	37	26	13	76
MANITOBA	327	54	124	61	88
BRANDON	36	4	15	7	10
WINNIPEG	291	50	109	54	78
SASKATCHEWAN	279	45	125	40	69
REGINA	131	22	57	20	32
SASKATOON	148	23	68	20	37
ALBERTA	762	177	294	43	248
CALGARY	331	86	120	16	109
EDMONTON	330	77	120	19	114
MEDICINE HAT	58	5	29	7	17
RED DEER	43	9	25	1	8
COLOMBIE-BRITANNIQUE	865	102	285	147	331
KELOWNA	72	9	32	13	18
CAMPBELL RIVER					
COURTENAY	63	9	29	15	10
VANCOUVER RMR	730	84	224	119	303
VANCOUVER 1	235	34	45	22	134
VANCOUVER 2	212	24	74	36	78
VANCOUVER 3	197	22	78	43	54
VANCOUVER 4	86	4	27	18	37

Note : Les pharmacies ont été exclues de l'étude de 2009.

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

# Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

## Loi sur la vente de tabac aux mineurs

### Section 1.0 – Ventes de tabac aux mineurs

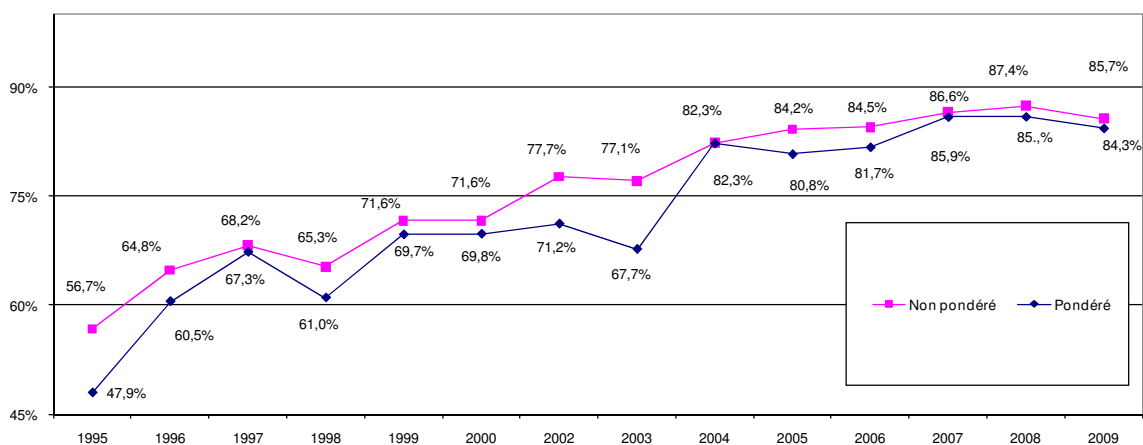
Cette section présente nos résultats quant à la conformité des détaillants aux dispositions de la loi sur l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs.

#### 1.1 Résultats nationaux

La conformité pondérée des détaillants à l'échelle nationale pour tous les points de vente visités en 2009 a été de 84,3 %, comparativement à 85,9 % en 2008 (*Graphique 1*). Les comparaisons des tendances à l'échelle nationale (c.-à-d. de 2009 à 2008) sont exactes +/- 2 %, soit 19 fois sur 20 à un niveau de confiance de 95 %. Les **résultats bruts non pondérés** indiquent une diminution statistiquement non significative des taux de conformité de l'ordre de 1,7 %, passant de 87,4 % l'année dernière à 85,7 % cette année.

En ce qui concerne les **données brutes et les données pondérées**, la tendance des détaillants à refuser la vente aux mineurs affiche une augmentation constante depuis 1998 avec une diminution significative de 3,5 % en 2003 seulement comparativement à l'année précédente. La tendance est toujours à la hausse malgré une légère diminution des taux de conformité cette année. Les tendances des résultats pondérés et non pondérés sont comparables, ce qui indique un échantillonnage bien constitué et réparti de la population identifiée de détaillants de tabac.

Graphique 1 – % de détaillants refusant la vente aux mineurs : National – Tous types de magasins\*

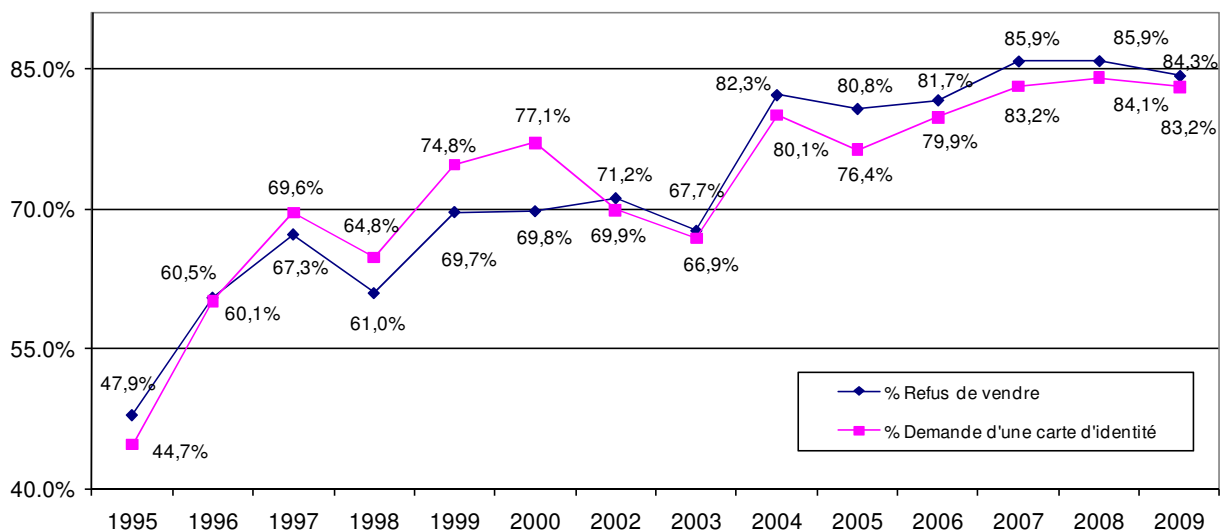


\*Remarque : Les données de 1995-1996 et de 2002 proviennent d'études utilisant une méthodologie similaire mais non identique à celle utilisée en 1997-2000 et 2003-2009. La prudence est de mise pour analyser les résultats à des fins comparatives.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

L'écart entre le taux de conformité et la proportion de détaillants exigeant une carte d'identité est de 1,1 % (*Graphique 2*), soit un delta légèrement supérieur à celui de l'année dernière (1,8 %). La moyenne pondérée des détaillants demandant une carte d'identité a diminué de façon non significative de 0,9 %, passant de 84,1 % à 83,2 %. Ce résultat est comparable à celui observé en 2007 (83,2 % également).

Graphique 2 – Pondéré – Tendence à la conformité et % des détaillants demandant une carte d'identité : National – Tous types de magasins\*



\* Les données de tendance proviennent d'études utilisant une méthodologie similaire mais non identique à celle utilisée au fil du temps. La prudence est de mise pour comparer les résultats.

Tableau 1 – Pondéré – Résultats quant à la demande d'une preuve d'âge – 2002-2009 : National – Tous les magasins

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
% de détaillants demandant une pièce d'identité	69,9%	66,9%	80,1%	76,4%	79,9%	83,2%	84,1%	83,2%
% de détaillants ne demandant pas de pièce d'identité	30,1%	33,1%	19,9%	23,6%	20,1%	16,8%	15,9%	16,8%
Détaillants refusant la vente en tant que % de ceux ayant demandé une pièce d'identité	96,0%	97,1%	96,9%	97,9%	97,2%	97,9%	98,0%	97,7%
Détaillants disposés à vendre en tant que % de ceux ayant demandé une pièce d'identité	4,0%	2,9%	3,1%	2,1%	2,8%	2,1%	2,0%	2,3%
Détaillants disposés à vendre en tant que % de ceux n'ayant pas demandé une pièce d'identité	86,4%	91,5%	76,5%	74,8%	79,8%	73,7%	78,1%	81,6%
Détaillants refusant la vente en tant que % de ceux ne demandant pas de pièce d'identité	13,6%	8,5%	23,5%	25,2%	20,2%	26,3%	21,9%	18,4%

Les résultats résumés au *Tableau 1*, pour la majeure partie, montrent une variation non significative par rapport à l'année dernière, sauf en ce qui concerne les taux de conformité des détaillants qui ne demandent pas de preuve d'identité. Malheureusement, le pourcentage de détaillants disposés à vendre du tabac sans demander de pièce d'identité a augmenté de 3,5 %.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

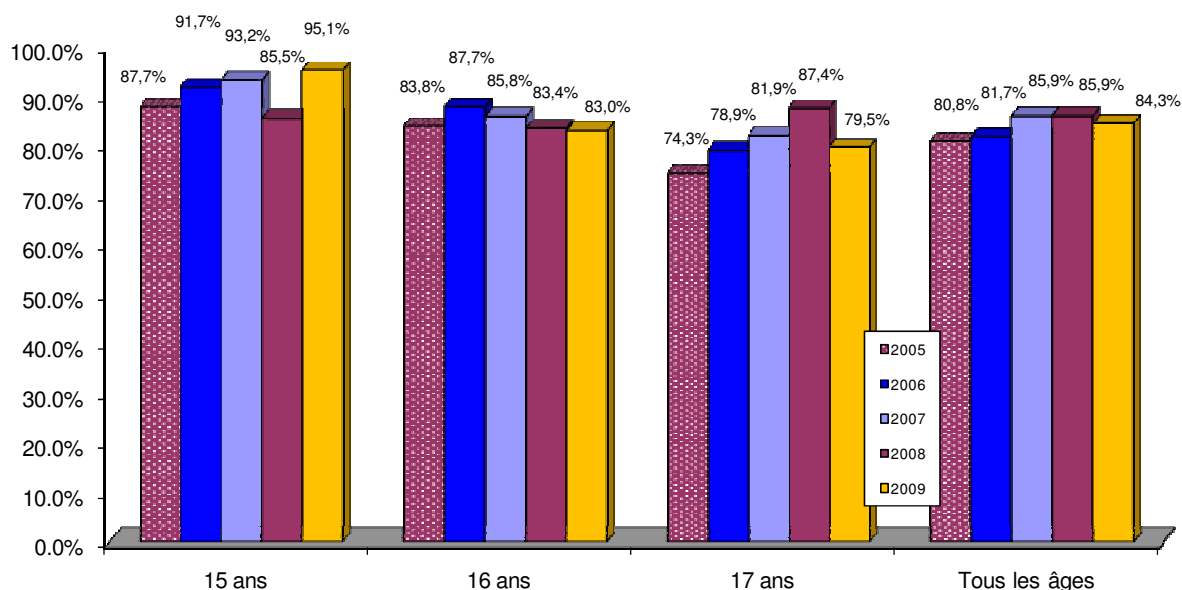
### 1.1.1 Résultats nationaux selon l'âge du mineur

En 2008, pour la première fois, la disposition des détaillants à vendre du tabac aux mineurs diminuait en fonction de l'âge du mineur. Cependant, en 2009, la relation entre le taux de conformité et l'âge était comparable à ce qu'on avait observé avant 2008, c'est-à-dire que la disposition du détaillant à vendre du tabac diminuait à mesure que l'âge du mineur diminuait. L'enquête a montré que la tendance des détaillants à refuser la vente de produits du tabac aux mineurs était 15,6 % supérieure dans le cas de mineurs de 15 ans comparativement aux mineurs de 17 ans (*Graphique 3*).

En ce qui concerne l'écart entre les 15 et 16 ans, le refus de vendre était supérieur de 12,1 % (95,1 %) chez les jeunes de 15 ans par rapport aux jeunes de 16 ans (83,0 %). En 2009, la conformité était la plus élevée lorsque l'adolescent était âgé de 15 ans (95,1 %) et la plus faible lors qu'il était âgé de 17 ans (79,5 %). L'écart par rapport à l'année dernière indique des taux de conformité significativement supérieurs pour les jeunes de 15 ans et significativement inférieurs pour les jeunes de 17 ans. Les taux de conformité dans le cas d'adolescents de 16 ans étaient équivalents à ceux de l'année dernière.

Les jeunes de 17 ans représentaient environ 48,8 % des mineurs dans le cadre de cette étude. Ce groupe exerce par conséquent un effet relatif plus important sur les taux de conformité globaux que les autres groupes d'âge de mineurs pris individuellement (25,8 % pour les jeunes de 15 ans et 25,4 % pour ceux de 16 ans).

Graphique 3 – Pondéré – Résultats de la conformité selon l'âge du mineur : National – Tous les magasins – % de détaillants refusant la vente de tabac aux mineurs





## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Contrairement à l'année précédente, en 2009, un pourcentage plus important de détaillants a exigé une pièce d'identité auprès des adolescents de 15 ou 16 ans par rapport aux mineurs de 17 ans (*Tableau 2*). L'écart entre les jeunes de 15 ans et 17 ans est de 10,3 % en ce qui a trait à la demande d'une pièce d'identité par le détaillant (comparativement à 3,5 % l'année dernière), et de 15,6 % en ce qui a trait au refus de vendre du tabac par le détaillant (comparativement à 1,9 % l'année dernière).

Moins de 3 % des détaillants étaient toujours disposés à vendre des produits du tabac après avoir exigé une pièce d'identité et obtenu un refus de la part du mineur (c.-à-d., jeunes de 15 ans – 1,3 %, jeunes de 16 ans – 4,2 % et jeunes de 17 ans – 1,9 %) (*Tableau 2*). En moyenne, 2,3 % des détaillants étaient toujours disposés à la vente (*Tableau 1*).

Les taux de conformité sont comparables à ceux de l'année dernière; ils sont de près de 98 % lorsque le détaillant exige une pièce d'identité. Plus l'adolescent était jeune, plus le détaillant était susceptible de lui refuser la vente sans lui demander une pièce d'identité (63,8 % chez les 15 ans, 15,8 % chez les 16 ans et 8,1 % chez les 17 ans) (*Tableau 2*).

Tableau 2 – Pondéré – Résultats quant à la demande de preuve d'âge selon l'âge du mineur – 2009 : National – Tous les magasins

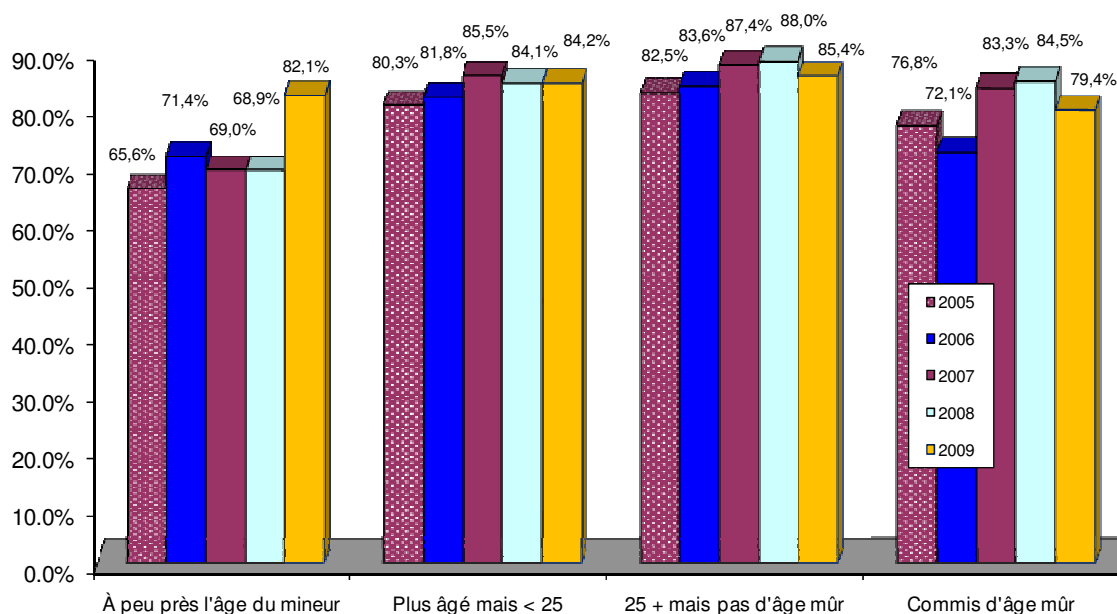
Âge du mineur	15 ans	16 ans	17 ans
% de détaillants refusant la vente	95,1%	83,0%	79,5%
% de détaillants demandant une pièce d'identité	89,7%	83,9%	79,4%
% de détaillants ne demandant pas une pièce d'identité	10,3%	16,1%	20,6%
Détaillants refusant la vente en tant que % de ceux ayant demandé une pièce d'identité	98,7%	95,8%	98,1%
Détaillants disposés à vendre en tant que % de ceux ayant demandé une pièce d'identité	1,3%	4,2%	1,9%
Détaillants refusant la vente en tant que % de ceux ne demandant pas de pièce d'identité	63,8%	15,8%	8,1%

### 1.1.2 Résultats nationaux selon l'âge du commis

Nous avons observé une variation statistiquement significative des taux de conformité dans trois catégories d'âge du commis sur quatre, comparativement à l'année dernière (*Tableau 4*). Le taux de conformité a connu une augmentation considérable de 13,2 % dans la catégorie des commis d'« âge près de celui du mineur ». C'est la première fois que le taux de conformité de cette catégorie d'âge dépasse les 80 %.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Graphique 4 – Pondéré – National – Tous types de magasins – % de détaillants refusant la vente aux mineurs selon l'âge du commis



Parmi les commis sondés, 56 % étaient âgés de plus de 25 ans, sans être d'âge mûr; ils tombaient donc dans les deux catégories d'âge moyen (31 % - « Plus âgé mais < 25 », 7 % - « d'âge mûr »). Le taux de refus des commis d'âge mûr était le plus faible, soit de 79,4 % (Tableau 3).

Tableau 3 – Pondéré – Résultats quant à la demande de preuve d'âge selon l'âge du commis – 2009 : National – Tous les magasins

L'Âge du commis	À peu près l'âge du mineur	Plus âgé mais < 25	25 + mais pas d'âge mûr	Commis d'âge mûr
% de détaillants refusant la vente	82,1%	84,2%	85,4%	79,4%
% de détaillants demandant une pièce d'identité	80,3%	83,5%	84,2%	77,0%
% de détaillants ne demandant pas une pièce d'identité	19,7%	16,5%	15,8%	23,0%
Détaillants refusant la vente en tant que % de ceux ayant demandé une pièce d'identité	98,2%	97,7%	97,5%	98,4%
Détaillants disposés à vendre en tant que % de ceux ayant demandé une pièce d'identité	1,8%	2,3%	2,5%	1,6%
Détaillants refusant la vente en tant que % de ceux ne demandant pas de pièce d'identité	16,1%	15,7%	20,6%	16,0%

### 1.1.3 Résultats nationaux selon le sexe du mineur

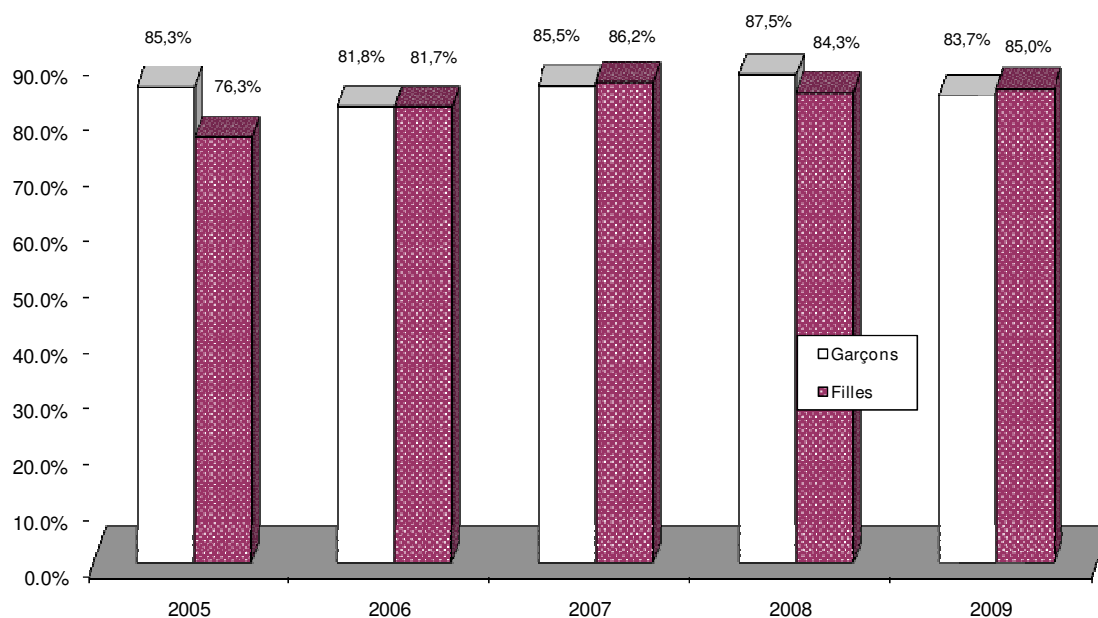
En 2009, les détaillants étaient aussi susceptibles de refuser la vente de cigarettes aux adolescents qu'aux adolescentes (Graphique 5).

Les taux de conformité relatifs au refus de vendre du tabac ont diminué cette année pour les adolescents, mais ont augmenté légèrement dans le cas des adolescentes. L'écart entre les mineurs et les mineures quant au taux de conformité est de 1,2 %, comparativement à 3,2 % en 2008.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

La moyenne de ces deux taux de conformité (adolescents et adolescentes) est égale à la moyenne nationale et indique un effet pondéré neutre sur le résultat total. Ceci est probablement attribuable au nombre égal de mineurs des deux sexes observés et leur présence dans les mêmes proportions dans les régions.

Graphique 5 – Pondéré – % des détaillants qui refusent de vendre – Résultats par sexe du mineur – Résultats tendanciels



Les mineurs des deux sexes se sont vus refuser la vente de tabac dans presque toutes les situations où une carte d'identité était demandée par le détaillant (adolescents 98,1 %, adolescentes 97,3 %). Les adolescents étaient moins susceptibles de se voir demander une pièce d'identité que les adolescentes (adolescents, 80,6 %, adolescentes, 85,7 %), mais ils se voyaient en revanche refuser la vente de tabac plus fréquemment que les adolescentes, peu importe si une pièce d'identité était exigée (Tableau 4).

Tableau 4 – Pondéré – Résultats quant à la demande de preuve d'âge selon le sexe du mineur – 2009 : National – Tous les magasins

	Sexe du mineur	
	Garçon	Fille
% de détaillants refusant la vente	83,7%	85,0%
% de détaillants demandant une pièce d'identité	80,6%	85,7%
% de détaillants ne demandant pas de pièce d'identité	19,4%	14,3%
Détaillants refusant la vente en tant que % de ceux demandant une pièce d'identité	98,1%	97,3%
Détaillants disposés à vendre en tant que % de ceux ayant demandé une pièce d'identité	1,9%	2,7%
Détaillants refusant la vente en tant que % de ceux ne demandant pas de carte d'identité	23,9%	11,2%

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

### 1.1.4 Résultats nationaux selon le sexe du commis

Cette année, les taux de conformité des commis de sexes masculin et féminin étaient pratiquement équivalents. Comparativement à 2008, le taux de conformité des commis de sexe masculin a légèrement augmenté, tandis que celui des commis de sexe féminin a décliné de façon statistiquement significative.

En 2009, on a observé un écart non significatif entre les pourcentages de commis de sexe masculin et de sexe féminin qui ont exigé une carte d'identité (83,5 % contre 82,8 %) (*Tableau 5*).

Tableau 5 – Pondéré – Indicateurs de conformité selon le sexe du commis – National – Tous les magasins – Résultats tendanciels

Année	% ayant refusé la vente		% ayant demandé une pièce d'identité		% de ceux ayant demandé une pièce d'identité et n'ayant pas vendu de tabac	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
2009	84,5%	84,2%	83,5%	82,8%	97,8%	97,5%
2008	83,8%	88,2%	81,6%	86,7%	97,9%	98,1%
2007	85,7%	86,0%	82,6%	83,8%	97,7%	98,1%
2006	80,3%	83,3%	79,0%	80,7%	96,8%	97,8%
2005	77,5%	83,8%	72,4%	80,1%	97,3%	98,4%
2004	80,5%	83,8%	79,0%	81,1%	96,2%	97,5%
2003	65,7%	69,4%	64,2%	69,0%	97,7%	96,7%
2002	68,6%	73,2%	67,7%	71,7%	94,2%	97,3%

### 1.1.5 Résultats nationaux selon la proximité d'une école ou d'un centre commercial

Les adolescents tendent à passer la plupart de leur temps à proximité d'une école ou d'un centre commercial; les taux de conformité des détaillants vendant des produits du tabac dans ces zones constituent donc une préoccupation particulière. Les détaillants de tabac situés dans un rayon de 300 mètres d'une école ou d'un centre commercial sont considérés « à proximité » et sont donc inclus comme tels. Près de 32 % des détaillants inclus dans l'étude cette année étaient situés près d'une école ou d'un centre commercial, un pourcentage inférieur à celui de l'année précédente (45 %). Cet écart tient du fait que l'échantillon de détaillants est choisi au hasard.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Cette année, les taux de conformité sont significativement supérieurs lorsque le détaillant de tabac est situé à proximité d'une école ou d'un centre commercial, soit par une marge de 4,1 %. Les taux de conformité des détaillants situés à proximité d'une école ou d'un centre commercial ont exercé un effet positif sur la moyenne nationale. Les détaillants situés ailleurs ont exercé l'effet contraire (voir le *Tableau 6*).

En outre, le taux de conformité des détaillants situés à proximité d'une école ou d'un centre commercial et exigeant une pièce d'identité était également supérieur (3,1 %).

Tableau 6 – Pondéré – Indicateurs de conformité selon la proximité des écoles et des centres commerciaux – Tous les magasins – Résultats tendanciels

Année	% ayant refusé la vente		% ayant demandé une pièce d'identité	
	Près d'une école ou d'un centre commercial	Ailleurs	Près d'une école ou d'un centre commercial	Ailleurs
2009	87,2%	83,1%	85,3%	82,2%
2008	86,8%	85,4%	85,7%	83,1%
2007	84,7%	86,5%	82,0%	83,9%
2006	82,7%	80,9%	80,5%	79,3%
2005	82,7%	79,7%	79,6%	74,7%
2004	83,4%	81,2%	82,2%	78,2%
2003	66,1%	69,0%	66,3%	67,3%
2002	74,0%	68,8%	72,6%	67,7%

### 1.1.6 Résultats nationaux selon le moment de la visite

Les résultats de conformité ont été collectés afin de déterminer si les détaillants étaient plus ou moins susceptibles de vendre du tabac aux mineurs selon le moment du jour (*Graphique 6*).

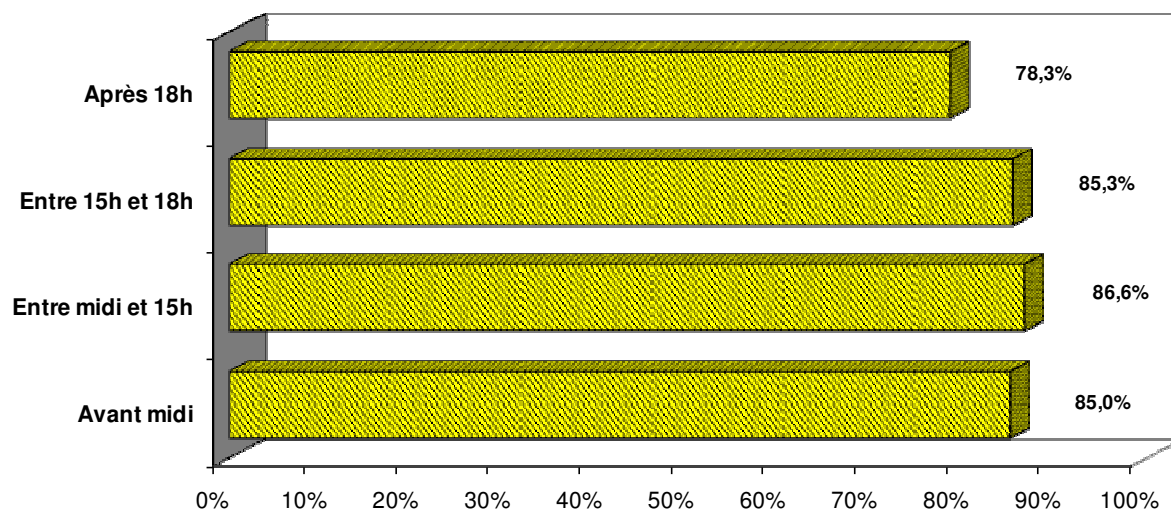
De tous les magasins :

- 17,1 % ont été visités après 18 h;
- 25,0 % ont été visités entre 15 h et 18 h;
- 34,0 % ont été visités entre 12 h et 15 h; et
- 23,9 % ont été visités avant midi.

La plupart des visites (59,0 %) ont été effectuées entre 12 h et 18 h, tandis que le reste (41,0 %) a été effectué le matin ou le soir. Dans trois des quatre catégories, les taux de conformité ont été supérieurs à la moyenne nationale. Cependant, le taux de conformité s'est révélé considérablement inférieur à la moyenne nationale (84,3 %) lorsque la visite était effectuée après 18 h (78,3 %).

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Graphique 6 – Pondéré – % de détaillants non disposés à vendre du tabac selon le moment de la visite – National – Tous les magasins – 2009



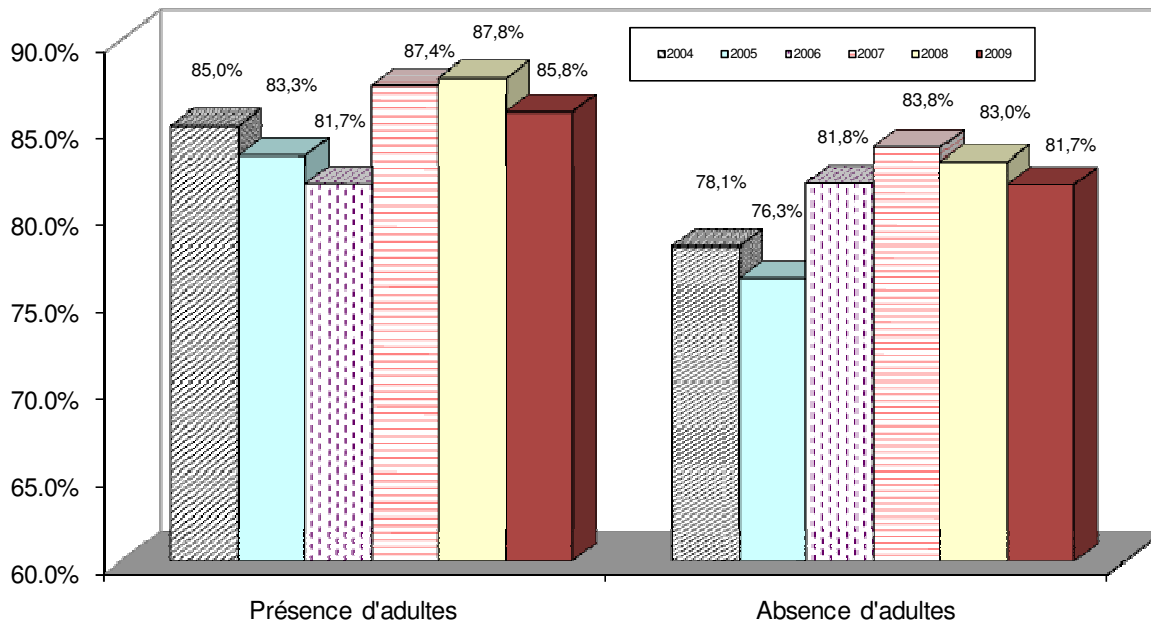
### 1.1.7 Résultats nationaux selon la présence d'adultes dans le magasin

L'effet sur la conformité de la présence d'un client adulte dans le magasin est calculé en tenant compte de sa présence au moment de la tentative d'achat de la part d'un mineur (*Graphique 7*).

Des clients adultes étaient présents dans 64 % de tous les magasins visités. Les taux de conformité se sont révélés plus élevés cette année en présence d'adultes (87,8 %) qu'en leur absence (83,0 %).

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Graphique 7 – Pondéré – National – % de détaillants refusant la vente lorsqu'en présence (ou non) d'adultes



### 1.1.8 Résultats nationaux selon la catégorie de commerce

Les taux de conformité ont diminué dans toutes les catégories de commerce. Les baisses les plus marquées sont survenues dans les dépanneurs sous bannière (-2,7 %) et les marchés d'alimentation (-6,3 %) (*Graphique 8*).

En ce qui a trait au nombre de visites, les dépanneurs indépendants ont fait l'objet du plus grand nombre de visites (39,1 %), suivis des stations-service/postes d'essence, qui ont fait l'objet de 31,2 % des visites.

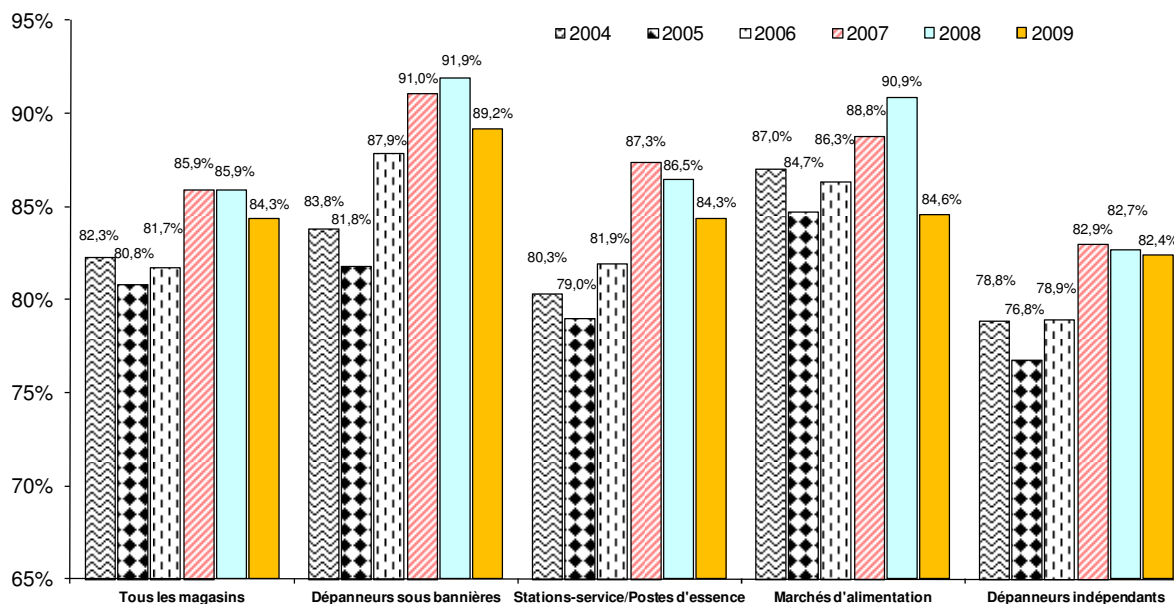
En raison du nombre accru de provinces interdisant la vente de tabac dans les pharmacies, cette catégorie de commerce n'a pas été examinée cette année, tout comme depuis 2006. Dans le passé, les pharmacies ont toujours offert de bons résultats, leur taux de conformité étant généralement égal ou supérieur à celui de la moyenne nationale. Cependant, l'incidence sur le taux de conformité global est depuis lors négligeable. En 2005, les pharmacies qui vendaient toujours du tabac ne représentaient qu'une très petite proportion de l'échantillon national (6 %). L'échantillon a été redistribué parmi les autres catégories de commerce.

Le nombre de marchés d'alimentation qui vendent encore du tabac diminue également puisqu'un grand nombre de ces commerces sont convertis en hypermarchés qui

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

intègrent des pharmacies dans leur aire de vente. Dans plusieurs provinces, la loi interdit la vente de produits du tabac dans les marchés d'alimentation qui comportent une pharmacie.

Graphique 8 – Pondéré – % des détaillants refusant la vente de tabac aux mineurs selon la catégorie de commerce – National – Résultats tendanciels



### 1.2 Résultats selon la ville/province/région

La norme nationale minimale régissant la vente de produits du tabac aux jeunes Canadiens est incluse dans la *Loi sur le tabac* du gouvernement fédéral. En vertu de la loi, il est illégal pour les détaillants canadiens de vendre des cigarettes aux mineurs âgés de moins de 18 ans. Au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, les détaillants peuvent vendre du tabac aux jeunes Canadiens âgés de 18 ans et plus. Dans toutes les autres provinces, l'âge légal est 19 ans.

Le taux de conformité de 2009 à l'échelle nationale (moyenne pondérée de 30 villes) est de 84,3 %, soit une variation non significative par rapport au résultat de l'année précédente qui était de 85,9 % (*Tableau 7*).

Les deux provinces qui ont la plus grande incidence sur les résultats globaux pondérés sont le Québec et l'Ontario. Les résultats sommaires des villes étudiées au Québec sont passés de 76,7 % à 85,1 %, soit une augmentation de 8,4 %. Les gains réalisés au Québec ont été neutralisés par les résultats négatifs enregistrés en Ontario, où les taux de conformité ont chuté de 8,4 % en passant de 89,2 % à 80,8 % cette année.



## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

La plus grande ville du Québec, Montréal, a connu une augmentation significative de 13,1 % par rapport à 2008, passant de 76,7 % à 89,8 %. À l'exception de Chicoutimi/Jonquière, toutes les autres villes du Québec ont connu une amélioration par rapport à l'année dernière.

Cette année, le taux de conformité a chuté de 11,2 % à Toronto, la ville la plus importante de l'Ontario. Ces résultats ont contrebalancé les gains réalisés à Ottawa, St. Catharines et Sudbury.

Régions du Canada affichant des hausses notables (à deux chiffres) comparativement à l'année dernière :

- Sydney  $\Delta$  16,3 %
- Moncton  $\Delta$  14,3 %
- Charlottetown (Î.-P.-É.)  $\Delta$  14,3 %
- Brandon  $\Delta$  13,3 %
- Montréal  $\Delta$  13,1 %
- Sudbury  $\Delta$  11,8 %

Régions affichant des hausses marginales (supérieures à 5 %) comparativement à l'année dernière :

- Bathurst  $\Delta$  8,5 %
- Medicine Hat  $\Delta$  6,0 %
- Sherbrooke  $\Delta$  5,9 %

Des 30 régions, 19 ont enregistré une augmentation lors de la dernière année. Quatre d'entre elles sont considérées comme des régions plus importantes qui ont par conséquent une plus grande influence sur les résultats généraux : Montréal ( $\Delta$  13,1 %), Ottawa ( $\Delta$  2,8 %), Vancouver RMR ( $\Delta$  1,7 %) et Québec ( $\Delta$  1,3 %).

Régions affichant des baisses notables (à deux chiffres) comparativement à l'année dernière :

- Chicoutimi/Jonquière  $\Delta$  -28,1 %
- Saskatoon  $\Delta$  -17,7 %
- Toronto  $\Delta$  -11,2 %

Régions affichant des baisses marginales (supérieures à 5 %) comparativement à l'année dernière :

- Regina  $\Delta$  -9,6 %
- Saint John  $\Delta$  -8,8 %
- Edmonton  $\Delta$  -6,5 %
- Thunder Bay  $\Delta$  -6,3 %

## **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

---

Dix des 30 villes ont affiché une diminution comparativement à l'année dernière; trois d'entre elles font partie des grandes régions : Toronto ( $\Delta$  -11,2 %), Edmonton ( $\Delta$  -6,5 %), et Calgary ( $\Delta$  -4,3 %).

L'écart moyen (la moyenne de toutes les régions) par rapport à l'année passée est de +1,1 %. Même si les régions ayant connu des résultats positifs affichaient une moyenne de seulement 6,4 % tandis que celles ayant connu des résultats négatifs affichaient une moyenne de -9,5 %, le nombre de régions ayant connu des résultats positifs dépassait le nombre de régions ayant connu des résultats négatifs selon un rapport de 2 à 1.

La performance nationale globale a légèrement décliné comparativement à l'année dernière (-1,6 %), en raison principalement de la diminution à deux chiffres enregistrée à Toronto, la ville la plus importante du Canada. La hausse à deux chiffres enregistrée à Montréal (qui a obtenu 89,8 %) n'a pas été suffisante pour contrebalancer cette baisse.

Les villes de la Saskatchewan ont enregistré les diminutions les plus marquées ( $\Delta$  -14,0 %) en obtenant 80,8 %, un résultat inférieur à la moyenne nationale qui est de 84,3 %. Ce résultat est anormal pour la Saskatchewan, qui avait dépassé la moyenne nationale de 8,9 % l'année dernière. Depuis 1995, la Saskatchewan a surpassé la moyenne nationale à l'exception de trois années.

Les villes de la Colombie-Britannique ont affiché la plus grande constance; leurs résultats demeurent presque inchangés et leur performance se situe 10 % au-dessus de la moyenne nationale.

Le Manitoba (-5,9 %), la Nouvelle-Écosse (-4,0 %), la Saskatchewan (-3,5 %) et l'Ontario (-3,4 %) ont obtenu des résultats significativement inférieurs à la moyenne nationale.

La ville de Sydney, en Nouvelle-Écosse, a affiché la plus importante augmentation ( $\Delta$  16,3 %), passant de 80,0 % l'année dernière à 96,3 % cette année. Le taux de conformité moyen affiché par les dix premières villes<sup>1</sup> l'an dernier était de 96,1 %, un résultat inférieur au taux de cette année qui s'établit à 98,2 %. Dix-huit villes sur 30 ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne nationale cette année, tout comme l'année dernière. Encore une fois, plus de la moitié des villes ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne nationale. Ceci confirme que le résultat relatif des régions individuelles exerce un effet moindre sur le résultat national que le résultat pondéré des plus grandes régions que sont l'Ontario et le Québec.

Voici une liste des régions qui ont obtenu un résultat égal ou supérieur à 84,3 % (supérieur à la moyenne nationale) en 2009, ainsi que leur résultat de 2008 :

---

<sup>1</sup> Rapport final des résultats 2008 : Groupe de recherche corporative Ltée.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

Ville	2008	2009
Medicine Hat	94,0 %	100,0 %
Bathurst	91,5 %	100,0 %
St. Catharines	97,7 %	99,6 %
Charlottetown (Î.-P.-É.)	84,5 %	98,8 %
Windsor	100,0 %	98,7 %
Campbell River/Courtenay	95,8 %	98,6 %
St. John's (T.-N.-L.)	97,4 %	97,5 %
Ottawa	94,1 %	96,9 %
Sydney	80,0 %	96,3 %
Brandon	81,8 %	95,1 %
Red Deer	89,9 %	94,6 %
Sudbury	82,7 %	94,5 %
Kelowna	92,1 %	94,1 %
Vancouver RMR	92,3 %	94,0 %
Kingston	94,2 %	93,4 %
Thunder Bay	96,9 %	90,6 %
Montréal	76,7 %	89,8 %
Fredericton	82,5 %	86,8 %

Six villes qui n'étaient pas sur cette liste l'année dernière ont obtenu un résultat égal ou supérieur à la moyenne nationale cette année<sup>2</sup>. Ces villes sont : Charlottetown (Î.-P.-É.), Sydney, Brandon, Sudbury, Montréal et Fredericton. Onze villes figurent toujours sur la liste tandis que six n'y sont plus : Calgary, Saint John, Regina, Edmonton, Saskatoon et Chicoutimi/Jonquière. La plus grande ville du Canada (Toronto) ne fait pas partie de la liste des meilleures villes (c.-à-d. au-dessus de la moyenne nationale).

Neuf villes ont connu une variation positive ou négative à deux chiffres cette année, ce qui représente une variation moyenne de 2,9 %. De 2007 à 2008, 12 villes ont connu un changement positif ou négatif à deux chiffres, ce qui représente une variation moyenne de -0,7 %. Moins de villes affichent cette année des variations à deux chiffres par rapport à l'année dernière; ce nombre moins élevé d'écarts à deux chiffres reflète une variabilité moindre des taux de conformité. La moyenne des variations linéaires à deux chiffres est positive (2,9 %) et la variation du taux de conformité national (pondéré) est négative (-1,6 %), ce qui indique que les variations à un seul chiffre inférieures après pondération exercent un effet plus important sur le taux de conformité national; en effet, la moyenne nationale n'a que légèrement diminué et la variation moyenne des régions ayant connu des résultats à deux chiffres était de +2,9 %.

---

<sup>2</sup> Rapport final des résultats 2008 : Groupe de recherche corporative Ltée.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

Enfin, nous n'avons trouvé aucun changement significatif sur le plan statistique (+/- 2 %) relativement au taux de conformité des détaillants dans les huit villes suivantes<sup>3</sup> :

• Kelowna	△ 1,9 %
• St. Catharines	△ 1,9 %
• Vancouver RMR	△ 1,7 %
• Québec	△ 1,2 %
• Halifax	△ 0,3 %
• St. John's (T.-N.-L.)	△ 0,1 %
• Kingston	△ -0,9 %
• Windsor	△ -1,3 %

La diminution non significative de -0,9 % de la proportion des détaillants qui ont exigé une pièce d'identité (84,1 % cette année contre 83,2 % l'année dernière) n'a eu aucun effet sur le taux de conformité des détaillants qui ont refusé de vendre des produits du tabac. Le refus de vendre des produits du tabac suite à la demande d'une carte d'identité demeure élevé, dépassant le taux de conformité national par 13,4 % (97,7 % par rapport à 84,3 %) (*Tableau 8*).

Le seul changement significatif sur le plan des résultats nationaux concerne les détaillants n'exigeant pas de preuve d'identité. Dans cette catégorie, 81,6 % des détaillants n'exigeant pas de carte d'identité étaient disposés à la vente de tabac. Les résultats de cette année sont en hausse de 3,5 % par rapport à ceux de l'année dernière (78,1 %). Quatorze régions ont obtenu des résultats supérieurs au résultat national (81,6 %), dont les deux plus grandes villes du Canada (Toronto et Montréal).

---

<sup>3</sup> Bien que les résultats présentés ici ont été arrondis à une décimale, tous les calculs sont effectués sur plusieurs décimales, ce qui peut produire des résultats légèrement différents que si les calculs étaient effectués sur des données à une décimale, en raison de l'opération d'arrondissement.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 7 – Pondéré – % de détaillants refusant la vente, par région – Résultats tendanciels\*

Région	Résultats de 1996	Résultats de 1997	Résultats de 1998	Résultats de 1999	Résultats de 2000	Résultats de 2002	Résultats de 2003	Résultats de 2004	Résultats de 2005	Résultats de 2006	Résultats de 2007	Résultats de 2008	Résultats de 2009
NATIONAUX	60,5%	67,3%	61,0%	69,7%	69,8%	71,2%	67,7%	82,3%	80,8%	81,7%	85,9%	85,9%	84,3%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	58,4%	83,4%	79,6%	52,4%	87,8%	98,2%	67,2%	70,3%	98,4%	88,3%	100,0%	97,4%	97,5%
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É)	34,3%	72,9%	77,9%	86,0%	86,0%	75,6%	74,8%	91,9%	90,1%	94,0%	97,1%	84,5%	98,8%
NOUVEAU-BRUNSWICK	84,8%	58,0%	40,7%	42,1%	72,7%	81,6%	78,7%	72,6%	84,1%	84,6%	86,8%	82,4%	85,4%
BATHURST	38,7%	60,0%	22,6%	60,3%	95,4%	59,1%	78,7%	97,2%	84,2%	77,4%	91,1%	91,5%	100,0%
FREDERICTON	89,5%	49,3%	39,8%	30,2%	79,9%	84,9%	86,3%	75,7%	94,3%	97,8%	99,0%	82,5%	86,8%
MONCTON	SO	SO	SO	SO	SO	98,5%	82,8%	86,8%	61,1%	69,6%	98,1%	66,5%	80,8%
SAINT JOHN	87,6%	61,5%	42,7%	45,9%	67,1%	73,1%	70,2%	48,4%	99,0%	94,5%	65,3%	90,9%	82,1%
NOUVELLE-ÉCOSSE	89,8%	64,1%	69,3%	73,3%	70,9%	63,8%	89,7%	79,3%	84,5%	83,7%	88,9%	75,7%	80,3%
HALIFAX	SO	57,4%	62,2%	84,5%	76,8%	54,1%	92,8%	71,8%	80,5%	78,0%	87,4%	73,6%	73,8%
SYDNEY	98,1%	80,5%	86,5%	45,3%	52,2%	86,1%	82,3%	93,8%	92,5%	94,6%	91,7%	80,0%	96,3%
QUÉBEC	28,8%	45,4%	48,7%	65,2%	47,0%	57,0%	36,6%	76,5%	70,4%	68,3%	79,3%	76,7%	85,1%
CHICOUTIMI													
JONQUIÈRE	14,3%	49,0%	47,9%	72,2%	64,5%	80,4%	67,8%	91,3%	90,7%	44,1%	46,1%	89,5%	61,4%
MONTRÉAL	27,9%	45,4%	62,0%	69,3%	63,2%	54,2%	32,5%	67,0%	69,5%	70,4%	83,3%	76,7%	89,8%
QUÉBEC	33,8%	44,8%	25,1%	57,3%	18,5%	58,4%	49,7%	78,0%	68,3%	77,0%	78,3%	78,2%	79,5%
SHERBROOKE	45,9%	45,0%	47,5%	69,4%	41,1%	87,1%	33,8%	86,8%	73,3%	53,0%	95,2%	52,9%	58,8%
ONTARIO	73,3%	69,4%	62,0%	79,1%	83,7%	74,8%	76,3%	83,9%	77,1%	82,0%	89,4%	89,2%	80,8%
KINGSTON	SO	SO	SO	SO	SO	88,7%	90,1%	93,8%	94,4%	100,0%	84,9%	94,2%	93,4%
OTTAWA	46,5%	72,1%	55,5%	84,3%	68,6%	97,6%	90,5%	95,8%	91,0%	92,0%	90,4%	94,1%	96,9%
ST. CATHARINES	SO	SO	SO	SO	SO	77,1%	80,4%	81,5%	86,5%	85,8%	93,5%	97,7%	99,6%
SUDBURY	61,1%	80,2%	79,7%	84,1%	59,6%	66,7%	82,4%	80,0%	88,1%	86,1%	80,3%	82,7%	94,5%
THUNDER BAY	SO	SO	SO	SO	SO	96,2%	87,6%	84,0%	66,5%	83,7%	81,9%	96,9%	90,6%
TORONTO	77,3%	67,9%	62,4%	78,5%	87,5%	67,8%	70,3%	75,0%	69,7%	75,0%	89,9%	84,5%	73,3%
WINDSOR	93,2%	86,5%	63,0%	73,0%	60,0%	97,9%	100,0%	91,8%	94,2%	98,5%	87,9%	100,0%	98,7%
MANITOBA	76,8%	72,1%	67,7%	83,7%	78,9%	65,2%	90,5%	64,5%	72,0%	89,7%	74,7%	75,0%	78,4%
BRANDON	69,3%	47,2%	79,8%	92,6%	84,5%	84,9%	73,9%	66,7%	77,2%	86,1%	88,9%	81,8%	95,1%
WINNIPEG	76,9%	72,3%	67,5%	83,6%	78,8%	63,6%	91,8%	64,2%	71,6%	90,0%	73,3%	74,3%	76,5%
SASKATCHEWAN	77,8%	66,9%	73,8%	78,9%	81,4%	93,4%	81,7%	76,5%	96,0%	88,3%	89,4%	94,8%	80,8%
REGINA	SO	58,6%	72,5%	70,7%	80,1%	95,2%	73,0%	93,0%	92,9%	84,5%	90,8%	90,9%	81,3%
SASKATOON	SO	74,6%	75,2%	85,9%	82,6%	91,9%	89,0%	64,4%	99,0%	91,5%	88,2%	98,1%	80,4%
ALBERTA	68,6%	80,3%	75,4%	73,6%	67,3%	87,0%	83,2%	91,8%	84,7%	90,2%	87,1%	86,9%	83,3%
CALGARY	55,9%	82,6%	82,6%	63,2%	63,0%	95,0%	82,4%	91,7%	90,3%	96,9%	83,3%	85,9%	81,6%
EDMONTON	78,7%	78,1%	68,2%	85,4%	71,7%	79,6%	81,0%	89,6%	78,4%	83,9%	89,6%	86,9%	80,4%
MEDICINE HAT	93,4%	69,4%	62,5%	6,6%	95,6%	89,9%	95,4%	98,4%	88,8%	90,5%	96,9%	94,0%	100,0%
RED DEER	SO	SO	SO	SO	SO	81,3%	100,0%	100,0%	78,3%	81,1%	92,7%	89,9%	94,6%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	74,0%	77,7%	60,3%	59,3%	75,3%	69,3%	84,2%	91,5%	91,8%	83,6%	82,4%	92,5%	94,3%
KELOWNA	53,6%	82,9%	87,6%	98,2%	63,8%	100,0%	93,3%	95,7%	94,1%	96,4%	78,3%	92,1%	94,1%
CAMPBELL RIVER													
COURTENAY	100,0%	94,5%	86,8%	98,2%	85,1%	97,6%	89,8%	84,5%	78,5%	93,1%	93,5%	95,8%	98,6%
VANCOUVER RMR	74,0%	77,5%	59,6%	58,2%	75,4%	65,5%	83,2%	91,8%	92,8%	81,9%	82,1%	92,3%	94,0%
VANCOUVER 1	SO	SO	SO	SO	SO	62,2%	81,4%	93,3%	87,1%	69,3%	76,0%	90,1%	97,4%
VANCOUVER 2	SO	SO	SO	SO	SO	63,8%	89,3%	93,5%	96,2%	96,2%	84,4%	93,3%	92,9%
VANCOUVER 3	SO	SO	SO	SO	SO	71,3%	81,1%	98,6%	94,3%	87,1%	86,6%	94,8%	84,7%
VANCOUVER 4	SO	SO	SO	SO	SO	72,3%	81,4%	70,2%	98,2%	100,0%	96,9%	94,3%	100,0%

\*N.B. : Les années d'étude 1995-2000 étaient composées de 25 villes et 2002-2009 comprenaient 30 villes. Les villes supplémentaires étaient Moncton, NB, Kingston, ON, St. Catharines, ON, Thunder Bay, ON, et Red Deer, AB. Ces changements ont eu un impact sur les résultats pour les provinces d'Alberta, d'Ontario et du Nouveau-SO = Sans objet, c.-à-d. la région n'a pas fait objet d'une enquête pour établir les taux de conformité durant l'année représentée.

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 8 – Pondéré – Résultats de la conformité aux dispositions sur la vente de tabac aux mineurs par ville/province/région – 2009

Région	% refusant la vente (respectant la loi)	% acceptant la vente (contrevenant à la loi)	% demandant une pièce d'identité	% demandant une pièce d'identité et refusant la vente	% demandant une pièce d'identité et acceptant la vente	% ne demandant pas de pièce d'identité et acceptant la vente*
NATIONAUX	84,3%	15,7%	83,2%	97,7%	2,3%	81,6%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	97,5%	2,5%	96,5%	100,0%	0,0%	70,8%
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)	98,8%	1,2%	97,5%	100,0%	0,0%	50,0%
NOUVEAU-BRUNSWICK	85,4%	14,6%	86,5%	95,9%	4,1%	81,0%
BATHURST	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	SO
FREDERICTON	86,8%	13,2%	84,0%	93,9%	6,1%	50,7%
MONCTON	80,8%	19,2%	81,8%	98,8%	1,2%	100,0%
SAINT JOHN	82,1%	17,9%	86,3%	92,7%	7,3%	84,5%
NOUVELLE-ÉCOSSE	80,3%	19,7%	79,4%	99,6%	0,4%	94,4%
HALIFAX	73,8%	26,2%	72,6%	99,4%	0,6%	94,1%
SYDNEY	96,3%	3,7%	96,3%	100,0%	0,0%	100,0%
QUÉBEC	85,1%	14,9%	86,1%	97,1%	2,9%	89,4%
CHICOUTIMI	61,4%	38,6%	64,3%	94,1%	5,9%	97,5%
JONQUIÈRE						
MONTRÉAL	89,8%	10,2%	90,6%	97,3%	2,7%	83,1%
QUÉBEC	79,5%	20,6%	80,2%	98,3%	1,7%	96,7%
SHERBROOKE	58,8%	41,2%	61,4%	90,9%	9,1%	92,2%
ONTARIO	80,8%	19,2%	78,9%	97,8%	2,2%	83,1%
KINGSTON	93,4%	6,6%	93,4%	100,0%	0,0%	100,0%
OTTAWA	96,9%	3,0%	96,5%	98,3%	1,7%	38,0%
ST. CATHARINES	99,6%	0,4%	96,2%	100,0%	0,0%	11,1%
SUDBURY	94,5%	5,5%	89,1%	100,0%	0,0%	50,0%
THUNDER BAY	90,6%	9,4%	94,2%	95,0%	5,0%	80,1%
TORONTO	73,3%	26,7%	71,2%	97,1%	2,9%	85,6%
WINDSOR	98,7%	1,3%	96,7%	100,0%	0,0%	40,0%
MANITOBA	78,4%	21,6%	76,5%	95,9%	4,1%	78,8%
BRANDON	95,1%	4,9%	95,1%	100,0%	0,0%	100,0%
WINNIPEG	76,5%	23,5%	74,4%	95,3%	4,7%	78,3%
SASKATCHEWAN	80,8%	19,2%	76,5%	93,9%	6,1%	61,7%
REGINA	81,3%	18,7%	68,9%	94,5%	5,5%	48,0%
SASKATOON	80,4%	19,5%	82,4%	93,5%	6,5%	80,6%
ALBERTA	83,3%	16,7%	83,0%	98,0%	2,0%	89,5%
CALGARY	81,6%	18,4%	84,2%	98,6%	1,4%	94,3%
EDMONTON	80,4%	19,6%	80,3%	96,8%	3,2%	85,8%
MEDICINE HAT	100,0%	0,0%	79,0%	98,3%	1,7%	93,5%
RED DEER	94,6%	5,4%	93,0%	100,0%	0,0%	66,7%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	94,3%	5,7%	89,7%	98,8%	1,2%	45,4%
KELOWNA	94,1%	5,9%	82,5%	100,0%	0,0%	33,9%
CAMPBELL RIVER						
COURTENAY	98,6%	1,4%	97,2%	100,0%	0,0%	51,5%
VANCOUVER RMR	94,0%	6,0%	89,8%	98,6%	1,4%	47,2%
VANCOUVER 1	97,4%	2,6%	83,5%	99,5%	0,5%	13,1%
VANCOUVER 2	92,9%	7,1%	95,2%	96,6%	3,4%	79,6%
VANCOUVER 3	84,7%	15,3%	84,2%	99,4%	0,6%	93,5%
VANCOUVER 4	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	SO

\* Cette colonne indique le pourcentage de ceux qui n'ont pas demandé de pièce d'identité et qui ont accepté de vendre du tabac.

SO indique que tous ceux qui ont fait partie du sondage ont demandé une preuve d'identité

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

### 1.2.1 Résultats régionaux selon l'âge du mineur

Le concept de cette recherche exige que les visites aux magasins de détail soient réalisées par des adolescents de 15, 16 et 17 ans. À l'échelle nationale, environ la moitié (48,8 %) de l'échantillon a été visitée par des jeunes de 17 ans, alors que l'autre moitié a été partagée à peu près à parts égales entre des jeunes de 15 et 16 ans (*Tableau i, Introduction*).

Pour les villes et régions individuelles, lorsque la taille de l'échantillon le permettait, notre but était d'effectuer des visites dans les magasins selon les proportions de l'âge des mineurs correspondant à la moyenne nationale. Nous avons obtenu la participation des deux sexes et de tous les groupes d'âge pour les villes plus importantes.

Dans beaucoup de régions, la taille de l'échantillon était inférieure à 100 magasins. Il était donc difficile d'utiliser des mineurs de chaque groupe d'âge aux fins d'évaluation. Dans 16 régions, nous avons eu recours à des adolescents représentant deux des trois groupes d'âge :

- St. John's (T.-N.-L.)
- Charlottetown (Î.-P.-É.)
- Fredericton
- Moncton
- Saint John
- Sydney
- Chicoutimi/Jonquière
- Sherbrooke
- Kingston
- Sudbury
- Thunder Bay
- Windsor
- Regina
- Saskatoon
- Kelowna
- Campbell River/Courtenay

Dans quatre régions, Bathurst, Brandon, Red Deer et Medicine Hat, seuls des jeunes de 16 ans ont visité les points de vente.

Contrairement à l'année dernière, en 2009, les détaillants étaient moins susceptibles de vendre du tabac aux adolescents plus jeunes qu'aux plus âgés. Les taux de conformité des détaillants ayant affaire aux adolescents de 15 ans uniquement ont dépassé la moyenne nationale de 10,8 %. Le taux de conformité dans le cas de jeunes de 16 ans n'était que légèrement inférieur à la moyenne nationale (1,3 %), tandis qu'il y était inférieur de 4,8 % chez les jeunes de 17 ans (*Tableau 9*).

À l'échelle régionale, les résultats de conformité les plus faibles (inférieurs à 60 %) impliquant les détaillants face à des jeunes de 17 ans sont concentrés dans trois villes : Chicoutimi/Jonquière a obtenu le résultat le plus faible, soit 40,6 %, suivie par Halifax, à 53,6 %, puis Sherbrooke, à 57,1 %. Les autres villes où des jeunes de 17 ont tenté d'acheter du tabac ont obtenu des résultats supérieurs à 60 %. Thunder Bay a obtenu 100 %. Quatre villes n'ont pas été visitées par des jeunes de 17 ans.

## **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

---

Voici les faits saillants à l'échelle régionale pour les jeunes (mineurs) tentant d'acheter des produits du tabac. Les quatre sous-régions de Vancouver comptent parmi le nombre de régions.

- Jeunes de 15 ans : parmi les 19 régions où des points de vente étaient visités par des mineurs de cette catégorie d'âge, seules deux régions (Sherbrooke et Winnipeg) ont obtenu un résultat inférieur à 80 %, les taux de conformité variant entre 60,4 % et 77,8 %. Toutes les autres régions ont présenté des résultats supérieurs à 90 %; dont cinq qui ont obtenu 100 %.
- Jeunes de 16 ans : parmi les 21 régions où des magasins étaient visités par des jeunes de cet âge, les détaillants de quatre régions ont obtenu des résultats inférieurs à 80 %, les détaillants de cinq régions étaient entre 80 % et 90 % et 11 régions ont obtenu des résultats supérieurs à 90 %, dont quatre qui ont obtenu 100 %.
- Jeunes de 17 ans : parmi les 26 régions où des magasins étaient visités par des jeunes de cet âge, les détaillants de 10 régions ont obtenu des résultats inférieurs à 80 %. Les détaillants de quatre régions ont obtenu des résultats entre 80 % et 90 %, et 12 régions ont présenté des résultats supérieurs à 90 %, dont une seulement a obtenu 100 %.

Le taux de conformité inférieur dans la catégorie des plus âgés (17 ans) a entraîné une réduction du taux de conformité national. L'accroissement enregistré dans les deux catégories d'âge cadettes n'a pas été suffisant pour compenser la baisse observée chez les 17 ans.



## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 9 – Pondéré – Résultats de la conformité aux dispositions sur la vente de tabac aux mineurs par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre selon l'âge du mineur – 2009

Région	% non disposés à vendre (respectant la loi) pour tous les âges	% non disposés à vendre (respectant la loi) lorsque les jeunes avaient 15 ans	% non disposés à vendre (respectant la loi) lorsque les jeunes avaient 16 ans	% non disposés à vendre (respectant la loi) lorsque les jeunes avaient 17 ans
NATIONAUX	84,3%	95,1%	83,0%	79,5%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	97,5%	99,0%	SO	96,0%
CHARLOTTETOWN (I.-P.-É.)	98,8%	100,0%	SO	97,5%
NOUVEAU-BRUNSWICK	85,4%	97,9%	92,9%	74,0%
BATHURST	100,0%	SO	100,0%	SO
FREDERICTON	86,8%	SO	89,5%	83,9%
MONCTON	80,8%	97,9%	SO	64,0%
SAINT JOHN	82,1%	SO	89,1%	75,8%
NOUVELLE-ÉCOSSE	80,3%	94,1%	96,6%	65,9%
HALIFAX	73,8%	93,7%	96,6%	53,6%
SYDNEY	96,3%	94,5%	SO	98,1%
QUÉBEC	85,1%	90,7%	89,8%	80,0%
CHICOUTIMI				
JONQUIÈRE	61,4%	SO	84,0%	40,6%
MONTREAL	89,8%	93,5%	91,4%	87,1%
QUÉBEC	79,5%	100,0%	85,3%	66,5%
SHERBROOKE	58,8%	60,4%	SO	57,1%
ONTARIO	80,8%	98,2%	69,3%	77,1%
KINGSTON	93,4%	100,0%	SO	87,0%
OTTAWA	96,9%	100,0%	98,6%	94,4%
ST. CATHARINES	99,6%	100,0%	100,0%	99,2%
SUDBURY	94,5%	94,5%	SO	94,5%
THUNDER BAY	90,6%	SO	80,6%	100,0%
TORONTO	73,3%	97,7%	58,3%	69,0%
WINDSOR	98,7%	98,7%	SO	98,7%
MANITOBA	78,4%	77,8%	76,2%	80,2%
BRANDON	95,1%	SO	95,1%	SO
WINNIPEG	76,5%	77,8%	67,4%	80,2%
SASKATCHEWAN	80,8%	96,4%	61,8%	78,5%
REGINA	81,3%	SO	61,8%	97,0%
SASKATOON	80,4%	96,4%	SO	60,7%
ALBERTA	83,3%	97,6%	90,3%	70,2%
CALGARY	81,6%	96,5%	97,6%	65,7%
EDMONTON	80,4%	98,9%	71,4%	75,3%
MEDICINE HAT	100,0%	SO	100,0%	SO
RED DEER	94,6%	SO	94,6%	SO
COLOMBIE-BRITANNIQUE	94,3%	96,4%	94,6%	93,4%
KELOWNA	94,1%	SO	90,7%	97,1%
CAMPBELL RIVER				
COURTENAY	98,6%	SO	100,0%	97,2%
VANCOUVER RMR	94,0%	96,4%	94,5%	92,7%
VANCOUVER 1	97,4%	98,4%	96,3%	97,4%
VANCOUVER 2	92,9%	94,6%	83,6%	96,5%
VANCOUVER 3	84,7%	95,7%	97,9%	72,6%
VANCOUVER 4	100,0%	SO	100,0%	100,0%

SO indique qu'un(e) mineur(e) de cet âge n'a pas été employé(e) pour des observations dans cette région.

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

### 1.2.2 Résultats régionaux selon l'âge du commis

Voici les faits saillants sur la conformité des détaillants par région selon l'âge approximatif du commis derrière le comptoir (*Tableau 10*) :

- Les commis d'un âge près de celui du mineur : le taux de conformité a augmenté par rapport à l'année dernière (68,9 %) <sup>4</sup>. Il est le deuxième plus faible (82,1 %) de toutes les catégories d'âge des commis. Douze des 30 régions dans lesquelles les commis avaient environ le même âge que les mineurs ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne nationale (84,3 %), et neuf ont obtenu un résultat de 100 %. À l'inverse, les commis de ce groupe d'âge ont obtenu des taux de conformité souvent faibles; dans deux régions, les commis de ce groupe d'âge n'ont pu être observés;
- Les jeunes adultes : les commis plus âgés que les mineurs, mais de moins de 25 ans ont enregistré un taux de conformité de 84,2 %, un taux plus élevé que celui de l'année dernière (84,1 %). Vingt des 30 régions visitées ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne nationale, dont quatre qui ont obtenu 100 %. Toronto, la plus grande ville du Canada, a obtenu un résultat inférieur à la moyenne nationale. Montréal a obtenu un résultat supérieur à la moyenne nationale;
- Les commis de 25 ans ou plus, mais pas d'âge mûr : comme en 2008, ce groupe d'âge a enregistré le taux de conformité le plus élevé (85,4 %, contre 88,0 % en 2008). Des 30 régions, six ont obtenu un résultat de 100 %, 18 ont obtenu plus de 80 %, mais moins de 100 % et les six autres régions ont obtenu des résultats inférieurs à 80 %;
- Les commis d'âge mûr : ce groupe a enregistré le taux de conformité national le plus faible, soit 79,4 %, en baisse par rapport à l'année dernière (84,5 %), dans les 27 des régions où l'on retrouvait des commis d'âge mûr. Treize régions ont obtenu des résultats de 100 %, trois étaient au-delà de 90 %, cinq au-delà de 80 % et les six restantes étaient sous 80 %. Toronto a obtenu un résultat inférieur à 50 %; Red Deer a obtenu 0 %. Dans trois régions, les commis de ce groupe d'âge n'ont pu être observés, et
- il ne semble pas y avoir de corrélation entre l'âge du commis et le taux de conformité. Ceci veut dire que l'on ne peut déterminer si le taux de conformité sera faible ou élevé en fonction de l'âge du commis.

---

<sup>4</sup> Rapport final des résultats 2008 : Groupe de recherche corporative Ltée.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 10 – Pondéré – Résultats de la conformité aux dispositions sur la vente de tabac aux mineurs par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre selon l'âge du commis – 2009

Région	% non disposés à vendre (respectant la loi) tous les détaillants	% non disposés à vendre : même âge que le mineur	% non disposés à vendre : plus âgé que le mineur mais < 25	% non disposés à vendre : âgé de plus de 25 mais pas d'âge mûr	% non disposés à vendre : commis d'âge mûr
NATIONAUX	84,3%	82,1%	84,2%	85,4%	79,4%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	97,5%	76,6%	98,9%	98,7%	100,0%
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)	98,8%	100,0%	97,4%	100,0%	100,0%
NOUVEAU-BRUNSWICK	85,4%	61,1%	90,5%	86,9%	89,2%
BATHURST	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
FREDERICTON	86,8%	83,3%	90,0%	85,3%	SO
MONCTON	80,8%	42,9%	87,5%	84,1%	55,1%
SAINT JOHN	82,1%	39,9%	89,8%	85,6%	SO
NOUVELLE-ÉCOSSE	80,3%	88,3%	79,0%	78,8%	90,3%
HALIFAX	73,8%	74,5%	67,2%	73,4%	89,5%
SYDNEY	96,3%	100,0%	94,6%	97,7%	100,0%
QUÉBEC	85,1%	85,6%	86,5%	81,0%	91,9%
CHICOUTIMI					
JONQUIERE	61,4%	46,0%	59,1%	91,3%	64,0%
MONTRÉAL	89,8%	95,1%	92,9%	83,9%	94,5%
QUÉBEC	79,5%	67,4%	84,2%	70,9%	90,7%
SHERBROOKE	58,8%	38,9%	62,4%	56,6%	71,9%
ONTARIO	80,8%	88,4%	80,3%	83,8%	52,3%
KINGSTON	93,4%	68,9%	94,5%	93,8%	100,0%
OTTAWA	96,9%	87,7%	96,0%	97,6%	100,0%
ST. CATHARINES	99,6%	100,0%	100,0%	99,3%	100,0%
SUDBURY	94,5%	71,4%	97,9%	97,7%	100,0%
THUNDER BAY	90,6%	75,1%	96,4%	92,6%	79,9%
TORONTO	73,3%	100,0%	71,1%	77,7%	44,4%
WINDSOR	98,7%	100,0%	100,0%	98,4%	100,0%
MANITOBA	78,4%	66,9%	75,6%	79,4%	100,0%
BRANDON	95,1%	SO	95,5%	94,1%	100,0%
WINNIPEG	76,5%	66,9%	72,2%	78,2%	100,0%
SASKATCHEWAN	80,8%	77,3%	81,2%	80,3%	88,2%
REGINA	81,3%	82,6%	71,3%	87,1%	86,4%
SASKATOON	80,4%	38,9%	86,5%	77,1%	90,5%
ALBERTA	83,3%	81,5%	78,7%	85,4%	82,8%
CALGARY	81,6%	82,5%	76,4%	83,2%	82,5%
EDMONTON	80,4%	68,3%	74,1%	83,2%	87,5%
MEDICINE HAT	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	SO
RED DEER	94,6%	91,2%	95,4%	100,0%	0,0%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	94,3%	65,4%	90,7%	96,7%	89,6%
KELOWNA	94,1%	100,0%	89,1%	100,0%	100,0%
CAMPBELL RIVER					
COURTENAY	98,6%	100,0%	93,8%	100,0%	100,0%
VANCOUVER RMR	94,0%	42,9%	90,9%	96,3%	87,5%
VANCOUVER 1	97,4%	0,0%	94,4%	98,4%	100,0%
VANCOUVER 2	92,9%	100,0%	88,4%	95,1%	84,6%
VANCOUVER 3	84,7%	41,4%	85,5%	89,2%	83,1%
VANCOUVER 4	100,0%	SO	100,0%	100,0%	100,0%

SO = sans objet : L'âge du commis n'a pas été observé dans cette région.

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

### 1.2.3 Résultats régionaux selon le sexe du mineur

Les mineurs des deux sexes ont visité des magasins de détail dans 28 villes sur 30. À Bathurst, seuls des adolescents ont visité les détaillants, tandis qu'à Brandon seules des adolescentes ont visité les détaillants. Cette différence correspond non seulement au nombre de régions visitées, mais correspond également au nombre d'adolescents et d'adolescentes inclus dans la présente analyse, ainsi qu'à l'équilibre entre les taux de conformité propre à chaque sexe.

Un nombre presque égal de garçons et de filles a participé à cette étude (*Tableau i*). Contrairement à l'année dernière, les taux de conformité enregistrés cette année indiquent que les détaillants sont légèrement moins enclins à vendre du tabac à une mineure (taux de conformité de 85,0 %) qu'à un mineur (83,7 %) (*Tableau 11*).

Cette année, cinq provinces ont affiché des écarts moyens à deux chiffres entre les mineurs et les mineures quant aux taux de conformité, comparativement à une seule l'année dernière.

Parmi les 27 villes où des mineurs des deux sexes ont tenté d'acheter des produits du tabac, les taux de conformité étaient équivalents d'un sexe à l'autre dans deux villes seulement cette année (Sudbury et Windsor). Les taux de conformité étaient plus élevés dans le cas des adolescents que dans celui des adolescentes dans sept villes; la situation a été inverse dans 18 villes.

Voici les résultats pertinents ayant trait aux villes qui ont présenté des variations à deux chiffres du taux de conformité pour les mineurs des deux sexes par rapport à l'année dernière :

	Masculin △	Féminin △
Charlottetown (Î.-P.-É.)	13,7 %	14,7 %
Moncton	10,6 %	18,7 %
Halifax	-13,0 %	12,8 %
Sydney	13,2 %	19,8 %
Sherbrooke	33,5 %	-21,7 %
Kingston	-13,0 %	11,3 %
Winnipeg	-13,3 %	17,5 %
Regina	-34,9 %	12,7 %
Edmonton	-21,9 %	17,3 %

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 11 – Pondéré – Résultats de la conformité aux dispositions sur la vente de tabac aux mineurs par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre selon le sexe du mineur – 2009

Région	% non disposés à vendre (respectant la loi) - tous les adolescents	% non disposés à vendre (respectant la loi) - lorsque l'adolescent était un garçon	% non disposés à vendre (respectant la loi) - lorsque l'adolescent était une fille
NATIONAUX	84,3%	83,7%	85,0%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	97,5%	96,0%	99,0%
CHARLOTTETOWN (I.-P.-É.)	98,8%	100,0%	97,5%
NOUVEAU-BRUNSWICK	85,4%	80,5%	92,2%
BATHURST	100,0%	100,0%	SO
FREDERICTON	86,8%	83,9%	89,5%
MONCTON	80,8%	64,0%	97,9%
SAINT JOHN	82,1%	75,7%	89,1%
NOUVELLE-ÉCOSSE	80,3%	73,9%	86,0%
HALIFAX	73,8%	64,4%	82,4%
SYDNEY	96,3%	98,0%	94,7%
QUÉBEC	85,1%	88,5%	81,7%
CHICOUTIMI			
JONQUIÈRE	61,4%	40,6%	84,0%
MONTRÉAL	89,8%	96,2%	83,3%
QUÉBEC	79,5%	77,1%	81,8%
SHERBROOKE	58,8%	57,1%	60,4%
ONTARIO	80,8%	83,8%	77,5%
KINGSTON	93,4%	87,0%	100,0%
OTTAWA	96,9%	99,2%	94,4%
ST. CATHARINES	99,6%	99,2%	100,0%
SUDBURY	94,5%	94,5%	94,5%
THUNDER BAY	90,6%	100,0%	80,6%
TORONTO	73,3%	77,3%	68,9%
WINDSOR	98,7%	98,7%	98,7%
MANITOBA	78,4%	69,6%	85,6%
BRANDON	95,1%	SO	95,1%
WINNIPEG	76,5%	69,6%	83,4%
SASKATCHEWAN	80,8%	61,4%	96,6%
REGINA	81,3%	62,4%	96,9%
SASKATOON	80,4%	60,6%	96,3%
ALBERTA	83,3%	71,5%	94,6%
CALGARY	81,6%	68,9%	93,8%
EDMONTON	80,4%	65,2%	95,6%
MEDICINE HAT	100,0%	100,0%	100,0%
RED DEER	94,6%	SO	94,6%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	94,3%	91,3%	97,2%
KELOWNA	94,1%	90,7%	97,1%
CAMPBELL RIVER			
COURTENAY	98,6%	100,0%	97,2%
VANCOUVER RMR	94,0%	90,7%	97,2%
VANCOUVER 1	97,4%	98,3%	96,5%
VANCOUVER 2	92,9%	88,2%	97,3%
VANCOUVER 3	84,7%	73,3%	96,0%
VANCOUVER 4	100,0%	100,0%	100,0%

SO indique qu'un(e) mineur(e) de ce sexe n'a pas été employé(e) pour des observations dans cette région.

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

### 1.2.4 Résultats régionaux selon le sexe du commis

Comparativement à 2008, où l'écart entre les taux de conformité des commis des deux sexes était de 4,4 %, cet écart était à peu près nul cette année (0,2 %) (*Tableau 12*). Les commis de sexe féminin ont obtenu un taux de conformité de 84,2 %, tandis que leurs collègues masculins ont obtenu un taux de conformité de 84,4 %.

Les écarts entre les taux de conformité des commis de sexe masculin et de sexe féminin étaient non significatifs d'un point de vue statistique dans 10 des 30 villes étudiées.

Dans les 20 villes où la différence de conformité entre les commis de sexe masculin et de sexe féminin était statistiquement significative, seules neuf comportaient des commis de sexe masculin plus susceptibles de refuser une vente de produits du tabac à un mineur, alors que 11 villes comportaient des commis de sexe féminin plus susceptibles de refuser une vente.

Les 10 villes où l'écart entre les taux de conformité des commis des deux sexes est significatif sont :

Région	Écart de conformité entre les commis de sexes masculin et féminin
Toronto	-11,0 %
Red Deer	-10,0 %
Brandon	-9,9 %
Halifax	-8,0 %
Sherbrooke	37,5 %
Chicoutimi/Jonquière	26,5 %
Saskatoon	16,9 %
Kingston	7,5 %
Edmonton	9,9 %
Campbell River/Courtenay	6,5 %

Nous reconnaissons la possibilité dans tous les cas que des facteurs autres que le sexe des commis (par exemple l'âge et le sexe des jeunes) puissent influencer dans une certaine mesure les résultats de cette dimension.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 12 – Pondéré – Résultats de la conformité aux dispositions sur la vente de tabac aux mineurs par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre selon le sexe du commis – 2009

Région	% non disposés à vendre (respectant la loi) - tous les magasins	% non disposés à vendre (respectant la loi) - lorsque le commis était un homme	% non disposés à vendre (respectant la loi) - lorsque le commis était une femme
NATIONAUX	84,3%	84,4%	84,2%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	97,5%	96,5%	98,3%
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)	98,8%	96,9%	100,0%
NOUVEAU-BRUNSWICK	85,4%	86,2%	85,0%
BATHURST	100,0%	100,0%	100,0%
FREDERICTON	86,8%	88,5%	85,9%
MONCTON	80,8%	84,5%	78,1%
SAINT JOHN	82,1%	81,3%	82,6%
NOUVELLE-ÉCOSSE	80,3%	81,2%	79,3%
HALIFAX	73,8%	77,0%	69,0%
SYDNEY	96,3%	97,6%	95,5%
QUÉBEC	85,1%	84,1%	86,2%
CHICOUTIMI			
JONQUIÈRE	61,4%	45,9%	72,4%
MONTRÉAL	89,8%	89,4%	90,2%
QUÉBEC	79,5%	77,9%	80,9%
SHERBROOKE	58,8%	33,9%	71,4%
ONTARIO	80,8%	83,5%	76,4%
KINGSTON	93,4%	90,0%	97,5%
OTTAWA	96,9%	97,7%	95,3%
ST. CATHARINES	99,6%	99,2%	100,0%
SUDBURY	94,5%	93,8%	95,2%
THUNDER BAY	90,6%	92,6%	89,7%
TORONTO	73,3%	77,4%	66,4%
WINDSOR	98,7%	98,0%	100,0%
MANITOBA	78,4%	79,0%	77,8%
BRANDON	95,1%	100,0%	90,1%
WINNIPEG	76,5%	76,5%	76,5%
SASKATCHEWAN	80,8%	74,9%	86,5%
REGINA	81,3%	78,9%	83,8%
SASKATOON	80,4%	71,5%	88,4%
ALBERTA	83,3%	81,0%	86,1%
CALGARY	81,6%	80,1%	83,9%
EDMONTON	80,4%	75,6%	85,4%
MEDICINE HAT	100,0%	100,0%	100,0%
RED DEER	94,6%	100,0%	90,0%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	94,3%	93,9%	94,8%
KELOWNA	94,1%	93,8%	94,3%
CAMPBELL RIVER			
COURTENAY	98,6%	93,5%	100,0%
VANCOUVER RMR	94,0%	93,9%	94,1%
VANCOUVER 1	97,4%	97,1%	97,9%
VANCOUVER 2	92,9%	93,2%	92,7%
VANCOUVER 3	84,7%	82,7%	86,4%
VANCOUVER 4	100,0%	100,0%	100,0%

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

### 1.2.5 Résultats régionaux selon la proximité d'une école ou d'un centre commercial

L'écart entre les taux de conformité des points de vente situés à proximité d'une école ou d'un centre commercial et des points de vente situés ailleurs a augmenté significativement (+4,1 %) cette année par rapport à l'année dernière, à l'avantage des détaillants situés à proximité d'une école ou d'un centre commercial. Les détaillants situés à proximité d'une école ou d'un centre commercial étaient moins susceptibles de vendre des produits du tabac aux mineurs (87,2 %) que les détaillants situés ailleurs (83,1 %) (*Tableau 13*).

Afin de décrire la pertinence de cet écart, il faut noter que 32 % des détaillants étudiés cette année étaient situés à proximité d'une école ou d'un centre commercial. Le nombre plus élevé de magasins situés ailleurs sélectionnés dans l'échantillon exerce un poids plus important sur la moyenne nationale, et explique la similarité des résultats entre la moyenne nationale et le taux de conformité des magasins qui ne sont pas situés à proximité d'une école ou d'un centre commercial (c.-à-d. ailleurs).

Parmi les 30 villes, 14 affichaient des écarts non significatifs entre les taux de conformité (selon la proximité d'une école ou d'un centre commercial, ou ailleurs). Parmi les 16 villes restantes, la disparité de sept villes était de +/- 10 %, celle de cinq villes se trouvait entre +/- 10 % et +/- 15 % et celle de quatre était supérieure à +/- 15 %; ce qui indique une grande disparité au plan statistique entre les taux de conformité des détaillants situés à proximité d'une école ou d'un centre commercial et ceux situés ailleurs.

Les régions comportant des magasins à proximité d'une école ou d'un centre commercial où les taux de conformité ont diminué de plus de 5 % par rapport aux niveaux de l'année dernière sont :

- Regina  $\Delta$  -24,3 %
- Chicoutimi/Jonquière  $\Delta$  -18,1 %
- Saskatoon  $\Delta$  -13,9 %
- Brandon  $\Delta$  -9,1 %
- Sherbrooke  $\Delta$  -8,5 %



## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 13 – Pondéré – Résultats de la conformité aux dispositions sur la vente de tabac aux mineurs par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre du tabac selon la proximité d'une école ou d'un centre commercial – 2009

Région	% non disposés à vendre (respectant la loi) - tous les magasins	% non disposés à vendre (respectant la loi) - magasins à proximité d'une école ou d'un centre commercial	% non disposés à vendre (respectant la loi) - tous les autres magasins
NATIONAUX	84,3%	87,2%	83,1%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	97,5%	98,5%	97,0%
CHARLOTTETOWN (I.-P.-É.)	98,8%	96,7%	100,0%
NOUVEAU-BRUNSWICK	85,4%	91,7%	83,1%
BATHURST	100,0%	100,0%	100,0%
FREDERICTON	86,8%	85,5%	87,2%
MONCTON	80,8%	88,6%	75,5%
SAINT JOHN	82,1%	100,0%	80,8%
NOUVELLE-ÉCOSSE	80,3%	82,5%	79,4%
HALIFAX	73,8%	76,4%	72,9%
SYDNEY	96,3%	96,8%	96,1%
QUÉBEC	85,1%	86,0%	84,7%
CHICOUTIMI			
JONQUIERE	61,4%	81,9%	57,6%
MONTRÉAL	89,8%	90,8%	89,3%
QUÉBEC	79,5%	81,4%	78,9%
SHERBROOKE	58,8%	56,1%	61,8%
ONTARIO	80,8%	88,0%	77,9%
KINGSTON	93,4%	93,3%	93,4%
OTTAWA	96,9%	97,1%	97,0%
ST. CATHARINES	99,6%	100,0%	99,3%
SUDBURY	94,5%	95,0%	94,3%
THUNDER BAY	90,6%	97,0%	86,6%
TORONTO	73,3%	81,9%	70,3%
WINDSOR	98,7%	98,5%	98,8%
MANITOBA	78,4%	76,5%	80,1%
BRANDON	95,1%	77,4%	97,3%
WINNIPEG	76,5%	76,5%	76,5%
SASKATCHEWAN	80,8%	74,6%	84,4%
REGINA	81,3%	67,3%	89,7%
SASKATOON	80,4%	80,7%	80,3%
ALBERTA	83,3%	84,8%	82,7%
CALGARY	81,6%	79,3%	82,9%
EDMONTON	80,4%	90,2%	77,9%
MEDICINE HAT	100,0%	100,0%	100,0%
RED DEER	94,6%	100,0%	94,0%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	94,3%	94,4%	94,2%
KELOWNA	94,1%	97,6%	88,4%
CAMPBELL RIVER			
COURTENAY	98,6%	100,0%	98,2%
VANCOUVER RMR	94,0%	93,6%	94,2%
VANCOUVER 1	97,4%	100,0%	96,6%
VANCOUVER 2	92,9%	94,3%	92,5%
VANCOUVER 3	84,7%	85,6%	83,4%
VANCOUVER 4	100,0%	100,0%	100,0%

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

### **1.2.6 Résultats régionaux selon le moment de la visite**

Pour la première fois, nous avons évalué les taux de conformité à l'échelle régionale en fonction de l'heure de la visite.

Les taux de conformité sont uniformes du matin au soir (avant 18 h); en effet, ils varient de 85,0 % à 86,6 %. Après 18 h, les taux de conformité chutent à 78,3 %, soit 6 % sous la moyenne nationale. Seulement 17,1 % des visites ont été effectuées après 18 h; la majorité se déroulaient entre midi et 18 h (*Tableau 14*).

Vingt-deux régions ont connu des résultats supérieurs à la moyenne nationale dans la catégorie d'heures de visite associée au taux de conformité le plus élevé (midi à 15 h); seule Chicoutimi/Jonquière a obtenu un résultat inférieur à 50 % à cet égard (47,9 %). En contrepartie, 16 des 24 régions ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne nationale dans la catégorie associée au taux de conformité le plus faible (après 18 h) et aucune n'a obtenu moins de 50 %.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 14 – Pondéré – Résultats de la conformité aux dispositions sur la vente de tabac aux mineurs par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre selon le moment de la visite – 2009

Région	% non disposés à vendre (respectant la loi) - tous les magasins	% non disposés à vendre (respectant la loi) - Avant midi	% non disposés à vendre (respectant la loi) - Entre midi et 15h	% non disposés à vendre (respectant la loi) - Entre 15h et 18h	% non disposés à vendre (respectant la loi) - Après 18h
NATIONAUX	84,3%	85,0%	86,6%	85,3%	78,3%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	97,5%	98,3%	98,4%	94,9%	100,0%
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)	98,8%	100,0%	100,0%	100,0%	95,8%
NOUVEAU-BRUNSWICK	85,4%	80,2%	90,5%	86,0%	100,0%
BATHURST	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	SO
FREDERICTON	86,8%	84,2%	84,9%	87,6%	100,0%
MONCTON	80,8%	77,3%	81,6%	100,0%	SO
SAINT JOHN	82,1%	80,1%	96,2%	72,9%	SO
NOUVELLE-ÉCOSSE	80,3%	69,6%	78,1%	96,9%	84,6%
HALIFAX	73,8%	63,4%	69,3%	97,3%	79,8%
SYDNEY	96,3%	100,0%	93,8%	96,3%	96,3%
QUÉBEC	85,1%	85,8%	84,4%	90,0%	77,6%
CHICOUTIMI					
JONQUIÈRE	61,4%	64,5%	47,9%	72,2%	SO
MONTRÉAL	89,8%	90,0%	87,6%	94,0%	86,0%
QUÉBEC	79,5%	84,8%	89,2%	79,3%	61,9%
SHERBROOKE	58,8%	58,1%	56,7%	64,1%	57,7%
ONTARIO	80,8%	85,3%	86,0%	78,4%	74,2%
KINGSTON	93,4%	100,0%	100,0%	100,0%	87,0%
OTTAWA	96,9%	96,1%	97,4%	97,5%	100,0%
ST. CATHARINES	99,6%	100,0%	98,7%	100,0%	100,0%
SUDBURY	94,5%	100,0%	85,7%	100,0%	94,3%
THUNDER BAY	90,6%	100,0%	95,6%	83,5%	77,9%
TORONTO	73,3%	75,3%	78,4%	70,0%	70,8%
WINDSOR	98,7%	97,9%	98,5%	100,0%	100,0%
MANITOBA	78,4%	80,3%	82,8%	68,2%	85,3%
BRANDON	95,1%	SO	92,4%	100,0%	SO
WINNIPEG	76,5%	80,3%	81,1%	62,8%	85,3%
SASKATCHEWAN	80,8%	97,2%	96,3%	78,1%	60,3%
REGINA	81,3%	96,9%	100,0%	54,0%	61,8%
SASKATOON	80,4%	100,0%	95,5%	83,7%	59,1%
ALBERTA	83,3%	76,0%	80,6%	87,7%	92,8%
CALGARY	81,6%	66,5%	79,6%	90,1%	97,8%
EDMONTON	80,4%	81,7%	70,1%	77,9%	89,9%
MEDICINE HAT	100,0%	SO	100,0%	100,0%	100,0%
RED DEER	94,6%	84,4%	96,4%	95,2%	SO
COLOMBIE-BRITANNIQUE	94,3%	93,5%	94,3%	95,7%	92,0%
KELOWNA	94,1%	100,0%	93,0%	81,1%	100,0%
CAMPBELL RIVER					
COURTENAY	98,6%	100,0%	93,1%	100,0%	100,0%
VANCOUVER RMR	94,0%	91,8%	94,5%	96,0%	90,8%
VANCOUVER 1	97,4%	100,0%	95,9%	96,3%	100,0%
VANCOUVER 2	92,9%	85,8%	93,2%	100,0%	90,3%
VANCOUVER 3	84,7%	78,6%	87,3%	85,0%	81,8%
VANCOUVER 4	100,0%	SO	100,0%	100,0%	SO

SO = aucun observation n'a été fait pendant les heures indiqués.

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

### 1.2.7 Résultats régionaux selon la présence ou non d'adultes dans le magasin

L'écart entre les taux de conformité en présence et en l'absence d'adultes lorsqu'un mineur tentait d'acheter des cigarettes était comparable à celui de l'année dernière (4,1 % en 2009 contre 4,8 % en 2008). Le taux de conformité avait tendance à augmenter en présence d'un adulte et à diminuer dans le cas contraire (*Tableau 15*).

À l'échelle régionale, la présence d'adultes dans le magasin de détail s'est soldée par des taux de conformité plus élevés de la part des détaillants dans 17 des 30 villes visitées. Sept villes ont présenté des taux de conformité inférieurs en présence d'un adulte. Dans 11 villes sur 30, l'écart n'était pas significatif.

Les villes affichant le plus grand écart (un plus grand nombre de détaillants susceptibles de vendre aux mineurs en l'absence d'adultes) dans les taux de conformité (à deux chiffres) sont :

- Chicoutimi/Jonquière                       $\Delta$  23,7 %
- Saskatoon                                       $\Delta$  21,1 %
- Brandon                                         $\Delta$  16,4 %
- Sherbrooke                                     $\Delta$  16,4 %
- Halifax                                          $\Delta$  15,6 %
- Calgary                                         $\Delta$  14,2 %
- Red Deer                                        $\Delta$  13,3 %
- Winnipeg                                       $\Delta$  11,6 %

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 15 – Pondéré – Résultats de la conformité par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre selon la présence ou l'absence d'adultes dans le magasin – 2009

Région	% non disposés à vendre (respectant la loi) - tous les magasins	% non disposés à vendre (respectant la loi) - Présence d'adultes	% non disposés à vendre (respectant la loi) - Absence d'adultes
NATIONAUX	84,3%	85,8%	81,7%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	97,5%	98,6%	94,8%
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)	98,8%	100,0%	96,6%
NOUVEAU-BRUNSWICK	85,4%	87,1%	82,2%
BATHURST	100,0%	100,0%	100,0%
FREDERICTON	86,8%	87,8%	85,0%
MONCTON	80,8%	82,6%	76,0%
SAINT JOHN	82,1%	82,5%	81,7%
NOUVELLE-ÉCOSSE	80,3%	84,2%	73,5%
HALIFAX	73,8%	79,4%	63,8%
SYDNEY	96,3%	96,9%	95,2%
QUÉBEC	85,1%	84,8%	85,6%
CHICOUTIMI			
JONQUIÈRE	61,4%	69,5%	45,9%
MONTRÉAL	89,8%	87,7%	93,7%
QUÉBEC	79,5%	81,2%	76,2%
SHERBROOKE	58,8%	66,4%	50,0%
ONTARIO	80,8%	82,0%	79,0%
KINGSTON	93,4%	93,1%	100,0%
OTTAWA	96,9%	96,9%	97,2%
ST. CATHARINES	99,6%	99,3%	100,0%
SUDBURY	94,5%	94,5%	94,5%
THUNDER BAY	90,6%	90,1%	91,1%
TORONTO	73,3%	76,0%	68,6%
WINDSOR	98,7%	98,5%	98,9%
MANITOBA	78,4%	82,7%	69,3%
BRANDON	95,1%	97,2%	80,8%
WINNIPEG	76,5%	80,5%	68,9%
SASKATCHEWAN	80,8%	85,2%	73,4%
REGINA	81,3%	81,6%	80,7%
SASKATOON	80,4%	87,6%	66,5%
ALBERTA	83,3%	86,6%	76,6%
CALGARY	81,6%	86,6%	72,4%
EDMONTON	80,4%	81,4%	78,5%
MEDICINE HAT	100,0%	100,0%	100,0%
RED DEER	94,6%	97,6%	84,4%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	94,3%	96,1%	91,1%
KELOWNA	94,1%	97,4%	89,1%
CAMPBELL RIVER			
COURTENAY	98,6%	98,4%	100,0%
VANCOUVER RMR	94,0%	95,7%	91,1%
VANCOUVER 1	97,4%	100,0%	94,1%
VANCOUVER 2	92,9%	92,8%	93,1%
VANCOUVER 3	84,7%	89,1%	76,3%
VANCOUVER 4	100,0%	100,0%	100,0%

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

### 1.2.8 Résultats régionaux selon la catégorie de commerce

Comparativement à l'année 2008, parmi les quatre catégories de commerce considérées cette année, on a signalé une variation significative des taux de conformité dans les dépanneurs sous bannière (-2,7 %) et les marchés d'alimentation (-6,3 %) (*Tableau 16*) :

- Dépanneurs sous bannière : cette catégorie de commerce a maintenu sa bonne performance de l'année dernière en obtenant de meilleurs résultats que les autres et en affichant un taux de conformité de 89,2 %; ce résultat surpasse de 4,9 % la moyenne nationale et de 4,6 % le deuxième meilleur résultat (marchés d'alimentation). Vingt-sept des 29 régions comportant ce type de commerce ont aussi obtenu des résultats supérieurs à la moyenne nationale; dix d'entre elles ont obtenu 100 %;
- Marchés d'alimentation : au deuxième rang, les marchés d'alimentation ont obtenu un taux de conformité de 84,1 %. Vingt-quatre régions ont obtenu des résultats au-dessus de 80 % et 17 d'entre elles (au nombre de 12 l'an dernier) ont obtenu un résultat de 100 %;
- Dépanneurs indépendants : les détaillants de cette catégorie affichent toujours le taux de conformité global le plus faible (82,4 %). Quatre régions ont obtenu des résultats de 100 %, tandis que 13 régions ont obtenu des résultats inférieurs à la moyenne nationale; les résultats les plus faibles (sous 70 %) ont été ceux de Chicoutimi/Jonquière (48,0 %), Sherbrooke (56,3 %) et Winnipeg (69,2 %), et
- Stations-service/postes d'essence : ces détaillants arrivent au troisième rang cette année avec un taux de conformité de 84,3 %. Dix-huit des régions ont enregistré des taux de conformité supérieurs à la moyenne nationale, et six d'entre elles (par rapport à deux l'année dernière) ont obtenu un résultat de 100 %. Douze régions ont obtenu des résultats inférieurs à la moyenne nationale, une seule d'entre elles se situant sous la barre des 50 % (Sherbrooke, avec 40,0 %).

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 16 – Pondéré – Résultats de la conformité aux dispositions sur la vente de tabac aux mineurs par ville/province/région – % des détaillants non disposés à vendre du tabac, par catégorie de commerce – 2009

Région	% non disposés à vendre (respectant la loi) - toutes les catégories de commerce	% non disposés à vendre (respectant la loi) - dépanneurs sous bannière	% non disposés à vendre (respectant la loi) - stations-service/postes d'essence	% non disposés à vendre (respectant la loi) - marchés d'alimentation	% non disposés à vendre (respectant la loi) - dépanneurs indépendants
NATIONAUX	84,3%	89,2%	84,3%	84,6%	82,4%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	97,5%	95,8%	98,0%	100,0%	97,2%
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)	98,8%	100,0%	100,0%	100,0%	96,3%
NOUVEAU-BRUNSWICK	85,4%	87,1%	82,8%	93,6%	84,9%
BATHURST	100,0%	SO	100,0%	100,0%	100,0%
FREDERICTON	86,8%	85,7%	87,5%	75,0%	89,2%
MONCTON	80,8%	89,5%	75,0%	100,0%	76,7%
SAINT JOHN	82,1%	84,6%	75,0%	100,0%	81,1%
NOUVELLE-ÉCOSSE	80,3%	83,5%	77,0%	72,2%	82,4%
HALIFAX	73,8%	74,1%	68,1%	66,7%	77,6%
SYDNEY	96,3%	100,0%	94,4%	100,0%	96,0%
QUÉBEC	85,1%	92,1%	85,5%	85,0%	83,2%
CHICOUTIMI	61,4%	100,0%	67,7%	64,3%	48,0%
JONQUIERE					
MONTRÉAL	89,8%	92,0%	90,8%	90,4%	88,8%
QUÉBEC	79,5%	92,5%	89,0%	75,4%	70,9%
SHERBROOKE	58,8%	88,2%	40,0%	66,7%	56,3%
ONTARIO	80,8%	85,6%	83,4%	77,5%	77,5%
KINGSTON	93,4%	86,7%	100,0%	100,0%	88,6%
OTTAWA	96,9%	98,2%	97,8%	100,0%	93,0%
ST. CATHARINES	99,6%	98,8%	100,0%	100,0%	100,0%
SUDBURY	94,5%	92,9%	93,0%	100,0%	95,3%
THUNDER BAY	90,6%	100,0%	79,4%	100,0%	95,5%
TORONTO	73,3%	78,0%	76,8%	69,6%	70,3%
WINDSOR	98,7%	100,0%	96,2%	100,0%	98,7%
MANITOBA	78,4%	96,3%	72,0%	87,1%	70,2%
BRANDON	95,1%	100,0%	100,0%	100,0%	80,0%
WINNIPEG	76,5%	96,0%	68,8%	85,2%	69,2%
SASKATCHEWAN	80,8%	93,6%	76,0%	87,2%	77,9%
REGINA	81,3%	90,9%	75,4%	90,0%	81,3%
SASKATOON	80,4%	95,7%	76,5%	85,0%	75,7%
ALBERTA	83,3%	88,0%	81,8%	91,1%	79,3%
CALGARY	81,6%	86,0%	83,3%	93,8%	72,5%
EDMONTON	80,4%	87,0%	75,0%	84,2%	80,7%
MEDICINE HAT	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
RED DEER	94,6%	100,0%	88,0%	100,0%	100,0%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	94,3%	97,7%	94,4%	94,5%	93,2%
KELOWNA	94,1%	100,0%	93,8%	100,0%	88,9%
CAMPBELL RIVER					
COURTENAY	98,6%	100,0%	96,6%	100,0%	100,0%
VANCOUVER RMR	94,0%	97,1%	94,2%	93,3%	93,3%
VANCOUVER 1	97,4%	100,0%	97,8%	100,0%	96,3%
VANCOUVER 2	92,9%	95,8%	94,6%	88,9%	92,3%
VANCOUVER 3	84,7%	90,9%	87,2%	88,4%	75,9%
VANCOUVER 4	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

SO indique que la catégorie de commerce n'est pas représenté dans la région respective.

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

## **Section 2.0 – Affichage de l'avis sur l'âge ou sur les risques pour la santé**

Cette section du rapport résume les observations faites sur la conformité des détaillants quant aux dispositions sur l'affichage des avis sur l'âge minimal pour la vente de tabac aux mineurs dans l'ensemble du Canada.

Les lois fédérales et provinciales sur la vente de tabac aux mineurs régissent l'apposition d'avis sur l'âge minimal requis pour acheter du tabac ou d'affiches informant des risques pour la santé dans les établissements de vente au détail où sont vendus les produits du tabac. Le nombre et le type d'affiches qui doivent être apposées dans chaque établissement varient selon les provinces en vertu de la loi en vigueur. La législation stipule que les affiches doivent être placées à certains endroits obligatoires; cependant, la loi utilise les mots « sur ou près » de ces endroits obligatoires. Puisque le terme « près » n'est pas défini avec précision et que le point central de cette étude est, à des fins de recherche, de vérifier si les détaillants respectent l'esprit général de la loi et non son application, nos résultats pour la conformité sur l'affichage *ne prennent pas* la position en compte. La seule présence des affiches obligatoires ou l'absence d'affiches non autorisées suffit.

Les exigences fédérales obligatoires en matière d'affichage n'ont pas été modifiées depuis la précédente étude réalisée en 2008.

Une définition libérale de conformité a été adoptée pour cette partie de la recherche. La conformité est présumée exister, à condition que les détaillants respectent les exigences suivantes fondamentales et minimales de la loi :

- que tous les types d'affiches obligatoires devant être visibles pour le client soient apposés; et
- au Québec, au Manitoba et en Alberta, comme la loi l'exige, que les affiches apposées le soient dans les deux langues officielles. Puisque l'affichage fédéral est imprimé uniquement dans un format bilingue, cette observation était silencieuse – si l'affiche était présente, elle était bilingue.

La présence des affiches conçues pour être uniquement visibles par les caissiers, ou celles classées optionnelles, n'a pas été mesurée et n'a donc aucun effet sur les résultats. Nous ne nous sommes pas souciés des affiches non apposées exactement à l'emplacement précis où la loi le stipulait, à condition qu'elles soient bien présentes et visibles par le client.

Aucun compromis n'a été fait quant à l'exigence de poser uniquement les affiches qui étaient approuvées officiellement par la loi provinciale sur le tabac. Aucun crédit n'a été accordé pour la présence de toute autre affiche sur l'âge ou sur les risques pour la



## **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

---

santé liés au tabac, qu'elle soit écrite à la main par le détaillant, émise par une autre organisation ou même provenant d'une autorité gouvernementale en matière de santé.

La loi modifiant la *Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs* du Manitoba (N<sup>o</sup> 37) a reçu la sanction royale le 9 août 2002. La modification prévoyait une interdiction de l'étalage de produits du tabac ou de produits connexes au tabac dans la plupart des établissements de vente au détail où de tels étalages seraient visibles aux enfants, ainsi qu'une interdiction de la publicité et de la promotion de produits du tabac et de produits connexes au tabac dans la plupart des établissements de vente au détail auxquels les enfants ont accès. Ces dispositions ne sont entrées en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cependant, le Manitoba n'a mis en pratique la loi en ce qui concerne l'étalage, la publicité et la promotion qu'à la suite d'une décision de la Cour suprême en janvier 2005 concernant la législation équivalente en Saskatchewan et après avoir consulté des détaillants. Ces dispositions sont en vigueur depuis le 15 août 2005 et elles étaient donc en application au moment de la collecte des présentes données.

La loi de la Saskatchewan exige que les affiches provinciales soient apposées et qu'elles stipulent : « Il est illégal de vendre du tabac aux personnes âgées de moins de 18 ans » et « La présentation d'une carte d'identité émise par le gouvernement est exigée ». Tout avis sur l'âge minimal et toute affiche de message relatif à la santé sont interdits sans l'autorisation préalable de la Saskatchewan Health. À l'heure actuelle, la Saskatchewan Health n'a toujours pas approuvé d'affiche relative à la limite d'âge ou à la santé, autre que la sienne, pour apposition chez les détaillants. La publicité et la promotion de produits du tabac ou de produits connexes au tabac ne sont pas non plus autorisées dans les établissements de vente au détail auxquels les jeunes (de moins de 18 ans) ont accès; toutefois, les affiches extérieures indiquant le produit générique et le prix sont autorisées.

Terre-Neuve-et-Labrador a conçu l'année dernière des affiches indiquant l'âge minimal requis par les lois provinciales. Les restrictions relatives à l'âge et à l'affichage sont celles prévues par la législation provinciale. L'âge minimum requis à Terre-Neuve-et-Labrador est 19 ans. Les détaillants doivent afficher l'avis de la province si les produits du tabac ne sont pas gardés hors de la vue des clients et que les jeunes de moins de 19 ans ont accès à l'établissement. En 2008, nous n'avons pas évalué la conformité aux dispositions sur la présence des avis à St. John's (T.-N.-L.).

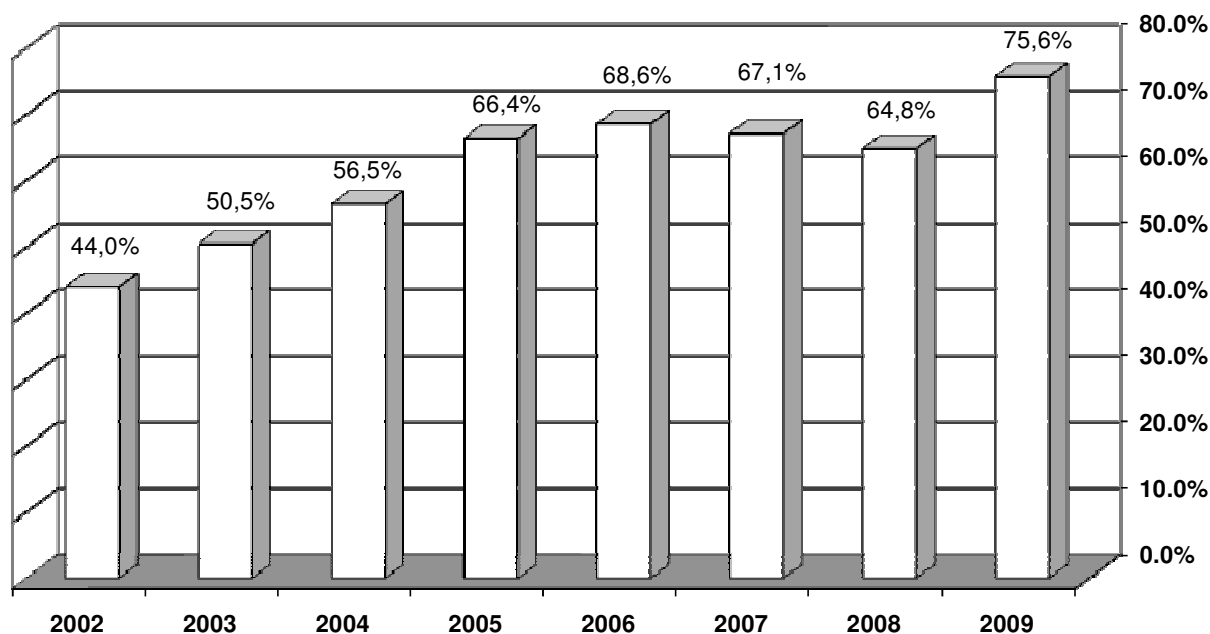
## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

### 2.1 Conformité générale – National

Un peu plus des trois quarts (75,6 %) de tous les magasins pondérés se conforment aux dispositions sur l'affichage, ce qui représente une augmentation de 10,8 % par rapport au résultat de l'an dernier (64,8 %). Cette donnée correspond au pourcentage pondéré des détaillants des 30 villes qui étaient entièrement conformes aux dispositions sur l'affichage que nous avons mesurées.

La conformité quant à l'affichage obligatoire a augmenté entre 2002 et 2006, la tendance accusant une hausse variant entre 2 % et 10 % annuellement. En 2007 et 2008, cependant, les résultats avaient été légèrement inférieurs. Cette année, le taux de conformité aux dispositions sur l'affichage a été le plus élevé jamais observé.

Graphique 9 – Pondéré – National – % des détaillants se conformant à l'affichage en vertu des lois fédérale et provinciales sur le tabac – Tous les types de magasins



*REMARQUE : Au fil des années, les lois sur les affiches ont subi des changements et les résultats peuvent ne pas être parfaitement comparables d'une année à l'autre. La prudence est donc de mise lors de la comparaison des résultats.*

Les données du graphique ci-dessus reflètent le pourcentage de détaillants à l'échelle nationale qui posent sur les lieux toutes les affiches obligatoires à tous les emplacements désignés, comme le prescrivent les lois fédérales ou provinciales. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, pas moins de trois affiches obligatoires doivent être apposées. Si les détaillants omettent d'apposer ne serait-ce qu'une de ces affiches à un emplacement, ils ne figureraient pas dans les données sur la conformité nationale. Plus

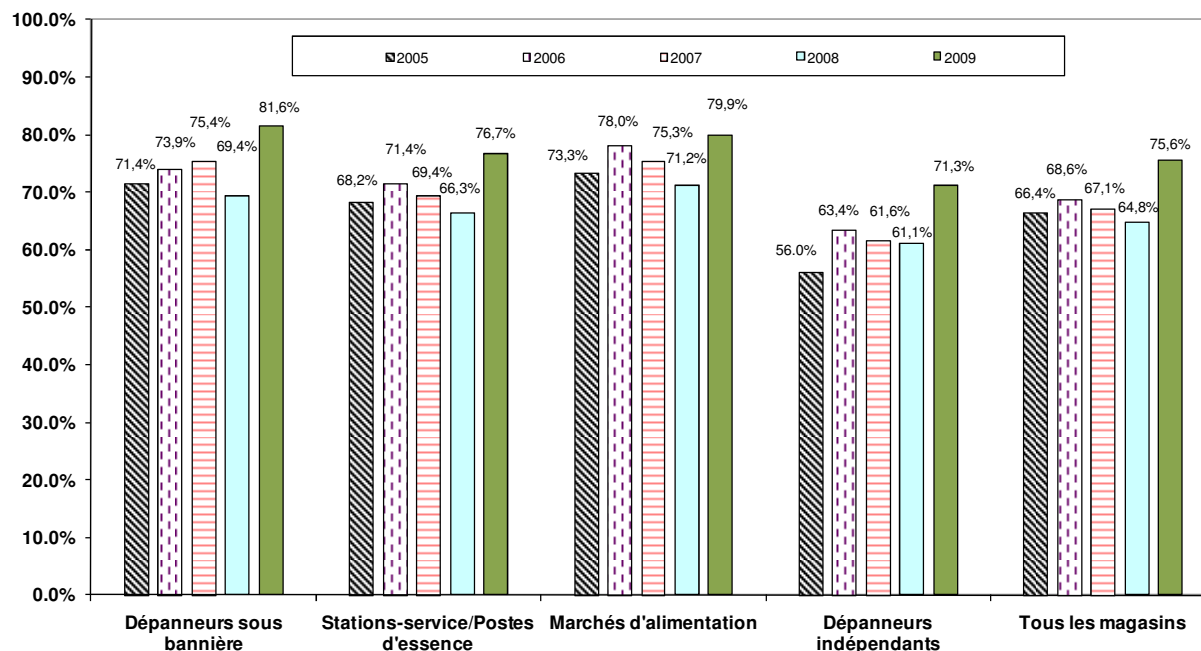
## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

grand est le nombre d'exigences individuelles qu'un détaillant doit observer en accord avec les dispositions obligatoires sur l'affichage de la *Loi sur le tabac* ou d'un équivalent provincial, plus il y a de chances qu'une des conditions ne soit pas satisfaite et qu'ainsi, le taux de conformité dans cette région soit plus faible qu'ailleurs. À l'échelle nationale, les nombreuses exigences obligatoires touchent huit différentes lois et nombre de combinaisons d'affiches pour chaque province. Le Manitoba et la Saskatchewan exigent que toute affiche supplémentaire exclue les avis sur la santé ou l'âge minimal.

### 2.2 Conformité selon la catégorie de commerce

Contrairement à l'année dernière, les quatre catégories de commerce ont toutes amélioré leur conformité aux dispositions sur l'affichage cette année (*Graphique 10*). Les dépanneurs indépendants sont les seuls à se situer en dessous de la moyenne nationale, une situation comparable à celle des années antérieures.

Graphique 10 – Pondéré – National – % des détaillants se conformant entièrement à l'affichage par catégorie de commerce – Tendanciel



Dans l'ensemble des régions, les points saillants suivants sont présentés par catégorie de commerce (*Tableau 17*) :

**Marchés d'alimentation :** Les marchés d'alimentation ont obtenu un taux de 79,9 %, un résultat meilleur que l'année dernière (71,2 % en 2008) et le deuxième meilleur résultat. Neuf villes ont obtenu un taux de 100 % cette année (contre deux l'année

## **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

---

dernière). Neuf villes ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne nationale, sans atteindre 100 %.

**Dépanneurs sous bannière :** Cette catégorie de commerce a enregistré le meilleur taux de conformité, soit 81,6 %, devançant légèrement les marchés d'alimentation (79,9 %). Huit des 29 villes où des dépanneurs sous bannière ont été visités ont enregistré un taux de conformité de 100 % et 11 autres ont affiché un taux supérieur à la moyenne nationale.

**Stations-service/postes d'essence :** Cette catégorie de commerce n'a que légèrement surpassé la moyenne nationale ( $\Delta 1,1$  %). Cependant, 17 villes ont surpassé la moyenne nationale, dont quatre qui ont obtenu 100 %.

**Dépanneurs indépendants :** Cette catégorie de commerce est la seule à obtenir des résultats inférieurs à la moyenne nationale et affiche un taux de conformité aux dispositions sur l'affichage de 71,3 %. Les dépanneurs indépendants représentent 39,1 % des magasins visités et exercent donc un poids important sur l'extrapolation nationale. Quinze villes ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne nationale, dont quatre ont obtenu 100 %.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 17 – Pondéré – Conformité entière par catégorie de commerce – % des détaillants apposant toutes les affiches dans tous les emplacements comme requis – 2009

Région	Tous les magasins	Dépanneurs sous bannière	Stations-service/postes d'essence	Marchés d'alimentation	Dépanneurs indépendants
NATIONAUX	75,6%	81,6%	76,7%	79,9%	71,3%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)	83,4%	81,3%	71,4%	100,0%	88,9%
NOUVEAU-BRUNSWICK	58,9%	68,5%	69,6%	77,9%	45,8%
BATHURST	100,0%	SO	100,0%	100,0%	100,0%
FREDERICTON	37,0%	71,4%	50,0%	75,0%	13,5%
MONCTON	83,7%	94,7%	84,4%	100,0%	73,3%
SAINT JOHN	34,6%	30,8%	45,0%	50,0%	29,1%
NOUVELLE-ÉCOSSE	28,3%	35,7%	33,9%	16,7%	24,9%
HALIFAX	13,7%	25,9%	14,5%	0,0%	12,7%
SYDNEY	64,5%	52,9%	72,2%	100,0%	60,0%
QUÉBEC	78,0%	87,3%	78,3%	85,1%	73,6%
CHICOUTIMI					
JONQUIERE	41,3%	61,5%	45,2%	57,1%	30,0%
MONTRÉAL	85,9%	92,0%	92,3%	92,3%	81,0%
QUÉBEC	63,9%	74,1%	65,6%	72,1%	56,7%
SHERBROOKE	45,4%	82,4%	24,0%	60,0%	39,6%
ONTARIO	71,3%	72,9%	69,8%	74,1%	70,7%
KINGSTON	96,6%	93,3%	96,0%	100,0%	97,1%
OTTAWA	70,6%	80,0%	71,3%	64,7%	65,5%
ST. CATHARINES	79,1%	72,3%	81,6%	90,9%	81,2%
SUDBURY	38,2%	42,9%	46,5%	60,0%	23,3%
THUNDER BAY	75,4%	95,0%	79,4%	33,3%	50,0%
TORONTO	68,9%	67,0%	66,9%	73,4%	69,3%
WINDSOR	95,3%	100,0%	96,2%	100,0%	92,1%
MANITOBA	86,7%	92,5%	85,6%	93,3%	79,8%
BRANDON	78,3%	75,0%	80,0%	85,7%	70,0%
WINNIPEG	87,6%	94,0%	86,2%	94,4%	80,8%
SASKATCHEWAN	94,6%	100,0%	96,0%	92,9%	87,8%
REGINA	97,1%	100,0%	100,0%	90,0%	93,8%
SASKATOON	92,6%	100,0%	92,6%	95,2%	83,8%
ALBERTA	97,7%	99,5%	97,6%	95,3%	97,3%
CALGARY	98,0%	100,0%	98,3%	93,8%	97,2%
EDMONTON	96,9%	98,7%	96,7%	94,7%	96,5%
MEDICINE HAT	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
RED DEER	98,2%	100,0%	96,0%	100,0%	100,0%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	68,3%	85,5%	70,5%	71,4%	60,5%
KELOWNA	60,3%	88,9%	62,5%	46,2%	55,6%
CAMPBELL RIVER					
COURTENAY	91,5%	100,0%	93,1%	80,0%	90,0%
VANCOUVER RMR	67,2%	82,8%	69,2%	73,1%	60,1%
VANCOUVER 1	50,8%	76,5%	48,9%	59,1%	44,0%
VANCOUVER 2	77,3%	91,7%	71,6%	88,9%	74,4%
VANCOUVER 3	76,6%	77,3%	75,6%	79,1%	75,9%
VANCOUVER 4	71,5%	100,0%	77,8%	55,6%	70,3%

SO indique que cette catégorie de commerce ne vend pas les produits de tabac dans la région respective.

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

### 2.3 Conformité générale selon la région

Le taux de conformité aux dispositions sur l'affichage a augmenté chaque année entre 2002 et 2006, puis a diminué en 2007 et 2008. Ces collectivités représentent plusieurs provinces et sont régies par une variété de lois sur le tabac. Cette année, la conformité aux dispositions sur l'affichage a augmenté à 75,6 %, un record depuis que cette enquête a été entreprise.

Dans 18 des 29 villes visitées en 2009, on a signalé une augmentation moyenne de 24,8 % du taux de conformité aux dispositions sur l'affichage. Des augmentations à deux chiffres ont été relevées dans 11 d'entre elles, comparativement à cinq l'année dernière :

• Charlottetown	△ 82,4 %
• Moncton	△ 63,9 %
• Regina	△ 60,4 %
• Bathurst	△ 51,9 %
• Saskatoon	△ 44,1 %
• Montréal	△ 33,9 %
• Chicoutimi/Jonquière	△ 22,3 %
• Calgary	△ 17,7 %
• Red Deer	△ 13,4 %
• Kelowna	△ 12,5 %
• Sydney	△ 11,7 %

La moyenne des 11 régions qui ont connu une diminution est de -14,5 %. Les baisses les plus importantes (c'est-à-dire à deux chiffres) ont été notées dans six régions où la moyenne de la baisse est de -23,9 % (*Tableau 18*). Ces villes sont :

• Fredericton	△ -49,0 %
• Sudbury	△ -33,0 %
• Ottawa	△ -18,9 %
• Brandon	△ -16,5 %
• Saint John	△ -14,6 %
• Sherbrooke	△ -11,5 %

Les 12 villes suivantes se situent en dessous de la moyenne nationale de 75,6 % :

• Halifax	13,7 %
• Saint John	34,6 %
• Fredericton	37,0 %
• Sudbury	38,2 %
• Chicoutimi/Jonquière	41,3 %

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

• Sherbrooke	45,4 %
• Kelowna	60,3 %
• Québec	63,9 %
• Sydney	64,5 %
• Vancouver RMR	67,2 %
• Toronto	68,9 %
• Ottawa	70,6 %

De nombreuses villes sont situées dans des provinces où la loi sur le tabac exige plus des détaillants qu'une seule affiche. Il est à noter que trois villes du Québec (Sherbrooke, Québec et Chicoutimi/Jonquière) figurent sur la liste ci-dessus, et ce, malgré le fait que les magasins de cette province ne doivent montrer qu'une seule affiche pour se conformer au règlement en matière d'affichage (*Tableau 19*).

Les détaillants de l'Î.-P.-E., de la Saskatchewan, du Québec et du Nouveau-Brunswick ont tous connu des augmentations à deux chiffres de leur conformité aux dispositions sur l'affichage, comparativement à l'année dernière.

Les taux de conformité les plus élevés ont été trouvés dans les 19 villes suivantes présentant des taux de conformité de 70 % ou plus :

• Bathurst	100,0 %
• St. John's (T.-N.-L.)	100,0 %
• Medicine Hat	100,0 %
• Red Deer	98,2 %
• Calgary	98,0 %
• Regina	97,1 %
• Edmonton	96,9 %
• Kingston	96,6 %
• Windsor	95,3 %
• Saskatoon	92,6 %
• Campbell River/Courtenay	91,5 %
• Winnipeg	87,6 %
• Montréal	85,9 %
• Moncton	83,7 %
• Charlottetown	83,4 %
• St. Catharines	79,1 %
• Brandon	78,3 %
• Thunder Bay	75,4 %
• Ottawa	70,6 %

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 18 – Pondéré – % de conformité des détaillants quant à l'affichage par région – Tous les types de magasins – Résultats de 2009 comparativement à ceux de 2008

Région	2008	2009	Changement net*
NATIONAUX	64,8%	75,6%	10,8%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	SO	100,0%	SO
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)	1,0%	83,4%	82,4%
NOUVEAU-BRUNSWICK	48,5%	58,9%	10,4%
BATHURST	48,1%	100,0%	51,9%
FREDERICTON	86,0%	37,0%	-49,0%
MONCTON	19,8%	83,7%	63,9%
SAINT JOHN	49,3%	34,6%	-14,6%
NOUVELLE-ÉCOSSE	23,8%	28,3%	4,5%
HALIFAX	9,3%	13,7%	4,4%
SYDNEY	52,8%	64,5%	11,7%
QUÉBEC	51,1%	78,0%	26,9%
CHICOUTIMI			
JONQUIÈRE	19,0%	41,3%	22,3%
MONTRÉAL	52,0%	85,9%	33,9%
QUÉBEC	59,4%	63,9%	4,5%
SHERBROOKE	57,0%	45,4%	-11,5%
ONTARIO	75,0%	71,3%	-3,7%
KINGSTON	98,8%	96,6%	-2,2%
OTTAWA	89,5%	70,6%	-18,9%
ST. CATHARINES	80,0%	79,1%	-0,9%
SUDBURY	71,2%	38,2%	-33,0%
THUNDER BAY	84,9%	75,4%	-9,5%
TORONTO	65,3%	68,9%	3,6%
WINDSOR	98,7%	95,3%	-3,4%
MANITOBA	84,4%	86,7%	2,3%
BRANDON	94,9%	78,3%	-16,5%
WINNIPEG	83,3%	87,6%	4,3%
SASKATCHEWAN	43,1%	94,6%	51,5%
REGINA	36,6%	97,1%	60,4%
SASKATOON	48,5%	92,6%	44,1%
ALBERTA	88,5%	97,7%	9,2%
CALGARY	80,3%	98,0%	17,7%
EDMONTON	97,1%	96,9%	-0,2%
MEDICINE HAT	95,5%	100,0%	4,5%
RED DEER	84,8%	98,2%	13,4%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	60,4%	68,3%	7,9%
KELOWNA	47,8%	60,3%	12,5%
CAMPBELL RIVER			
COURTENAY	87,5%	91,5%	4,1%
VANCOUVER RMR	59,7%	67,2%	7,5%
VANCOUVER 1	66,4%	50,8%	-15,6%
VANCOUVER 2	73,9%	77,3%	3,4%
VANCOUVER 3	23,2%	76,6%	53,4%
VANCOUVER 4	83,6%	71,5%	-12,1%

SO = sans objet. La conformité sur l'affichage n'a pas été mesurée à Terré-Neuve-et-Labrador l'année dernière. Cette province n'a pas encore fourni aux détaillants d'affiche relatif à l'âge minimal et aux risques pour la santé.

\*La différence peut être plus haute ou plus basse par approximativement 0,1 % dû à

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver



## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

### 2.4 Conformité à la loi sur l'affichage selon la composante législative provinciale

Le *Tableau 19* présente la conformité des détaillants selon chaque composante pour les affiches exigées par la *Loi sur le tabac* ou par la législation provinciale correspondante.

Des 30 villes visitées, 24 (80 %) ont atteint un taux de conformité pour l'affichage de 50 % ou plus. Les cinq meilleures villes sont :

- Medicine Hat 100,0 %
- Bathurst 100,0 %
- St. John's (T.-N.-L.) 100,0 %
- Red Deer 98,2 %
- Calgary 97,9 %

Medicine Hat est la seule ville qui demeure dans le palmarès de cinq meilleures villes.

À l'échelle régionale, les provinces et les villes où la conformité à la loi sur l'affichage est faible sont généralement celles où d'autres versions de l'avis sur l'âge sont apposées, mais où les détaillants ont également négligé d'apposer ces affiches à tous les emplacements prescrits, ou encore aux endroits où l'on était moins discipliné à poser les affiches auxiliaires. Il n'est donc pas surprenant que quatre des cinq villes les mieux placées soient situées dans les provinces où une seule affiche est exigée pour satisfaire aux exigences de conformité : l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador.

Au Manitoba et en Saskatchewan, la loi provinciale sur le tabac interdit d'apposer des affiches autres que celles expressément autorisées. Les affiches obligatoires sont les deux émises par la province. En plus de celles-ci, mais sans toutefois les remplacer, l'affiche fédérale sur l'âge minimal désigné par la *Loi sur le tabac* est aussi permise.

### 2.5 « Autres » affiches sur le tabac, y compris celles du programme « Pièce d'identité »

Dans la plupart des provinces (sauf la Saskatchewan et le Manitoba), les détaillants sont autorisés à afficher des avis sur le tabac, les risques pour la santé, l'âge minimal ou le contrôle de l'âge autres que ceux exigés par les lois fédérales ou provinciales. Ces affiches ne sont pas toujours liées directement à la vente de produits du tabac. Elles peuvent s'appliquer à d'autres produits assujettis à un âge minimal, comme l'alcool ou la loterie, ou couvrir à la fois tous les produits en vente assujettis à un âge minimal.

Les enquêteurs devaient consigner le nombre d'affiches « autres » présentes au point de vente visité et noter leur nom ou leur objet. L'affiche « Pièce d'identité » est la plus

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

répandue. Ce programme a démarré dans l'Ouest canadien en janvier 2008 et a gagné en popularité en Ontario. Le programme a été entrepris au Québec et dans les provinces de l'Atlantique au début de l'été 2009. Par conséquent, cette affiche y a été peu observée.

Le programme de vérification de l'âge « Pièce d'identité » est appuyé et endossé par l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) et est continuellement soutenu des mesures éducatives, du matériel et des conséquences.

Les enquêteurs ont observé des affiches « autres » dans un peu moins de la moitié des magasins. L'affiche « Pièce d'identité » a été signalée dans 36 % des magasins comportant des affiches « autres » (*Tableau 20*).

Les régions où le nombre d'observations était le plus élevé étaient :

- Medicine Hat 79,5 %
- Red Deer 70,0 %
- Calgary 66,1 %
- Winnipeg 65,7 %
- Windsor 62,1 %
- Regina 61,1 %

La seule ville de l'Est du Canada où on a signalé la présence de l'affiche « Pièce d'identité » était Halifax (19,5 %).

# Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 19 – Pondéré – Conformité des détaillants aux dispositions obligatoires sur l'affichage relatif au tabac – 2009

**Comment interpréter ce tableau**

Les pourcentages dans la colonne nommée "Entière conformité" indiquent les détaillants signalant chaque enseigne exigé dans la région montrée et, dans le cas de la figure nationale, à travers toutes les régions dans le pays.

Région	Présence des enseignes			Entière conformité
<b>NATIONAUX</b>				75,6%
<b>Terre-Neuve</b>	Ensigne A (Avis de restriction d'âge)			
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	100,0%			100,0%
<b>L'Île-du-Prince-Édouard</b>	Ensigne A (Avis de danger pour la santé)	Ensigne B (Affiche sur l'âge min. et exigence de pièce d'id. avec photo)		A et B
CHARLOTTETOWN	96,9%	84,9%		83,4%
<b>Nouveau-Brunswick</b>	Ensigne A (Avis de restriction d'âge)	Ensigne B (Avis de danger pour la santé)	Ensigne C (Avis de restriction d'âge)	A et B et C
NOUVEAU-BRUNSWICK	94,0%	82,7%	68,6%	58,9%
BATHURST	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
FREDERICTON	85,7%	63,3%	59,5%	37,0%
MONCTON	99,0%	99,0%	83,7%	83,7%
SAINT JOHN	92,9%	74,7%	47,9%	34,6%
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Ensigne A (Avis de danger pour la santé/Avis de restriction d'âge)	Ensigne B (Avis de danger pour la santé/Affiche sur l'âge min. et exigence de pièce d'id. avec photo)	Ensigne C (Avis de danger pour la santé/Affiche sur l'âge min. et exigence de pièce d'id. avec photo)	A et B et C
NOUVELLE-ÉCOSSE	74,4%	65,1%	38,2%	28,3%
HALIFAX	64,8%	60,4%	21,6%	13,7%
SYDNEY	98,1%	76,6%	79,4%	64,5%
<b>Québec</b>	Ensigne A (Avis de danger pour la santé/Avis de restriction d'âge)			A
QUEBEC	78,0%			78,0%
CHICOUTIMI	41,3%			41,3%
JONQUIERE	85,9%			85,9%
MONTRÉAL	63,9%			63,9%
SHERBROOKE	45,4%			45,4%
<b>Ontario</b>	Ensigne A (Avis de danger pour la santé/Avis de restriction d'âge)	Ensigne B (Avis de restriction d'âge)		A et B
ONTARIO	88,9%	76,2%		71,3%
KINGSTON	97,8%	97,6%		96,6%
OTTAWA	95,7%	72,8%		70,6%
ST. CATHARINES	92,5%	86,2%		79,1%
SUDBURY	70,0%	56,4%		38,2%
THUNDER BAY	84,0%	80,1%		75,4%
TORONTO	87,2%	74,1%		68,9%
WINDSOR	97,3%	96,0%		95,3%
<b>Manitoba</b>	Ensigne A (Fédérale-Avis de restriction d'âge)		Présence d'autres enseignes non autorisées affichés	A
MANITOBA	86,7%		30,5%	86,7%
BRANDON	78,3%		2,4%	78,3%
WINNIPEG	87,6%		33,7%	87,6%
<b>Saskatchewan</b>	Ensigne A (Avis de danger pour la santé/Affiche sur l'âge min. et exigence de pièce d'id. avec photo)		Présence d'autres enseignes non autorisées affichés	A et absence de non-autorisées
SASKATCHEWAN	94,6%		15,0%	94,6%
REGINA	97,1%		13,1%	97,1%
SASKATOON	92,6%		16,4%	92,6%
<b>Alberta</b>	Ensigne A (Fédérale - Avis de restriction d'âge)			A
ALBERTA	97,7%			97,7%
CALGARY	98,0%			98,0%
EDMONTON	96,9%			96,9%
MEDICINE HAT	100,0%			100,0%
RED DEER	98,2%			98,2%
<b>Colombie-Britannique</b>	Ensigne A (Avis de danger pour la santé)	Ensigne B (Avis de danger pour la santé/Affiche sur l'âge min. et exigence de pièce d'id. avec photo)		A et B
COLOMBIE-BRITANNIQUE	80,4%	81,7%		68,3%
KELOWNA	84,1%	60,3%		60,3%
CAMPBELL RIVER	95,8%	95,7%		91,5%
COURTENAY	78,9%	82,6%		67,2%
VANCOUVER RMR	63,9%	75,3%		50,8%
VANCOUVER 1	93,8%	81,6%		77,3%
VANCOUVER 2	80,7%	92,8%		76,6%
VANCOUVER 3	80,6%	87,4%		71,5%
VANCOUVER 4				

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 20 – Non pondéré – Observations des affiches « autres » relatives au tabac et de l'avis « Pièce d'identité » – 2009

Région	Nombre de visites	Nombre d'observations des affiches « Autres » (autres que les affiches obligatoire)	Nombre d'observations des affiches « Pièce d'identité »	Pourcentage d'observations des affiches « Pièce d'identité »
NATIONAUX	5502	2021	720	36%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	194	15	0	0,0%
CHARLOTTETOWN (I.-P.-É.)	75	0	0	SO
NOUVEAU-BRUNSWICK	296	8	0	0,0%
BATHURST	35	0	0	SO
FREDERICTON	76	7	0	0,0%
MONCTON	89	0	0	SO
SAINT JOHN	96	1	0	0,0%
NOUVELLE-ÉCOSSE	349	82	16	19,5%
HALIFAX	242	82	16	19,5%
SYDNEY	107	0	0	SO
QUÉBEC	917	323	0	0,0%
CHICOUTIMI				
JONQUIERE	108	71	0	0,0%
MONTRÉAL	372	34	0	0,0%
QUÉBEC	332	137	0	0,0%
SHERBROOKE	105	81	0	0,0%
ONTARIO	1438	680	328	48,2%
KINGSTON	86	48	4	8,3%
OTTAWA	239	97	51	52,6%
ST. CATHARINES	239	137	76	55,5%
SUDBURY	110	55	25	45,5%
THUNDER BAY	79	47	11	23,4%
TORONTO	533	267	143	53,6%
WINDSOR	152	29	18	62,1%
MANITOBA	327	100	65	65,0%
BRANDON	36	1	0	0,0%
WINNIPEG	291	99	65	65,7%
SASKATCHEWAN	279	43	21	48,8%
REGINA	131	18	11	61,1%
SASKATOON	148	25	10	40,0%
ALBERTA	762	313	201	64,2%
CALGARY	331	124	82	66,1%
EDMONTON	330	130	74	56,9%
MEDICINE HAT	58	39	31	79,5%
RED DEER	43	20	14	70,0%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	865	457	89	19,5%
KELOWNA	72	42	11	26,2%
CAMPBELL RIVER				
COURTENAY	63	28	10	35,7%
VANCOUVER RMR	730	387	68	17,6%
VANCOUVER 1	235	150	29	19,3%
VANCOUVER 2	212	106	16	15,1%
VANCOUVER 3	197	87	16	18,4%
VANCOUVER 4	86	44	7	15,9%

SO indique que aucun autre affiche à été observé.

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

---

### 2.6 Conformité aux dispositions sur l'étalage des produits du tabac

Dans toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, les détaillants doivent tenir les produits du tabac hors de la vue des mineurs.

Le *Tableau 21* présente un résumé des observations réalisées sur la conformité aux dispositions sur l'étalage de produits du tabac. Les taux de conformité nationaux sont très élevés, soit de 94,8 %. Ce résultat est remarquable, étant donné que ces dispositions sont nouvelles et qu'elles ont fait l'objet d'une évaluation pour la première fois.

Neuf des dix provinces interdisent l'étalage de produits du tabac. Parmi les 30 villes considérées, quatre ont obtenu 100 %, soit Moncton, Brandon, Charlottetown (Î.-P.-É.) et Bathurst. Aucune région n'a obtenu un résultat inférieur à 50 % et 11 (excluant celles ayant obtenu 100 %) ont affiché un taux supérieur à la moyenne nationale. Ces régions sont :

• Moncton	100,0 %
• Brandon	100,0 %
• Charlottetown (Î.-P.-É.)	100,0 %
• Bathurst	100,0 %
• Québec	99,2 %
• Chicoutimi/Jonquière	99,1 %
• Sudbury	99,1 %
• Sydney	99,1 %
• Red Deer	98,8 %
• Montréal	97,3 %
• Winnipeg	97,3 %
• St. Catharines	97,1 %
• Windsor	96,7 %
• Halifax	96,0 %
• Vancouver RMR	95,8 %

La région qui a présenté le résultat le plus faible était Regina, soit 70,7 %.

## Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau 21 – Conformité aux dispositions sur l'étalage des produits du tabac – 2009

Région	% aux dispositions sur l'étalage des produits du tabac (respectant la loi)	% refusant la vente (respectant la loi)	Conformément à la loi sur l'étalage des produits du tabac et refusant la vente	Ne conforment pas à la loi sur l'étalage des produits du tabac et refusant la vente
NATIONAUX	94,8%	84,3%	84,1%	81,7%
ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	SO	97,5%	SO	SO
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)	100,0%	98,8%	98,8%	0,0%
NOUVEAU-BRUNSWICK	93,5%	85,4%	85,2%	89,6%
BATHURST	100,0%	100,0%	100,0%	0,0%
FREDERICTON	83,6%	86,8%	87,3%	84,3%
MONCTON	100,0%	80,8%	80,8%	0,0%
SAINT JOHN	92,0%	82,1%	81,0%	100,0%
NOUVELLE-ÉCOSSE	96,9%	80,3%	81,7%	35,5%
HALIFAX	96,0%	73,8%	75,7%	29,5%
SYDNEY	99,1%	96,3%	96,2%	100,0%
QUÉBEC	97,5%	85,1%	85,0%	87,7%
CHICOUTIMI				
JONQUIÈRE	99,1%	61,4%	61,1%	100,0%
MONTREAL	97,3%	89,8%	89,5%	100,0%
QUÉBEC	99,2%	79,5%	79,7%	38,1%
SHERBROOKE	93,3%	58,8%	60,0%	43,0%
ONTARIO	94,2%	80,8%	80,5%	85,7%
KINGSTON	89,4%	93,4%	92,6%	100,0%
OTTAWA	92,6%	96,9%	96,8%	100,0%
ST. CATHARINES	97,1%	99,6%	99,6%	100,0%
SUDBURY	99,1%	94,5%	94,5%	100,0%
THUNDER BAY	93,1%	90,6%	92,5%	66,0%
TORONTO	94,1%	73,3%	72,8%	81,3%
WINDSOR	96,7%	98,7%	98,7%	100,0%
MANITOBA	97,6%	78,4%	78,1%	87,5%
BRANDON	100,0%	95,1%	95,1%	0,0%
WINNIPEG	97,3%	76,5%	76,2%	87,5%
SASKATCHEWAN	83,1%	80,8%	80,0%	84,8%
REGINA	70,7%	81,3%	79,2%	86,3%
SASKATOON	92,8%	80,4%	80,5%	79,7%
ALBERTA	90,7%	83,3%	85,6%	59,6%
CALGARY	87,0%	81,6%	88,2%	55,5%
EDMONTON	93,7%	80,4%	81,2%	71,4%
MEDICINE HAT	89,4%	100,0%	81,1%	61,2%
RED DEER	98,8%	94,6%	96,5%	0,0%
COLOMBIE-BRITANNIQUE	95,3%	94,3%	94,1%	98,1%
KELOWNA	92,8%	94,1%	93,6%	100,0%
CAMPBELL RIVER				
COURTENAY	91,6%	98,6%	98,4%	100,0%
VANCOUVER RMR	95,8%	94,0%	93,8%	97,5%
VANCOUVER 1	94,7%	97,4%	97,2%	100,0%
VANCOUVER 2	97,1%	92,9%	92,7%	100,0%
VANCOUVER 3	95,4%	84,7%	84,5%	88,7%
VANCOUVER 4	96,5%	100,0%	100,0%	100,0%

SO = Il n'y a pas de restrictions sur l'étalage des produits du tabac dans cette province.

Vancouver 1: Vancouver, Richmond

Vancouver 2: Burnaby, Coquitlam, Port Moody, Port Coquitlam, Maple Ridge, Whonnock, Pitt Meadows, New Westminster

Vancouver 3: Delta, Surrey, Langley, North Delta, White Rock

Vancouver 4: North Vancouver, West Vancouver

### **Conclusion**

Le taux de conformité enregistré en 2009 (84,3 %) ne s'est pas révélé significativement différent d'un point de vue statistique de celui constaté en 2008 (85,9 %). La variation du taux de conformité national est conforme aux variations survenues à l'échelle régionale.

Pour la sixième année consécutive, le taux de conformité national des détaillants quant à la vente de tabac aux mineurs a dépassé l'objectif de 80 % ou plus en 10 ans fixé dans le cadre de la stratégie fédérale de la lutte contre le tabagisme (SFLT). Les résultats de la présente étude semblent confirmer la nécessité d'atteindre et de consolider les gains de conformité au sein d'un grand nombre de villes et de régions, afin de continuer à renforcer la conformité à l'échelle nationale.

Relativement à la vente de tabac aux mineurs, les niveaux de conformité de 80 % ou plus ont été atteints et se maintiennent dans la plupart des villes et régions mesurées au cours de notre étude. La proportion des collectivités affichant les taux de conformité les plus élevés (supérieur à 80 %) demeure élevée en 2009, soit 24. La baisse la plus importante a été enregistrée à Chicoutimi/Jonquière, au Québec, qui avait obtenu un taux de conformité de 89,5 % l'année dernière comparativement à 61,4 % cette année. Notons que Chicoutimi/Jonquière avait connu une des augmentations les plus marquées l'année dernière, alors qu'elle était passée de 46,1 % en 2007 à 89,5 % en 2008. Les autres régions qui ont connu une baisse à deux chiffres sont Saskatoon (-17,1 %) et Toronto (-11,2 %). La chute signalée à Toronto, la ville la plus importante du Canada, a eu pour effet d'abaisser la moyenne nationale.

La pression baissière exercée par la diminution du taux de conformité à Toronto a toutefois été contrebalancée par le gain enregistré à Montréal (76,7 % en 2008 contre 89,8 % en 2009). Les hausses enregistrées à Ottawa et Vancouver RMR ont compensé dans une moindre mesure les baisses signalées dans les autres villes.

Évidemment, le résultat national provient des pertes et des gains nets enregistrés dans plusieurs villes et non seulement pour les villes plus importantes mentionnées plus haut. Nous reconnaissons que les niveaux de conformité ont augmenté en moyenne de 6,4 % cette année dans 20 des 30 villes que nous avons visitées (comparativement à 16 l'année dernière).

Nous suggérons que des mesures visant l'atteinte des niveaux de conformité soient mises en œuvre à Québec, Winnipeg, Halifax, Toronto, Chicoutimi/Jonquière et Sherbrooke, où la conformité se situe en dessous de 80 %. Une attention particulière devrait être portée aux récidivistes (c.-à-d., Winnipeg, Québec, Halifax et Sherbrooke). Les villes qui ont obtenu des résultats inférieurs à 80 % l'année dernière et supérieurs à 80 % cette année sont : Montréal et Moncton.

## **Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)**

---

La conformité aux dispositions sur l'affichage a augmenté à 74,9 % cette année, comparativement à 64,8 % l'année dernière et 67,1 % en 2007. Ce chiffre représente les détaillants qui ont été observés au cours de cette étude et jugés conformes à 100 % à tous les aspects de la loi relative à l'emplacement des publicités dans leurs magasins.

La conformité des détaillants aux dispositions interdisant l'étalage de produits du tabac a été évaluée pour la première fois. Dans toutes les régions sauf St. John's (T.-N.-L.), l'étalage de produits du tabac n'est pas permis dans les établissements accessibles aux mineurs. Le taux de conformité national s'est révélé élevé à 94,8 %. Le Québec s'est situé en tête du peloton, suivi de près par l'Ontario. Fait à noter, cependant : l'étalage de produits du tabac n'a pas eu d'incidence importante sur la disposition à vendre du tabac aux mineurs.

La conséquence logique de cette stratégie est que nous ne pouvons tenir pour acquises les villes et les régions pour lesquelles nous sommes déjà satisfaits des résultats. Les données tendanciennes révèlent clairement que les taux de conformité peuvent diminuer d'une année à l'autre lorsqu'on ne maintient pas des niveaux appropriés de coercition. La dernière étude encourage les autorités de la santé à poursuivre leurs efforts pour sensibiliser et promouvoir la conformité et les leçons des études précédentes nous donnent une bonne idée des secteurs où des efforts supplémentaires doivent être dirigés afin d'assurer une incidence positive maximale sur les résultats nationaux futurs. Des ressources supplémentaires et un effort coercitif additionnel dirigés vers nos marchés les plus faibles pourraient peut-être contribuer à en hausser les résultats.